



Contrat Local de Santé

Flers Agglo 2023-2026



flers Agglo

ars
Agence Régionale de Santé
Normandie

Préambule

Outil de mobilisation et de coordination des acteurs, le Contrat Local de Santé (CLS) permet de renforcer une démarche locale de santé visant à réduire les inégalités sociale et territoriales de santé et à développer des réponses adaptées aux besoins de la population.

En effet, le Contrat Local de Santé institué par la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires est ainsi défini par l'article L1434-17 du Code de la Santé Publique : « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social ».

En consolidant les partenariats locaux autour d'un projet commun, le Contrat Local de Santé favorise une articulation concertée des politiques publiques et actions menées sur le territoire. Il est un outil conçu pour répondre aux enjeux de santé globaux sur un territoire déterminé.

Il accorde une part importante à la promotion de la santé et tient compte de l'ensemble des déterminants environnementaux, sociaux, économiques et individuels. Ces déterminants se définissent comme étant des facteurs influençant l'état de santé d'une population et peuvent être classés dans quatre volets : les caractéristiques individuelles, les milieux de vie, les systèmes et le contexte global.

Le Contrat Local de Santé est un outil innovant qui résulte d'un travail de coopération entre la Communauté d'Agglomération de Flers Agglo et l'Agence Régionale de la Santé Normandie.

Le programme d'actions du Contrat Local de Santé a été élaboré à partir des besoins qualitatifs et quantitatifs établis par le Diagnostic Local de Santé (DLS) qui a permis de dresser un état des lieux, d'analyser les problématiques de santé du territoire et leurs besoins et d'aider à la définition des priorités territoriales de santé.

Les axes prioritaires retenus pour le Contrat Local de Santé de Flers Agglo sont les suivants :

- ✓ Renforcer l'accès aux soins
- ✓ Renforcer la pratique de l'activité physique et adopter des comportements alimentaires sains
- ✓ Prévenir et prendre en charge la santé mentale et les addictions
- ✓ Promouvoir des environnements favorables à la santé

Deux actions transversales finalisent cette programmation : la coordination du Contrat Local de Santé et sa communication.

Les actions définies à partir du Diagnostic Territorial de Santé sont en adéquation avec les projets prioritaires de l'ARS Normandie définis dans le projet Régional de santé 2023-2028

Sommaire

Préambule	2
Présentation du territoire	
1 – Situation géographique	4
2 – Eléments démographiques et socio-économiques	5
3 – Le Diagnostic Local de Santé	12
4 – Les principales caractéristiques de l’offre de santé	35
5 – Les acteurs mobilisés sur le territoire	37
6 – Les dynamiques à l’œuvre et les dispositifs De coordination sur le territoire	38
7 - La méthodologie de projet	39
8 – Les principaux enjeux repérés dans le diagnostic	40
Le Projet Régional de Santé 2023-2028	42
Le Contrat Local de Santé	
Article 1 – Les signataires	44
Article 2 – Le périmètre géographique	45
Article 3 – Les fiches actions	45
Article 4 – La durée et les modalités de révision	45
Article 5 – L’animation	45
Article 6 – La gouvernance et le suivi	45
Article 7 – L’évaluation	47
Article 8 – Le financement	47
Article 9 – La révision	47
Article 10 – Les propriétés et publicités de résultats	48
Article 11 – Les litiges ou différends entre les parties	48
Les fiches actions	49
Le glossaire	129

Présentation du territoire

1- Situation géographique

Flers Agglo est situé en Normandie, dans le Département de l'Orne, à environ 50 minutes au sud de Caen, 1 heure d'Alençon, 1 h 30 de Laval et 2 h de Rennes.

La communauté d'agglomération Flers Agglo compte 42 communes dont 2 pôles urbains : Flers et La Ferté-Macé.

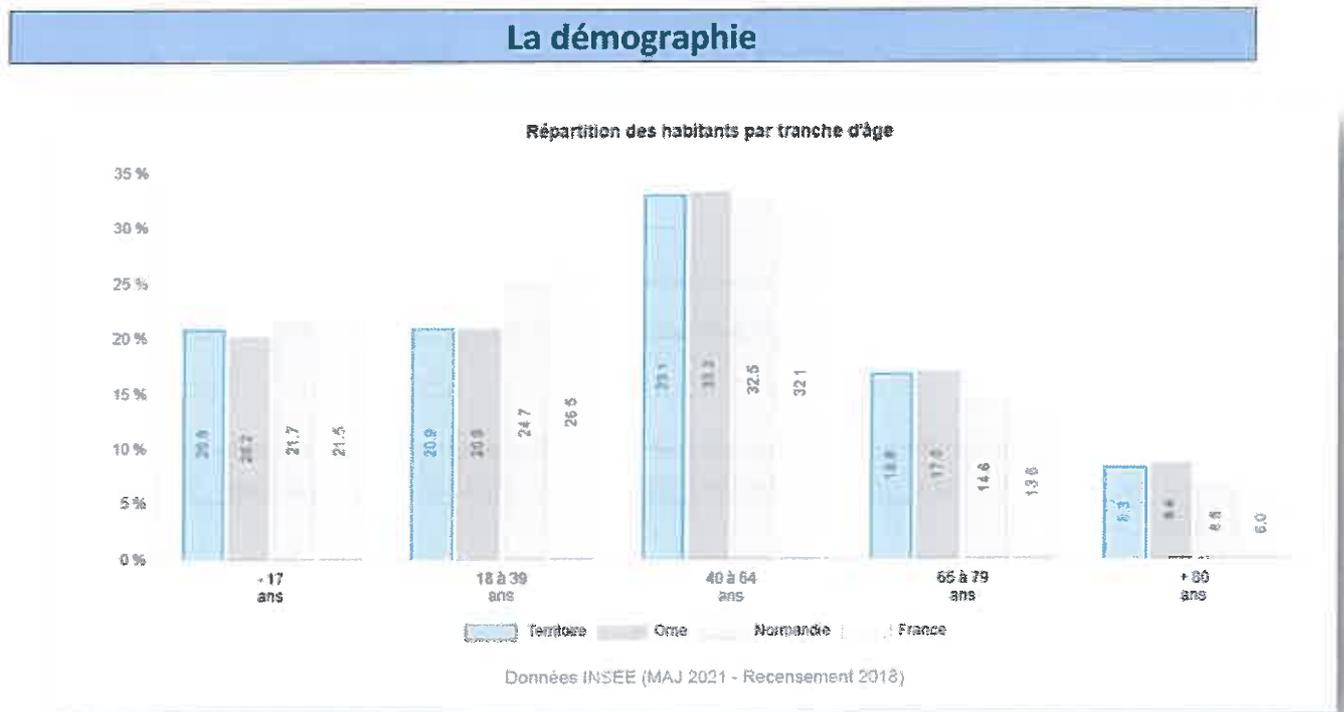
En 2017, l'ensemble de la communauté de communes du Bocage Athisien, une partie de la communauté de communes du Pays de Briouze (Briouze, Sainte-Opportune, Pointel, Le Ménil-de-Briouze et Le Grais), La Ferté-Macé, Lonlay-le-Tesson et Les Monts d'Andaine ont rejoint Flers Agglo.

Ainsi, le territoire comprend 42 communes - 55 000 habitants et couvre 568 km²



2- Éléments démographiques et socio-économiques

A partir de la base de données SPALLIAN, de l'étude portrait croisé réalisé par ITHEA en 2019, du portrait de territoire de l'ARS et des résultats INSEE 2018/2019, les caractéristiques démographiques et socio-économiques de Flers AGGLO sont les suivantes :

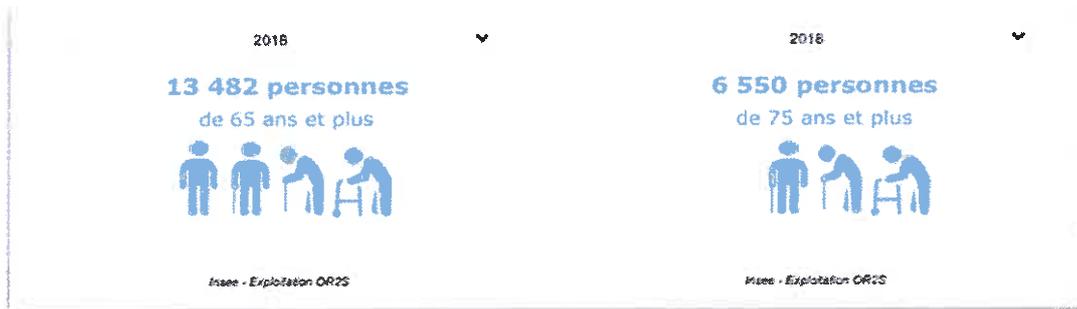


Depuis 2013, la population de Flers Agglo a très légèrement diminué, quand celle de sa ville centre se maintient et est en passe de gagner des habitants.

Entre 2013 et 2018, l'agglomération a perdu près de 700 habitants. Avec des communes qui en perdent beaucoup, comme Le Grais, La Ferté-Macé (qui a elle seule perd 590 habitants), Lonlay-le-Tesson, Banvou, Berjou... et d'autres qui en gagnent comme Saires-la-Verrerie, Saint-Paul, Saint-Philbert, La Lande-Saint-Siméon, Cahan, Durcet, La Lande-Patry.

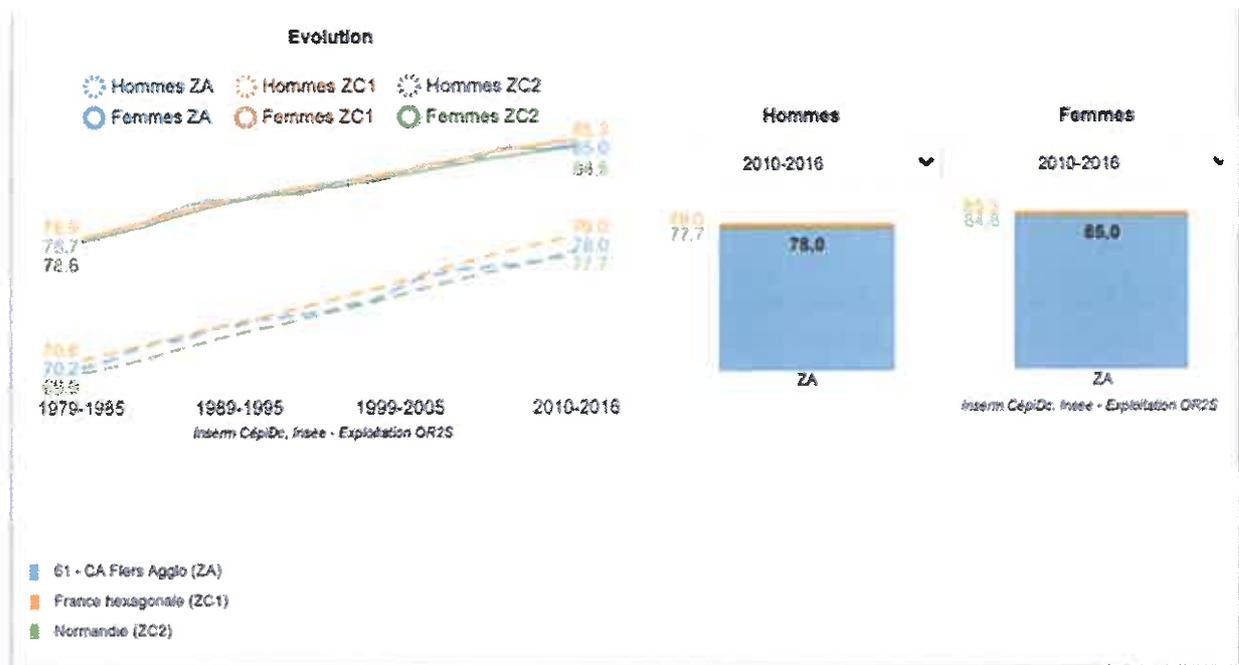
La ville centre de Flers semble être récompensée d'une politique de renouvellement urbain, qui attire notamment des locataires en centre-ville.

- Un indice de vieillissement de 109,8 pour une moyenne nationale de 83,1 et régionale de 87,6 . En 2018, 6.550 personnes étaient âgées de 75 ans et plus soit 12% de la population



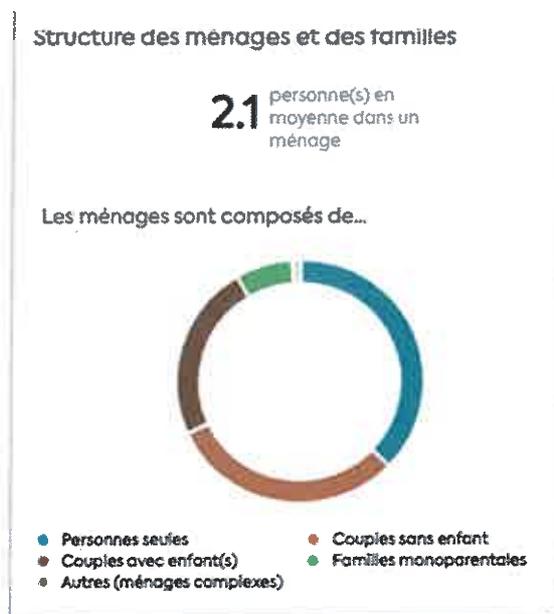
- Une évolution de l'espérance de vie en nette hausse pour les hommes et les femmes

En 1985, l'espérance de vie d'un homme était de 70,2 ans pour atteindre 78 ans en 2016
 Pour les femmes l'espérance de vie était de 78,7 ans en 1985 pour atteindre 85 ans en 2016



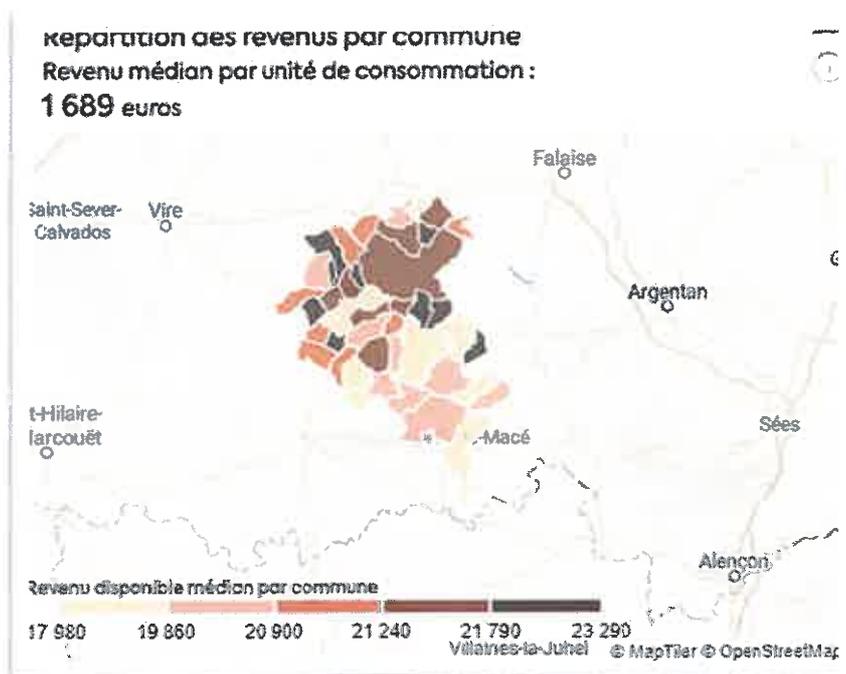
La composition et le revenu des ménages

Les personnes vivant seules au sein du foyer représentent 37% des ménages de l'EPCI, les couples sans enfant quant à eux affichent 31 % et les couples avec enfants représentent 23% et les familles monoparentales 7%



On observe une disparité des revenus mensuels (médian) entre le Nord et le Sud de l'EPCI :

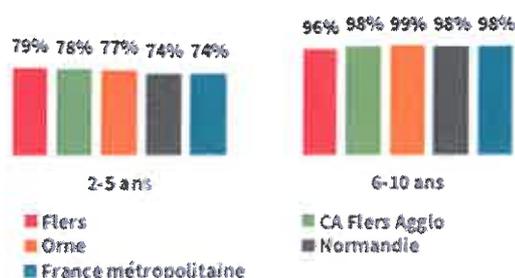
- Commune d'Athis Val de Rouvre : 1.796 €
- Commune de Messei : 1.728 €
- Commune de la Ferté-Macé : 1.612 €



La scolarisation

Le taux de scolarisation par tranche d'âge est un indicateur des difficultés des jeunes dans un territoire

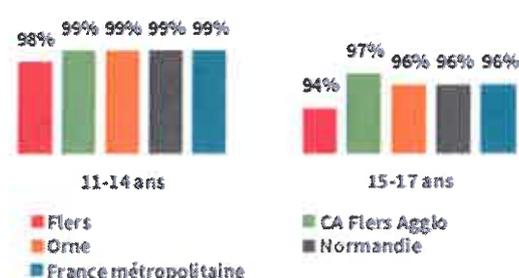
Taux de scolarisation des 2-10 ans



Source : INSEE RGP 2015

En 2015, 79% des 2-5 ans étaient scolarisés, contre 74 % en France métropolitaine.

Taux de scolarisation des 11-17 ans



Source : INSEE RGP 2015

En 2015, 94% des 15-17 ans étaient scolarisés, contre 96% en France métropolitaine.

En 2018, la part des 18-24 ans scolarisés représentait 37,3% alors que la part régionale est de 47,9% et 52,5% pour la part nationale

En 2015, la part des 15-17 ans au sein de la population était de 3,6%, contre 3,7 % en France métropolitaine et la part des 18-24 ans au sein de la population était de 6,5 % contre 8,2 % en France métropolitaine.

Le logement

Le territoire compte 29.281 logements dont 22.622 maisons soit 78% du parc immobilier contre 6.442 appartements soit 22%

La part de résidences principales est de 84,1 % pour Flers Agglo alors qu'elle est de 81,9 % pour la Normandie. La part des logements vacants, quant à elle, représente 11,4%

Logement

Indicateurs	CA Flers Agglo	Normandie
<u>Nombre de logements</u>	29 281	1 826 880
<u>Part des résidences principales (%)</u>	84,1	81,9
<u>Part des rés. secondaires (yr log. occasionnels) (%)</u>	4,4	9,9
<u>Part des logements vacants (%)</u>	11,4	8,2

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2018

L'emploi et le chômage

1 - L'emploi

D'après le portrait de territoire fourni par Pôle Emploi en février 2022, le territoire de Flers Agglo compte 14.471 salariés, dans le secteur privé, soit une hausse de 3,5% en 1 an alors que la Normandie observe une baisse de 1,4%

1.249 établissements sont comptabilisés sur le territoire

Au 31 décembre 2020 [Source : ACOSS]

	Nombre de salariés	Proportion	Proportion Normandie	Évolution annuelle	Évol. annuelle Normandie
Industrie	4 601	32%	27%	-1,2%	-1,8%
Construction	1 306	9%	9%	+5,2%	+1,1%
Commerce	2 322	16%	17%	-0,5%	-0,3%
Services	6 242	43%	52%	+8,6%	-1,9%

En 2018, le territoire comptait un taux d'activité des 15-64 ans de 73,4 % et un taux de chômage des 15-64 ans de 13,2% quasi similaire à la moyenne nationale et régionale

Une activité plus importante pour les ouvriers représentant 27% des actifs occupés que pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (13%)

Cette différence est plus marquée qu'au niveau régional (25% des actifs occupés sont des ouvriers et 13% des cadres)

>> Population active occupée		Normandie
3%	Agriculteurs exploitants	2%
6%	Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	6%
32%	Ouvriers	25%
27%	Employés	28%
23%	Professions intermédiaires	26%
8%	Cadres / professions intellectuelles supérieures	13%

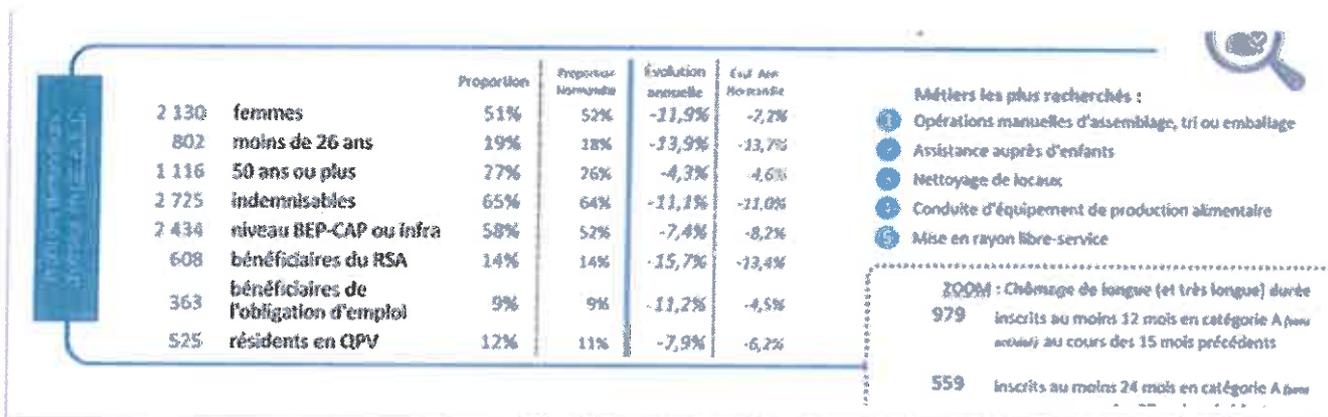
Le revenu fiscal moyen en 2019 était fixé à 22.807 € pour Flers Agglo alors qu'il est de 25.334€ pour la Région et 27.941 € pour la part nationale

2 - Le Chômage

Au 3^{ème} trimestre 2022, l'EPCI comptabilisait un taux de chômage de 6,9%, inférieur au taux régional (7%)

Au 31 décembre 2021, 4.201 demandeurs d'emploi étaient inscrits auprès de Pôle Emploi (toutes catégories confondues) soit une diminution de 9,9% en un an alors que la Région observe une baisse de 7,8%

Le profil des demandeurs est ainsi constitué :

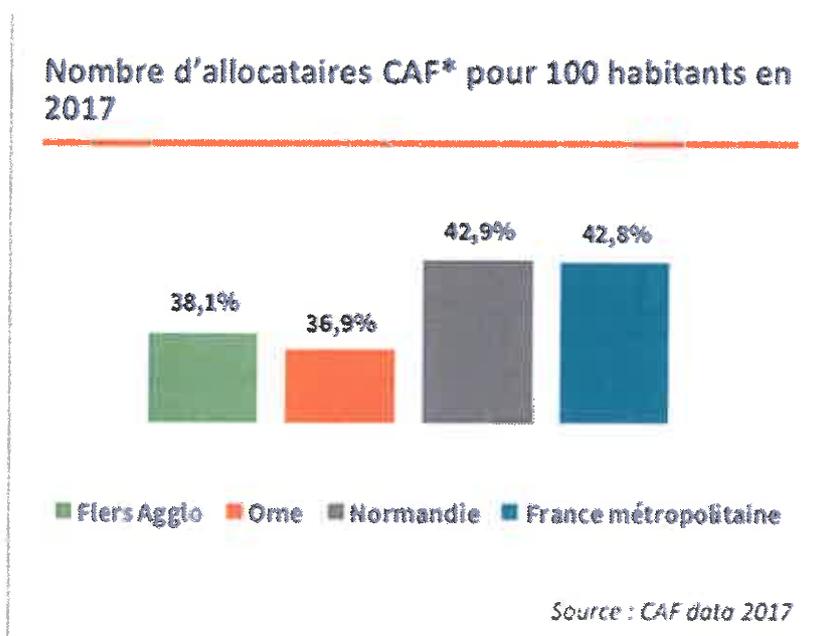


Au 4^{ème} trimestre 2021, 1.101 entrées (+ 6,3%) ont été comptabilisés pour l'année contre 1.273 sorties (+17,2%)

A titre indicatif, 30% des demandeurs se sont inscrits suite à une fin de contrat, 16% pour retour d'inactivité et 8% pour une première entrée sur le monde du travail

Les prestations sociales

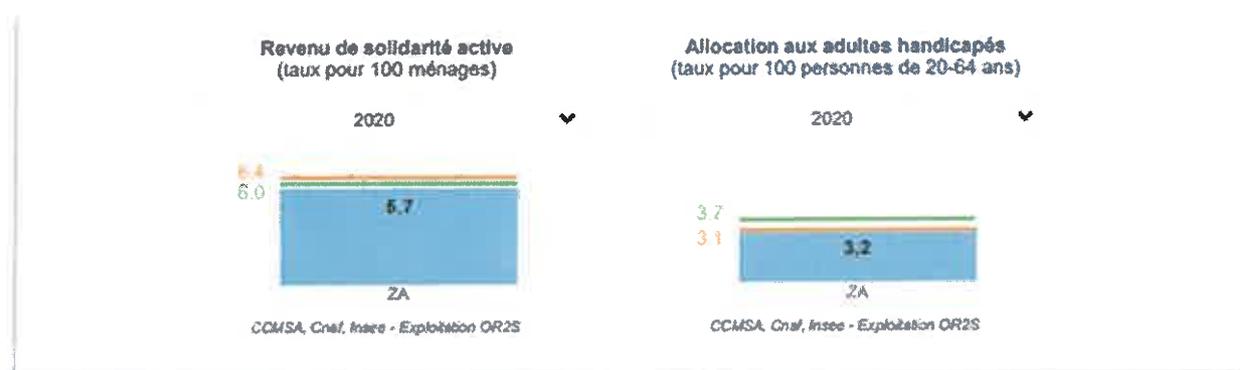
En 2017, 38,1 % de la population faisait partie d'un foyer allocataire CAF, inférieur au taux régional (42,9%) et national (42,8%)



En 2019, 10% des résidents de l'EPCI gagnent moins de 987 € et 5 % des habitants sont couverts par le Revenu de Solidarité Active (RSA) soit 2.680 personnes
19% des habitants sont bénéficiaires de la prime d'activité soit 10.147 personnes

- Au 31 décembre 2020, la Caisse d'Allocations Familiales a recensé 10.147 allocataires dont :
- 930 personnes disposent de l'Allocation Adultes Handicapés et sont donc dans l'incapacité de travailler
 - 4.803 allocataires logement (4.913 en 2017)
 - 834 allocataires perçoivent l'Allocation Logement Familial (ALF), 1.578 allocataires perçoivent l'Allocation Logement Social (ALS) et 2.391 allocataires perçoivent l'Aide Personnalisée au Logement (APL)

Le Revenu de Solidarité Active et l'Allocation aux Adultes handicapés, versés en 2020, sont inférieurs au seuil régional et national



Légende :

Flers Agglo

Normandie

France

3-Le Diagnostic Local de Santé – Les principaux indicateurs de santé

Les disparités en offres de soin peuvent grandement varier selon les territoires de l'agglomération, notamment dans la prise en charge des populations les plus âgées.

Flers agglo exerce la compétence santé sur 42 communes et veille à une harmonisation des offres de santé (équipements de santé, attractivité des professionnels médicaux) sur l'ensemble de son territoire.

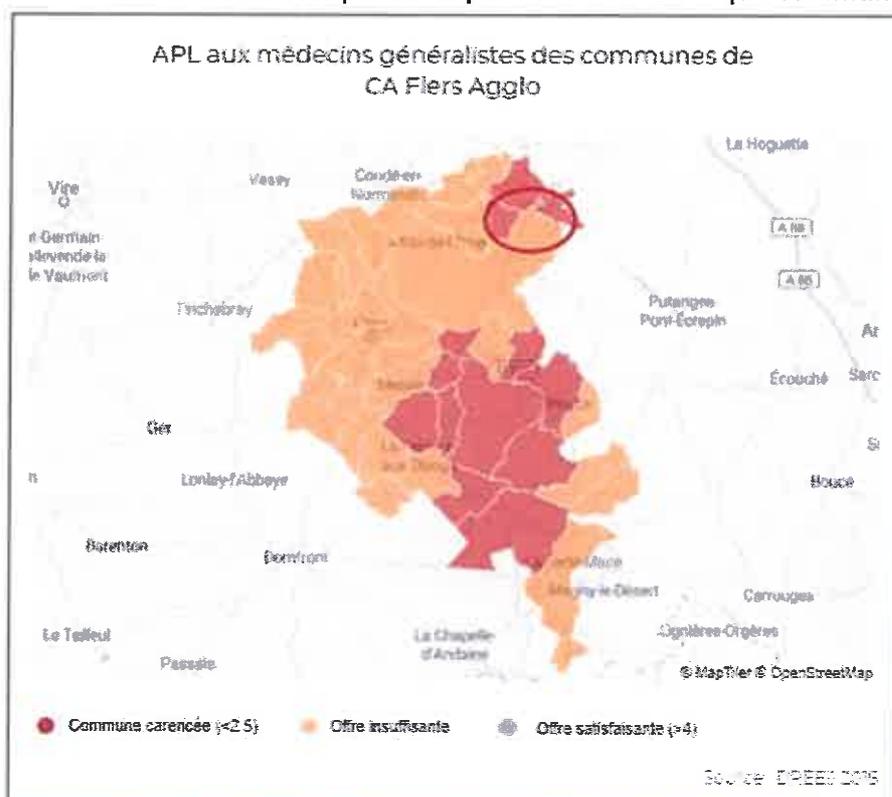
Un territoire sous-doté en médecine générale

Afin de pouvoir identifier les territoires les plus fragiles en termes d'accès aux soins, l'État a développé un indicateur statistique : l'Accessibilité Potentielle Localisée. Cet indicateur est le résultat d'une équation qui reflète de manière quantifiée le rapport entre l'offre et la demande de soins. L'offre est déterminée à partir du nombre de consultations réalisées par chaque médecin situé dans ou à proximité de la commune. Un coefficient de décroissance est appliqué sur ce nombre de consultations en fonction du temps de trajet pour aller chez ce médecin.

La demande, quant à elle, est estimée à partir du nombre d'habitants de la commune.

Une pondération est appliquée en fonction de l'âge des habitants : en générale, plus une personne est âgée, plus elle a besoin d'aller consulter.

L'accessibilité Potentielle Localisée peut être interprétée comme le nombre moyen de consultations accessibles par an et par habitant de chaque commune



Communes sous-dotées (APL < 2,5) : 13

Offre insuffisante (2,5 < APL < 4) : 29

Offre satisfaisante : (APL > 4) : 0

En 2018, 13 communes, représentant 15% de la population de l'EPCI, sont sous-dotées.

En d'autres termes, les habitants de ces communes avaient accès en moyenne à moins de 2,5 consultations par an.

L'accès aux soins de médecine générale est particulièrement difficile dans la partie sud du territoire.

La commune de Flers et ses alentours bénéficient d'un meilleur accès aux soins : l'indicateur gravite entre 3 et 4. C'est d'ailleurs Saint-Georges qui a l'APL aux médecins généralistes la plus élevée du territoire du territoire (3,8). Saint-Philibert sur Orne et la Lande-Saint-Simeon ont l'APL la plus faible de l'EPCI (cercle rouge).

Ces villes ne comptent néanmoins que très peu d'habitants (moins de 300).

Aucune commune de l'EPCI ne bénéficie d'une offre considérée comme satisfaisante (APL > 4).

L'analyse de cet indicateur montre que l'accès aux médecins s'est probablement détérioré entre 2018 et aujourd'hui.

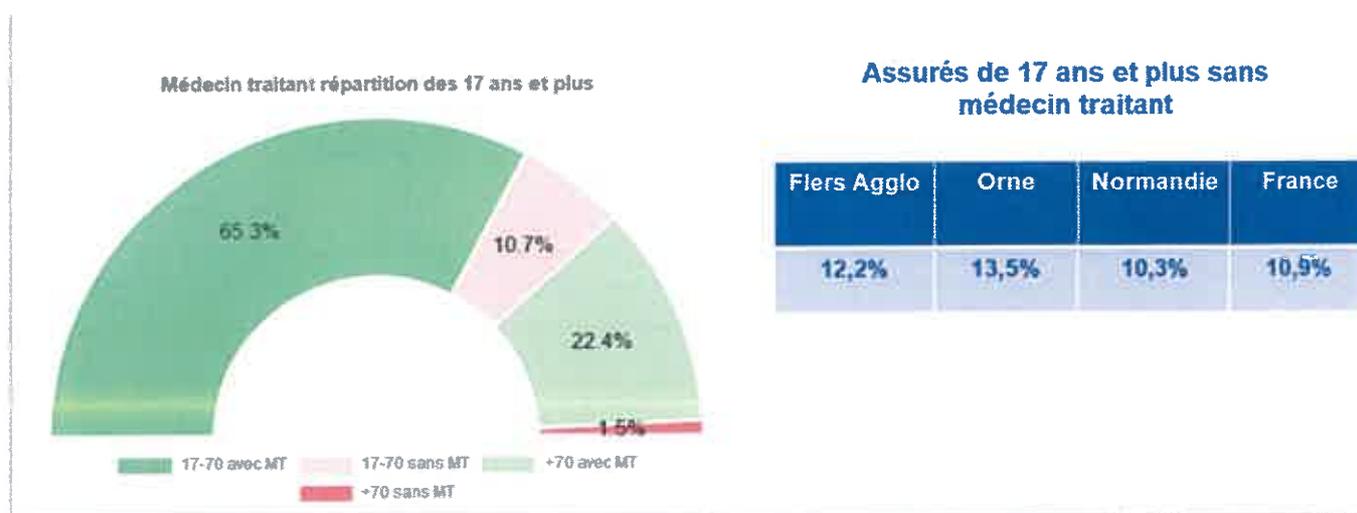
Si des médecins âgés sont partis à la retraite et qu'ils n'ont pas été remplacés, alors 35% de la population accède difficilement aux soins de médecine générale. (APL < 2,5).

Nouvelles communes carencées : Messei, La Chapelle-au-Moine, La Chapelle-Biche, La Ferté-Macé.

En 2020, l'EPCI compte 25 médecins généralistes, soit 0,5 médecins généralistes pour 1000 habitants Flers, Saint-Georges-des-Groseillers et Messei concentrent 17 de ces 25 médecins). La commune de Briouze en compte trois et La Ferté-Macé deux.

Les médecins de plus de 55 ans représente 68,4% des MG en exercice sur le territoire.

La part des patients sans médecin traitant est supérieure à la part régionale et nationale mais reste inférieure au niveau départemental

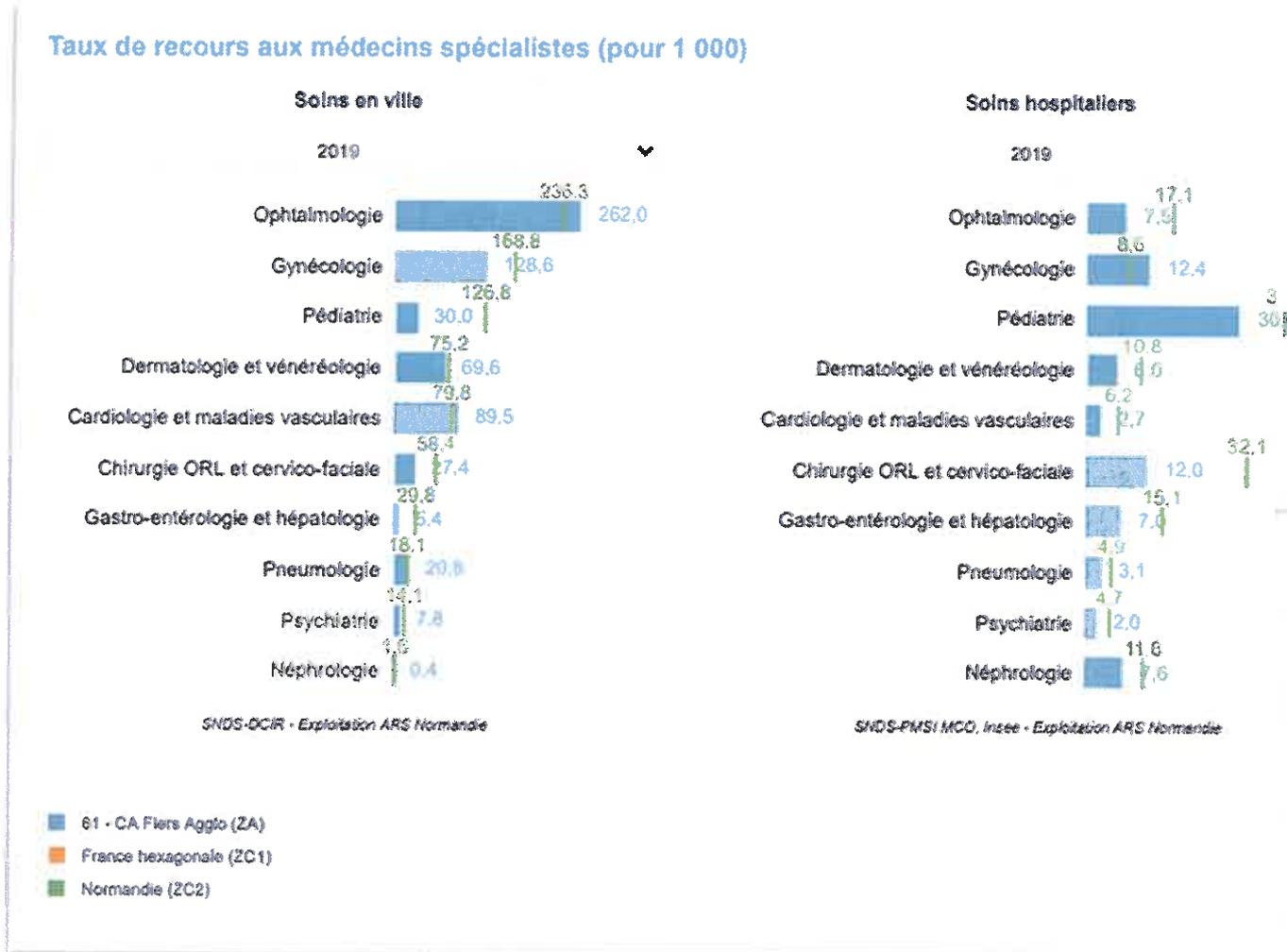


Sur le plan de la démographie médicale, la situation de l'EPCI est plutôt défavorable par rapport à la situation régionale :

- 27 masseurs kinés soit une densité de 50,2 professionnels pour 100.000 habitants (65,4 en Région)
- 19 chirurgiens-dentistes soit une densité de 35,3 professionnels pour 100.000 habitants (36,6 en Région)
- 114 infirmiers soit une densité supérieure à celle de la Région de 212 professionnels pour 100.000 habitants (158,2 en Région).

Le recours aux spécialistes est également une problématique présente sur le territoire de l'EPCI. Les recours aux soins en ville ou en hospitaliers sont inférieures au taux régional

Taux de recours aux médecins spécialistes (pour 1 000)



Du fait de la pénurie des médecins généralistes, et spécialistes, le recours aux urgences est plus important par rapport à la moyenne régionale. En 2018, 25.078 passages aux urgences ont été comptabilisés. Le taux de recours est de 462,2 pour 1.000 habitants alors qu'il représente 319,9 au niveau régional



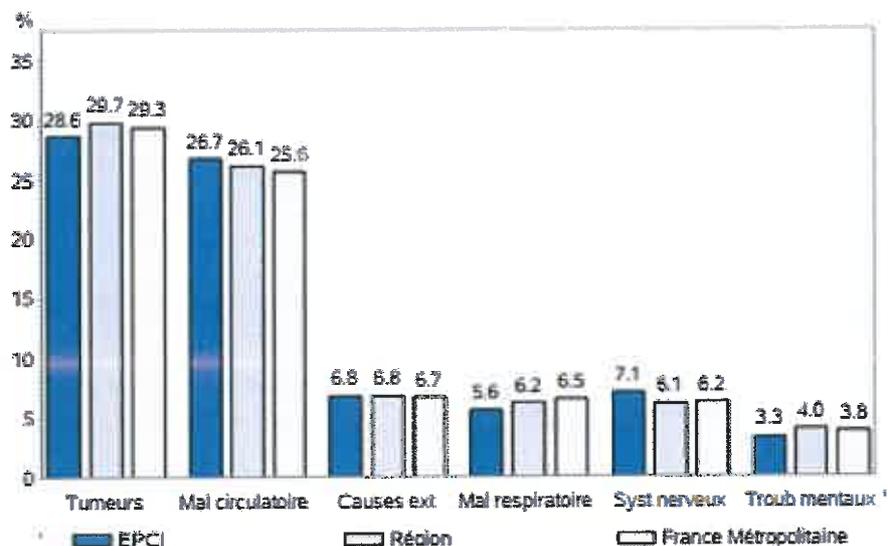
Légende : Flers Agglo Normandie

✓ Décès & Surmortalité

Entre 2009 et 2015 :

- Le territoire compte 299 décès (toutes causes) chez les hommes et 298 chez les femmes avec une part de décès d'hommes (23.3%) et de femmes (10,2%) de moins de 65 ans moins importante qu'au niveau régional et national
- Les hommes présentent une espérance de vie de 77,7 ans proche de l'estimation régionale (77,5 ans) mais légèrement inférieure à l'estimation nationale (78,7 ans).
- L'espérance de vie des femmes est plus élevée (85,2 ans) que celle des hommes, cette tendance est similaire à l'échelon régional et national.
- **Une surmortalité importante est observée par rapport à la France : +5.8% chez les hommes et +3,8% chez les femmes.**

Principales causes de décès (%) - 2009-2015



✓ Pathologies & Mortalité

- En 2016, le cas de pathologies pour cancers (2302 recensés) et de maladies cardiovasculaires (5471 recensés) sont davantage présents sur le territoire par rapport à la France et par rapport à la Normandie.
- Entre 2009 et 2015, la mortalité par cancer et par maladie cardiovasculaire est plus importante qu'en France mais moins importante qu'en Normandie.

- chez les hommes : +4,8% décès par cancer et +7,3% décès par maladie cardiovasculaire par rapport à la France

- chez les femmes : +2,0% décès par cancer et + 6,8% décès par maladie cardiovasculaire par rapport à la France.

Les nombre des décès par maladie cardiovasculaire chez les femmes du territoire dépasse également l'estimation régionale (6,2%).

✓ Cancers et pathologies cardiovasculaires

En 2016, au regard de la France, les cas de cancers et de maladies cardiovasculaires sont plus présents (indice comparatif > 100).

Ce constat est retrouvé par rapport à la Normandie (indice < 100 pour la Normandie)

nombre de patients/ pathologies pour cancers 2 302	nombre de patients/ pathologies pour maladies cardioneurovasculaires 5 471
Cancer du sein actif : 162	Syndrome coronaire aigu : 78
Cancer du sein surveillance : 332	Maladie coronaire chronique : 1 584
Cancer de la prostate actif : 130	Accident vasculaire cérébral aigu : 92
Cancer de la prostate sous surveillance : 701	Séquelle d'accident vasculaire cérébral : 511
Cancer du côlon actif : 114	Insuffisance cardiaque aiguë : 204
Cancer du côlon sous surveillance : 132	Insuffisance cardiaque chronique : 507
Cancer du poumon actif : 71	Artériopathie oblitérante du membre inférieur : 543
Cancer du poumon sous surveillance : 25	Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque : 1 323
Autres cancers actifs : 57	Maladie valvulaire : 476
Autres cancers sous surveillance : 614	Embolie pulmonaire aiguë : 33
	Autres affections cardiovasculaires : 203

La mortalité par cancers et maladies cardiaques est également plus importante par rapport à la France (+ 4,6 % de décès par cancers chez les hommes, + 7,3 % de décès par maladies cardiaques chez les hommes).

Ce différentiel est cependant moins marqué que la moyenne régionale

✓ La prévention et le dépistage

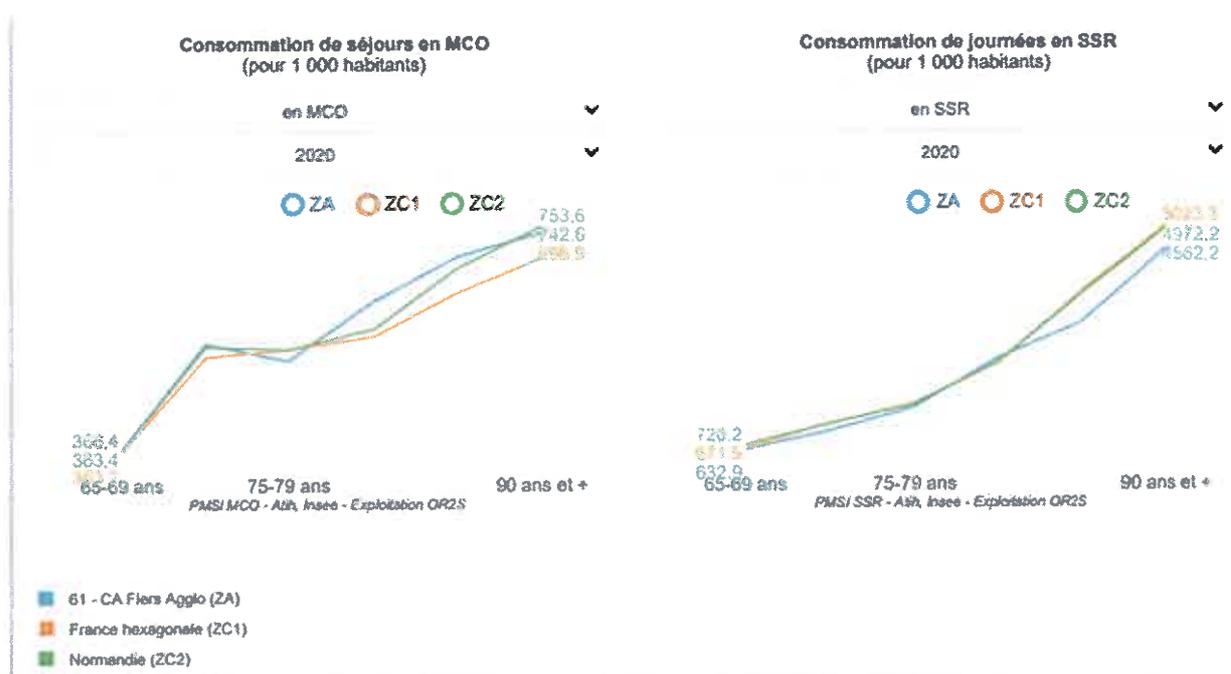
Les actions de prévention et de dépistage mises en place démontrent une participation plus importante sur le territoire de la collectivité que sur le territoire départemental et régional

Taux de participation au dépistage (organisé ou individuel)

Dépistage	Territoire	Orne	Normandie	France
Cancer du sein	65%	63,4%	63,2%	61,5%
Cancer du col de l'utérus	50%	46,6%	49,4%	51,8%
Cancer colorectal	38,1%	34,4%	33%	30,8%

✓ Les hospitalisations

Une augmentation des hospitalisations tant en séjours MCO (Médecine Chirurgie Obstétrique) qu'en séjour SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) selon les catégories d'âge variant de 65 ans à 90 ans et plus :



✓ La santé mentale

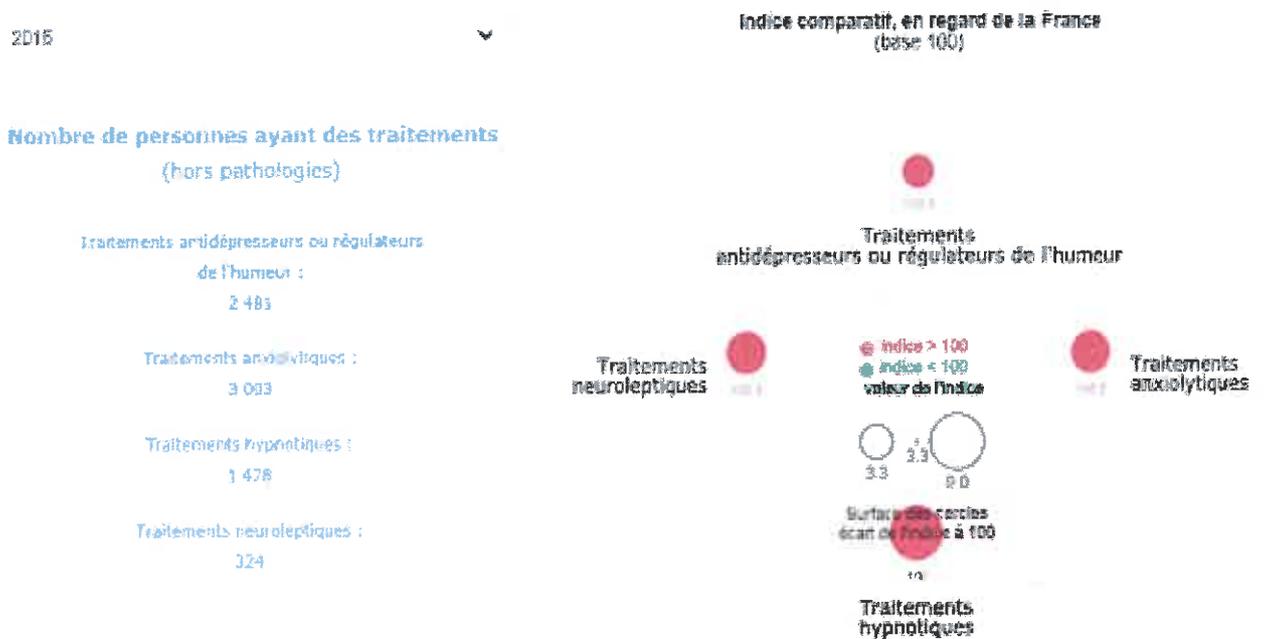
- Entre 2019 et 2015, le territoire compte 59 décès par troubles mentaux et 10 décès par suicide.
On observe une plus forte mortalité par suicide par rapport à la France (+ 16,7%) mais une plus faible mortalité par troubles mentaux par rapport à la France (- 2,4%). Ces données restent inférieures aux estimations régionales
- Les pathologies les plus présentes sur le territoire sont les troubles névrotiques et de l'humeur avec 1.446 cas recensés en 2016.
Ces données sont supérieures aux estimations nationales (indice comparatif de 108,6) et régionale (indice comparatif de 97,1 pour la Normandie)
- Le nombre de troubles psychiatriques débutant dans l'enfance est également supérieur aux estimations régionale et nationale pour 134 cas recensés en 2016

■ Maladies psychiatriques, cartographie des pathologies



La prise de traitements psychotropes (antidépresseurs, hypnotiques, anxiolytiques et neuroleptiques) est plus importante que les estimations nationale et régionale

■ Traitements psychotropes, cartographie des pathologies



■ Le recours aux soins en établissement de santé autorisé en psychiatrie

En 2017, il a été comptabilisé 13.909 journées en hospitalisation complète et 3.300 journées en hospitalisation partielle

31.354 actes de soins ambulatoires (hors soin de ville) ont été recensés



Portrait de territoire – Flers Agglo (ARS - 2019)

En 2019, l'ARS a élaboré un portrait de territoire de Flers Agglo dans lequel elle dénombre 59 décès par troubles mentaux et 10 décès par suicide sur la période allant de 2009 à 2015. **On observe, par rapport à la France, une plus forte mortalité par suicide (+16,7%) mais une plus faible mortalité par troubles mentaux (-2,4%). Ces données restent, toutes deux, inférieures aux estimations régionales.**

Dans ce même portrait, l'ARS précise **que les maladies psychiatriques les plus présentes sur le territoire sont les troubles névrotiques et de l'humeur** avec 1 146 cas recensés en 2016, ce qui s'avère plus important par rapport à la France (indice comparatif de 108,6) et à la région Normandie (indice comparatif de 97,1). Il est par ailleurs mentionné que les autres troubles psychiatriques (indice comparatif de 108,7) sont également supérieurs sur le territoire à l'échelle nationale et régionale. Enfin, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance sont plus présents qu'en France (indice comparatif de 105,5) mais inférieurs aux données régionales.

La prise de traitements psychotropes (antidépresseurs, anxiolytiques, hypnotiques ou encore neuroleptiques) est localement supérieure à l'échelle nationale et régionale. Cette différence est d'ailleurs amplifiée puisque la consommation de ces traitements est moins importante en Normandie qu'en France.

Enfin, ce portrait stipule que le recours aux soins en établissement de santé autorisé en psychiatrie en 2017 sur le territoire est inférieure non seulement aux données régionales mais également nationales :

- Hospitalisations complètes (taux de 258,8 face à 273,4 pour la Normandie et 296,4 pour la France)
- Hospitalisations partielles (taux de 66,4 face à 75,9 pour la France et 84,1 pour la Normandie)

Diagnostic Territorial Partagé du PTSM de l'Orne

Le diagnostic a été élaboré, à compter d'avril 2017, autour de deux phases :

- Phase de bilan partagé des besoins et des ressources (dresser un état des lieux)
- Phase de concertation territoriale (identifier des leviers d'actions)

Cinq priorités identifiées dans le cadre de ce diagnostic :

- Enfants et adolescents
- Personnes sous-main de justice
- Handicap psychique
- Population générale, addictologie et migrants
- Personnes âgées

Eléments de contexte / besoins spécifiques pour chacune des priorités :

- **Enfants et adolescents**
 - Rupture / dysfonctionnement entre les structures, entre les âges
 - Manque d'adaptation des ressources liées aux particularités du territoire
 - Nécessité de réponse face à des situations de crise
 - Problématique des Mineurs Non accompagnés (MNA)
 - Difficultés d'hébergement des jeunes ASE (18 – 20 ans) avec notification MDPH
 - Offre régionale d'hospitalisation non accessible aux enfants de l'Orne
 - Vigilance quant au suivi des 0 – 4 ans (moyens de la PMI)
 - Manque de transversalité institutionnelle (6 – 16 ans)
 - Désengagement progressif des acteurs (16 – 20 ans)
 - Présence des partenaires de prévention (PMI, CAMSP, MDA...) sur le territoire ornaï, invisibilité de certains jeunes au-delà de 16 ans (non adhésion aux dispositifs de droit commun, déscolarisation, absentéisme, problématique des écrans...)
 - Offre départementale riche mais manquant de lisibilité (enfants éloignés du soin, ouverture réduite de l'IREPS d'Alençon...)
 - Repérage précoce des difficultés des enfants de plus de 5 ans insuffisamment efficient

- **Personnes sous-main de justice**
 - Continuité de soins somatiques et psychiatriques en milieu ouvert et fermé avec mise en œuvre complexe (logistique et financière)
 - Risque de non-paiement du logement lors d'incarcération (fichage et difficulté en sortie)
 - Liens à développer entre incarcération, logeurs et SPIP (préparation à la sortie)

- **Handicap psychique :**
 - Inadéquation de l'offre aux besoins d'utilisateurs en situation complexe (absence d'établissements médico-sociaux)
 - Dispositifs actuels insuffisamment souples, accompagnement et réponses non modulaires
 - Manque de prise en compte du droit de pouvoir agir de l'utilisateur, participation et inclusion peu mobilisées

- **Population générale, addictologie et migrants :**
 - Absence de continuité de soins, risque de non-respect de la procédure PASS (patients migrants)
 - Difficultés d'accès aux soins somatiques des patients suivis en psychiatrie (Flers, équipe ELSA dépendant du secteur de la santé mentale et collaborant avec le CH de Vire en addictologie)
 - Taille des logements vacants inadaptée
 - Problème de cohabitation des migrants (au sein des logements/quartiers)
 - Manque de solutions d'hébergement pour les personnes à conduites addictives ou suivies en psychiatrie

- **Personnes âgées**

- Perte de chance des personnes âgées présentant des troubles du comportement du fait de passages récurrents aux SAU
- Ruptures dans les parcours de prise en charge avec allongement des durées de séjour
- Evaluation des troubles psychiques non systématisés en amont des crises (élimination des causes somatiques)

Au regard de ces éléments, les principaux enjeux relevés pour chacune des priorités sont les suivants :

- Enfants et adolescents :
 - Eviter les points de rupture en matière de parcours
 - Prévention, dépistage et promotion de la santé
- Personnes sous-main de justice :
 - Optimiser la présence et la réponse médicale sur les structures de l'administration pénitentiaire
 - Parcours locatifs lors de l'incarcération et dans la perspective de la sortie
- Handicap psychique :
 - Fluidifier les parcours pour éviter les points de rupture
 - L'utilisateur-patient acteur de son parcours de vie
- Population générale, addictologie et migrants :
 - Accès aux soins somatiques et psychiatriques
 - Logement adaptable tout au long du parcours
- Personnes âgées
 - Prévention et gestion de crise et d'urgence

Il convient, en complément, de préciser que 4 enjeux communs ont été partagés par l'ensemble des 5 groupes :

- Meilleure connaissance interprofessionnelle
- Coordination des parcours des cas complexes
- Amélioration des compétences des acteurs
- Structuration et articulation des politiques publiques

✓ Les addictions

L'addiction se caractérise par l'impossibilité répétée de contrôler un comportement et la poursuite de ce comportement en dépit de la connaissance de ses conséquences négatives.

La notion de conduite addictive comprend :

- Les addictions aux substances psychoactives (alcool, tabac, drogues illicites)
- Les addictions comportementales sans substances psychoactives (jeux...)

La consommation de substances psychoactives est responsable en France de plus de 100 000 décès évitables par accidents et par maladies, dont près de 40 000 par cancers.

Les conduites addictives interviennent ainsi dans environ 30 % avant 65 ans (également appelée mortalité prématurée).

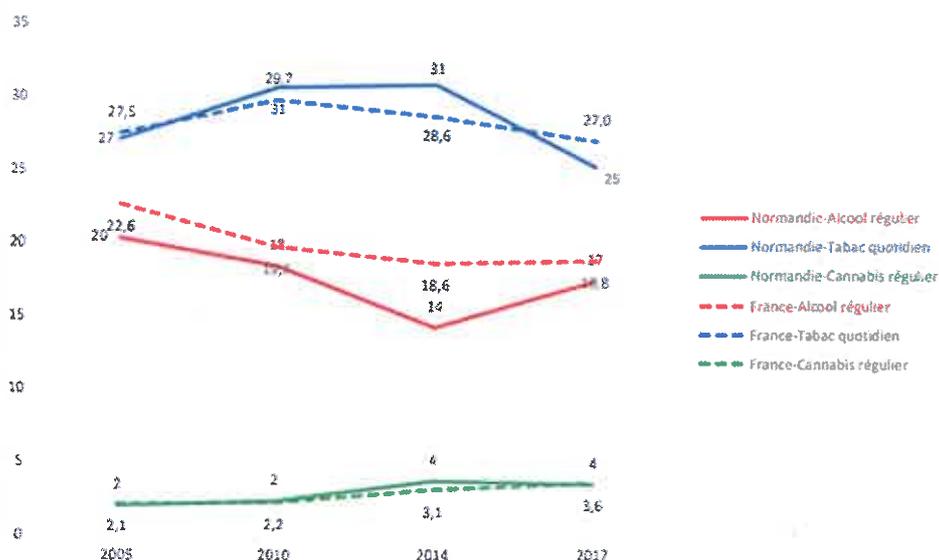
L'Observatoire Français des Drogues et des Conduites addictives (OFDT) a publié en décembre 2021, des données sur les usages et conséquences des usages liés aux produits psychoactifs. Nous n'avons pu récupérer de données au niveau de la collectivité

L'usage de produits psycho actifs à l'âge adulte

		Région Normandie			France métropolitaine		
		H (n=573)	F (n=790)	Ens. (n=1363)	H (n=11596)	F (n=13723)	Ens. (n=25319)
Alcool	Expérimentation	98	97*	97*	96,1	93,1	94,6
	Usage régulier (≥ 10 usages dans le mois)	27	8	17	28,4	9,7	18,8
	Usage quotidien (≥ 30 usages dans le mois)	14	4	9*	16,1	5,4	10,6
Alcoolisation ponctuelle importante (API)	Dans le mois (≥ 1 fois)	25	7	16	25,2	7,6	16,2
Tabac	Expérimentation	85*	72	78*	81,2	70,5	75,7
	Quotidien (≥ 1 cigarette/jour)	27	23	25	29,8	24,2	27,0
	Intensif (≥ 10 cigarettes/jour)	16	9	13	15,7	10,2	12,8
Cannabis	Expérimentation	48	34	41	52,7	37,2	44,8
	Usage dans l'année	13	6	9	15,1	7,1	11,0
	Usage régulier (≥ 10 usages dans le mois)	5	2	4	5,4	1,8	3,6
Poppers	Expérimentation	9	5	7*	11,7	5,8	8,7
Cocaine	Expérimentation	6	2*	4*	8,0	3,2	5,6
MDMA/ecstasy	Expérimentation	6	2	4	7,3	2,7	5,0
Champignons hallucinogènes	Expérimentation	8	2	5	8,0	2,7	5,3
LSD	Expérimentation	3	1	2	4,0	1,4	2,7
Amphétamines	Expérimentation	3	<0,5*	1	3,2	1,2	2,2
Héroïne	Expérimentation	3	<0,5*	1	2,1	0,5	1,3
Crack	Expérimentation	2	0	1	1,1	0,3	0,7

Source : Baromètre Santé 2017, SPF

Évolution des usages quotidiens de tabac et des usages réguliers d'alcool et de cannabis à l'âge adulte dans la région Normandie et en France métropolitaine entre 2005 et 2017 (%)



Sources : Baromètre Santé 2005, 2010, 2014, 2017, SPF

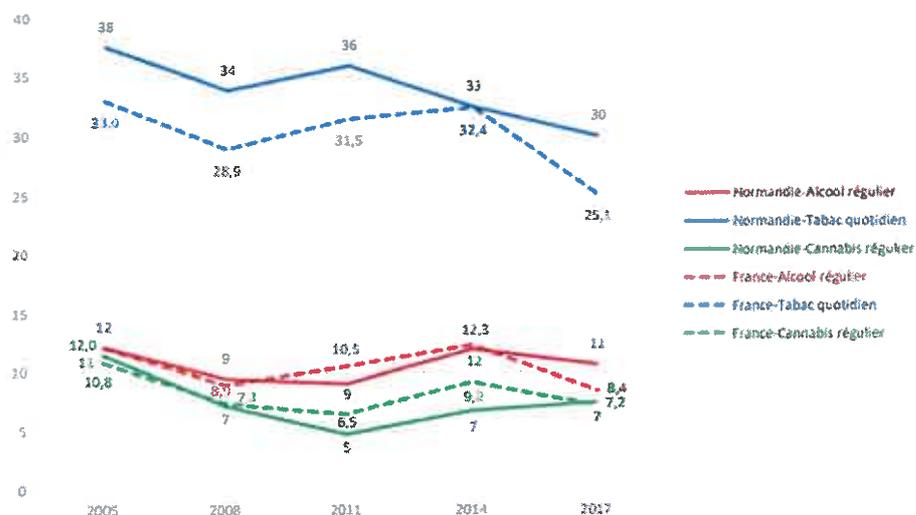
La population adulte de Normandie présente des niveaux d'expérimentation du tabac supérieurs à la moyenne nationale en 2017, 78 % des 18-75 ans ont fumé au moins une fois dans leur vie, contre 76 % sur l'ensemble de la France métropolitaine. Cette différence est portée par les hommes.

L'usage de produits psycho actifs à 17 ans

		Région Normandie			France métropolitaine		
		H (n=1147)	F (n=1121)	Ens. (n=2268)	H (n=19611)	F (n=19504)	Ens. (n=39115)
Alcool	Expérimentation	88	87*	88*	86,6	84,6	85,7
	Usage dans le mois (≥ 1 usage)	75*	67*	71*	69,9	62,9	66,5
	Usage régulier (≥ 10 usages dans le mois)	16*	5	11*	12	4,6	8,4
Alcoolisation ponctuelle importante (API)	Répétées (≥ 3 fois dans le mois)	26*	11	19*	21,7	10,9	16,4
Tabac	Expérimentation	63*	62	63*	58,1	59,9	59,0
	Quotidien (≥ 1 cigarette/jour)	32*	28*	30*	26,3	23,8	25,1
	Intensif (≥ 10 cigarettes/jour)	10*	5*	8*	6,5	3,9	5,2
Cannabis	Expérimentation	44	37	41	41,8	36,3	39,1
	Usage dans le mois	26	18	22	24,2	17,5	21
	Usage régulier (≥ 10 usages dans le mois)	10	5	7	9,7	4,5	7,2
Poppers	Expérimentation	12*	11*	11*	9,5	8	8,8
Cocaïne	Expérimentation	5*	3	4*	3,1	2,4	2,8
MDMA/ecstasy	Expérimentation	6*	3	5*	3,9	2,8	3,4
Champignons hallucinogènes	Expérimentation	4	2	3	3,6	1,9	2,8
LSD	Expérimentation	3	1	2	1,9	1,2	1,6
Amphétamines	Expérimentation	3	2	2	2,8	1,8	2,3
Héroïne	Expérimentation	1	1	1	0,7	0,6	0,7
Crack	Expérimentation	1	1	1	0,6	0,6	0,6

Source : ESCAPAD 2017, OFDT

Évolution des usages quotidiens de tabac et des usages réguliers d'alcool et de cannabis à 17 ans dans la région Normandie et en France métropolitaine entre 2005 et 2017 (%)



Sources : ESCAPAD 2005, 2008, 2011, 2014, 2017, OFDT

Les jeunes de 17 ans de la région présentent quant à eux des niveaux d'usages supérieurs, quel que soit l'indicateur retenu (expérimentation, usage quotidien, usage « intensif »). Dans ce contexte de consommation, la mortalité liée aux cancers des voies pulmonaires y est plus élevée que dans le reste de la France métropolitaine.

Les usages d'alcool en Normandie présentent un profil similaire : sur-expérimentation des adultes (97 % vs 95 %, une différence cette fois imputable aux femmes) et des jeunes de 17 ans qui se démarquent quasi-systématiquement des autres régions par des prévalences d'usage sensiblement plus élevées (71 % d'usage dans le mois vs 66 % en France métropolitaine).

Les indicateurs liés aux usages de produits psychoactifs

		Normandie	France entière	Rang (parmi les 13 régions métropolitaines)
Décès avant 65 ans par cancers du poumon, des bronches et de la trachée (2016) ¹	Pour 10 000 habitants de 40 à 64 ans	6,4	5,1	2
Décès avant 65 ans par alcoolisme et cirrhose (2016) ¹	Pour 10 000 habitants de 40 à 64 ans	3,3	2,3	3
Accidents corporels avec alcool (2017) ²	Pour 100 accidents corporels au taux d'alcoolémie connu	17,4	11,7	2
Accidents mortels avec alcool (2017) ²	Pour 100 accidents mortels au taux d'alcoolémie connu	27,9	30,2	8
Accidents mortels avec présence de stupéfiants (2017) ³	Pour 100 accidents mortels avec dépistage stupéfiants réalisé	22,4	22,3	5
Nombre de patients théoriques traités par médicaments de substitution aux opioïdes (2019) ^{3,4}	Pour 100 000 habitants de 15 à 74 ans	368,9	346,5	5
Décès par surdoses (2016) ⁵	Pour 100 000 habitants de 15 à 74 ans	0,7	0,9	11
Interpellations pour ivresse sur la voie publique (2017) ⁵	Pour 10 000 habitants de 15 à 74 ans	10,4	10,9	6
Infractions à la législation sur les stupéfiants pour ventes et usages/reventes (2020) ⁶	Pour 10 000 habitants de 15 à 74 ans	30,5	38,8	7

Sources : (1) INSERM-CépiDc, (2) ONISR, (3) GERS-Siamois, (4) Bouchara-Recordati, (5) DGGN/DGPN/Préfecture de police de Paris, (6) Etat 4001

La Normandie affiche des niveaux de mortalité prématurée liée à l'alcool (alcoolisme et cirrhose) et d'accidents corporels supérieurs à la moyenne nationale.

La situation du cannabis est différente : globalement, les adultes et les jeunes Normands ont des consommations comparables à celles observées en France.

Le nombre d'interpellations pour infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) se situe cependant à un niveau inférieur à celui de la France entière (30,5 pour 10 000 vs 38,8).

S'agissant des autres produits illicites, la situation est plus contrastée : tandis que les niveaux d'usage chez les adultes de Normandie sont comparables aux autres régions pour la plupart des produits (à l'exception des poppers et de la cocaïne, inférieurs), les jeunes de 17 ans ont des niveaux d'expérimentation plus élevés que leurs semblables en France, et plus particulièrement pour les stimulants (cocaïne et MDMA/ecstasy).

L'OFDT a publié, en 2022, les indicateurs chiffrés pour quantifier et décrire le phénomène des comportements d'usages de substances psychoactives et d'addictions : [Drogues et addictions, chiffres clés 2022 \(ofdt.fr\)](#)

✓ La santé et l'environnement

1 - Environnement naturel :

La surface totale du territoire de Flers Agglo correspondant à 57256,3 ha se situe sur des sols issus de l'ancien massif armoricain (granite, schistes, grès armoricain ...)

Ces roches et les cours d'eau qui les entaillent créent des paysages vallonnés, en grande majorité occupés par l'agriculture et par les espaces naturels :

66 % de territoires agricoles soit 37782 ha

- 35,5 % de prairies
- 29,9 % de terres arables
- 0,4 % de cultures permanentes
- 0,1 % autres types de territoires agricoles

8,6 % de territoires artificialisés soit 4948 ha

- 4,2 % de zones urbanisées
- 3,5 % de zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- 0,8 % d'espaces verts artificialisés non agricoles
- 0,2 % d'espaces non bâtis en attente de requalification

24,6 % de forêts et de milieux semi-naturels soit 14057 ha

- 13,5 % de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- 11 % de forêts

0,8 % de surfaces en eau soit 470 ha

Avec un linéaire de haies total de 4998,4 km soit un indice de densité de 87,3 mètres de haies par hectare sur le territoire de la CA Flers Agglo contre 56,8 mètres par hectare en moyenne en Normandie, Flers Agglo est le 12e EPCI normand ayant la plus forte densité de haies.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région ayant pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Les territoires artificialisés sont le principal obstacle à ces continuités, or ces territoires ont augmenté de 9,7 % dans la CA Flers Agglo entre 2008 et 2020.

Contrat de territoire eau et climat :

Le 2 juillet 2021 à Flers, les représentants de Flers Agglo, de l'Etat, de l'agence de l'eau Seine Normandie, du Syndicat départemental de l'Eau de l'Orne, du Syndicat Mixte de restauration des rivières de la Haute Rouvre et de Domfront Tinchebray Intercom ont signé le contrat de territoire « eau et climat » 2021/2024 du territoire de la Rouvre au Noireau. Les collectivités s'engagent à mener un programme d'actions ciblées prioritaires en faveur de la reconquête du « bon état » des ressources en eau, de la biodiversité, et bénéfiques pour l'adaptation au changement climatique du territoire de la Rouvre au Noireau.

2 - Alimentation :

Parmi les surfaces agricoles, 7,8% en 2021 étaient surfaces en agriculture biologique ou en conversion (9% dans l'Orne), mais 6,8% en région Normandie.

En 2021, Flers Agglo a répondu à un appel à projets lancé par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, dont l'objectif était d'identifier les territoires désireux de mettre en place un projet alimentaire territorial.

Un PAT a pour ambition de créer une boucle vertueuse sur un territoire entre les producteurs et les consommateurs autour d'une nourriture saine et produite localement pour un bilan carbone le plus bas possible et une commercialisation en circuits courts

En rassemblant les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation autour d'un projet alimentaire Territorial, Flers Agglo souhaite lancer une dynamique de coopération avec quatre objectifs :

- Objectif 1 : adapter la production et les filières agricoles aux besoins du territoire ;
- Objectif 2 : augmenter la part d'approvisionnement bio-local dans la restauration collective ;
- Objectif 3 : augmenter les ventes en circuits courts auprès de la population ;
- Objectif 4 : créer une gouvernance alimentaire territoriale.

3 - Eau Potable :

- L'ensemble de la population de Flers Agglo est alimentée par une eau ou la concentration moyenne en nitrate est inférieure à 50 mg/l.
- L'ensemble de la population est alimentée par une eau de très bonne qualité bactériologique.
- L'ensemble de la population est alimentée par une eau conforme aux limites de qualité pour les pesticides et métabolites.

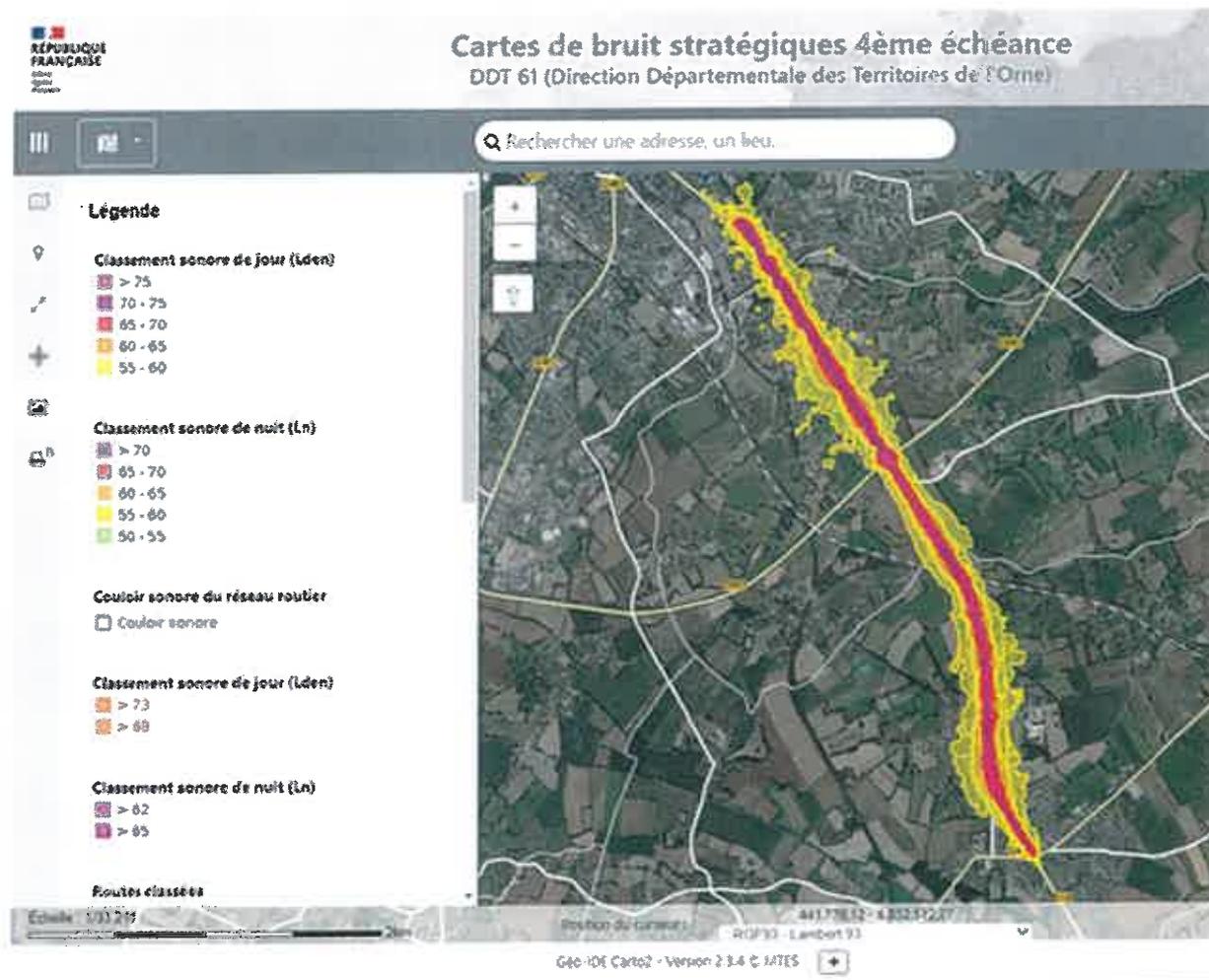
4- Eau de baignade :

Le plan d'eau de la Ferté-Macé est le seul plan d'eau de baignade naturel de Flers agglo :

- Concernant les Escherichia coli et les Entérocoques l'eau est généralement de bonne qualité avec cependant des pics ponctuels .
- Concernant les Chlorophylle A et les Cyanobactéries Toxinogènes l'eau est de qualité moyenne

5 - Exposition au bruit

Un seul secteur est concerné par une cartes de bruit stratégiques 4ème échéance : La D18 entre Messei et Flers avec un niveau sonore > 70Db le long de l'axe routier

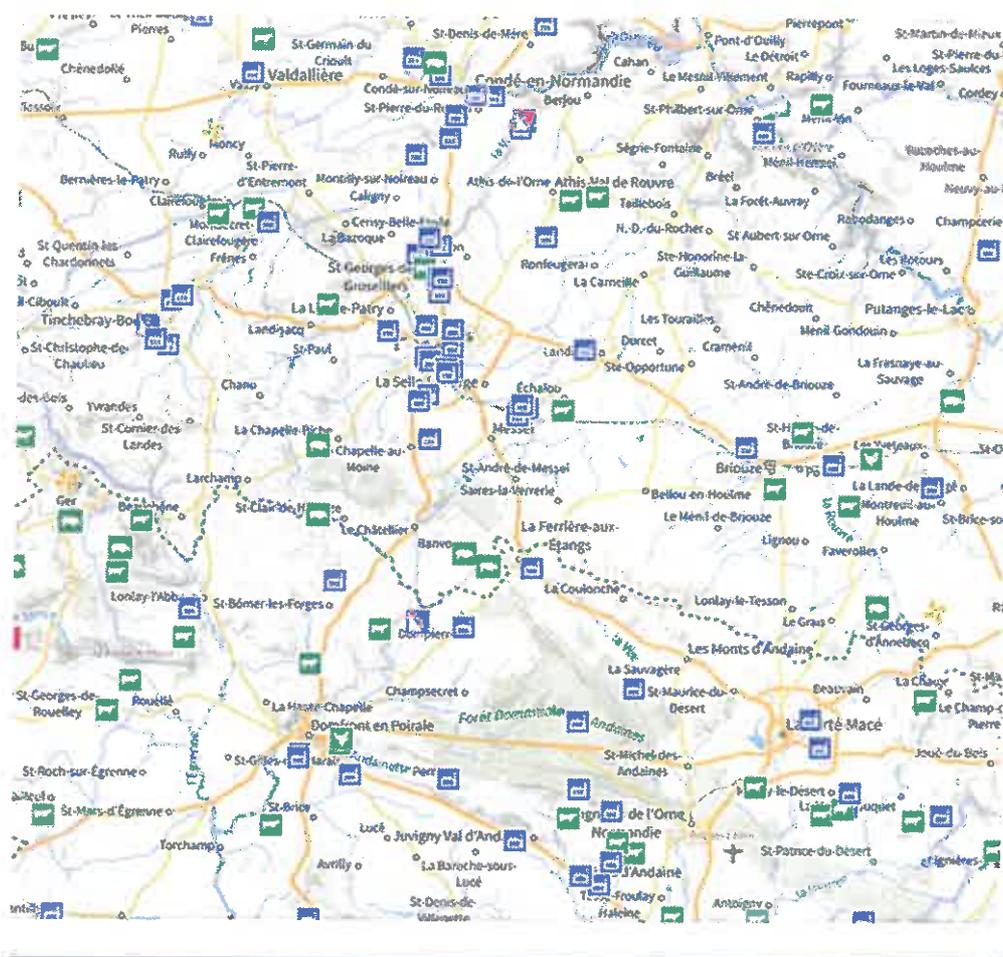


6 - Air :

Au moins une commune de l'EPCI a un dépassement des seuils OMS recommandé en O3 (Ozone) et PM 2,5 (particules fines). La station de mesure d'ATMO Normandie se trouve à la Coulouche.

7 - Risques naturels et technologiques :

24 installations sont classées pour la protection de l'environnement sur le territoire.
9,7% de la population est exposée à un risque technologique ou industriel



8 - Habitat :

Le bâti ancien d'avant 1946 représente 31% des logements sur le territoire, (constructions en pierre)

En 2010, les modes de chauffage des logements étaient répartis de la manière suivante :

Chauffage central collectif (y compris chauffage urbain)	Chauffage central individuel avec une chaudière propre au logement	Chauffage tout électrique	Autre moyen de chauffage	Ensemble
2 011	6 070	3 276	1 131	12 487

Avec une majorité de chauffage central individuel avec une chaudière propre au logement, il existe un facteur de risque lié au monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Chaque année dans l'Orne, jusqu'à une dizaine de cas d'intoxication aux conséquences plus ou moins graves sont recensées.

Une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) est en cours entre 2021 et 2026. Travaux éligibles : économie d'énergie (isolation, chauffage, ventilation, réhabilitation des logements dégradés).

Programme de renouvellement urbain du quartier Saint Michel : lancé en 2015, il permet la création d'espaces verts, de voies douces, de services de proximité (commerces et services médicaux), la réhabilitation d'une crèche et d'une école. Des jardins partagés sur place et maison d'activités (pôles de prévention et de vie sociale) y sont mis en place par Flers agglo.

9 - Potentiel radon des communes

Saint Pierre d'Entremont, Caligny, la Lande Patry, La Bazoque, Saint Georges des Groseillers, la Chapelle Biche, Messei, Banvou, Saires la Verrerie, Echadou, Bellou, le Ménil de Briouze, et Lignou sont situés en zone de potentiel radon de catégorie 1 (sols peu émissifs)

Toutes les autres communes de Flers agglo sont situées en zone de potentiel radon de catégorie 3 (sols émissifs)

La mesure du radon dans les ERP situés en zone de catégorie 3 est obligatoire dans certains types d'ERP (article D. 1333-32 du code de la santé publique) :

- établissements d'enseignement, y compris les bâtiments d'internat,
- établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (nouvelle catégorie depuis le 1er juillet 2018),
- établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux avec capacité d'hébergement,
- établissements thermaux,
- établissements pénitentiaires

Une campagne de sensibilisation au risque radon dans l'habitat individuel a été mise en place en 2021-2022 et en 2022-2023 sur le territoire de Flers agglo. 15,1% des résultats sur 152 dosimètres distribués montrent des résultats compris entre 300 et 1400 Bq/m³.

10 – Transports :

87,2% des déplacements domicile travail se font en voiture. C'est davantage que pour le département (83,2%) et pour la région (81,4%).

Les déplacements en transport en commun ne représentent que 1,6%, 0,9% à vélo et 5,1% en marche à pied. Là encore, ces chiffres sont inférieurs aux moyennes régionales et départementales (chiffres de 2018).

Les différents réseaux de transport en commun :

- **Train** : ligne Paris/Granville de la SNCF dessert les gares de Flers et de Briouze par train ou par bus TER. 10 AR/jour environ en semaine. Les TER de la ligne roulent au Colza.

- **Lignes de bus** : Flers-Putanges, Briouze-Flers, Tinchebray - Flers, Flers-la Ferté-macé, la Ferté Macé-Alençon, la Ferté Macé-Domfront, Lonlay l'Abbaye-Flers, Bagnoles de l'Orne- la Ferté- Argentan. Les lignes circulent du lundi au samedi ou du lundi au vendredi et sont surtout adaptées aux transports scolaires en terme d'horaires, même si elles restent ouvertes à tout public.

- **Service de TAD sur le territoire de FA** : Les 42 communes du territoire peuvent être desservies par un service de transport à la demande (plus de 6000 voyages/an) assuré par le réseau Némus géré par Flers agglo du lundi au samedi.

- **Location de vélo électrique** : pour les 42 communes du territoire : 30€/ mois Némus. financé par le dispositif territoire à Énergie positive pour la croissance verte.

- **Dispositif de covoiturage Karos** : Une appli smartphone permet aux usager de se mettre en relation pour du covoiturage courte distance.

- **2 voies vertes** (voies douces destinées aux déplacements non motorisés) sur le territoire : Flers Domfront et Briouze- la Ferté-Bagnoles de l'Orne.

- **Un schéma directeur cyclable**, en construction pour le territoire de Flers agglo avec le cabinet BL Évolution. Aménagement à prévoir à court et moyen terme de pistes et de balisages cyclables.

Baromètre des villes cyclables 2021 recensant les besoins de la population :

<https://barometre.parlons-velo.fr/2021/carte/#11.08/48.7273/-0.4914>

Aide aux particuliers pour l'achat de vélo : 30% du montant du vélo dans la limite de 200€ financés. Aide soumise à condition de revenus. Service transports de Flers agglo.

Label territoire vélo de Flers agglo (Fédération Française de cyclotourisme)

Plan climat Air Énergie Territorial - 2 objectifs principaux sur Flers Agglo :

– l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, pour diminuer l'empreinte écologique du territoire, et notamment son impact sur le changement climatique

– l'adaptation du territoire au changement climatique afin de réduire sa vulnérabilité.

11 - Autres dispositifs en cours sur le territoire de la collectivité :

Dispositif « Territoire durable 2030 » : Le dispositif « Territoire durable 2030 » de la Région Normandie a pour objectif d'accompagner les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) volontaires et leurs groupements (PETR) dans l'élaboration d'une stratégie globale et cohérente de développement durable sur 3 ans.

Cette stratégie doit porter sur 7 thèmes minimum qui concourent aux objectifs de développement durable.

Les territoires doivent ainsi mettre en place 4 stratégies thématiques obligatoires :

- Une démarche interne de développement durable ;
- Une stratégie trame verte et bleue ;
- Une stratégie de transition énergétique ambitieuse ;
- Une stratégie d'économie circulaire.

Pour compléter ces thèmes, chaque territoire choisit au minimum 3 autres thématiques qui correspondent à chacun des piliers du développement durable (social, environnement, économie).

12 - Maladies en lien avec l'environnement :

- 53,8/1000 habitants sous antihistaminiques (chiffres inférieurs à ceux du département)
- 61,3/1000 habitants souffrent de syndromes obstructifs des voies aériennes (Asthmes, cancers du poumon). Ces chiffres sont inférieurs à ceux du département.

13 - Risques pour la santé liée au changements climatiques sur le territoire



D'après les travaux du GIEC Normand (infographie ci-dessus), une augmentation de plusieurs facteurs de risques est liée au changement climatique :

- Canicule plus fréquente (publics sensibles)
- Allergies et maladies par transmission vectorielle (moustique tigre, chenilles processionnaire)

Le moustique tigre est actuellement présent dans le département de la Mayenne, limitrophe de l'Orne.

4 – Les principales caractéristiques de l’offre de santé

En 2019, Flers Agglo compte 23 médecins généralistes libéraux actifs à l'échelle du territoire, soit 42 médecins pour 100 000 habitants alors que la moyenne départementale est de 53 et la moyenne nationale est de 73 médecins.

Part de médecins dans la population

0.5

médecin(s) généraliste(s) pour 1 000 personnes

Pourcentage de communes équipées de médecins

19.0 %

de communes équipées de médecins généralistes

Insee (2020)

Plus de 50% de ces médecins ayant plus de 55 ans, ce nombre devrait continuer de décroître au cours des prochaines années.

Cette pénurie engendre des problématiques d'accès aux soins malgré un plateau technique important.

A l'échelle de Flers Agglo, le nombre d'assurés du régime général sans médecin traitant était de 4,4% en 2017 (contre 7,8% dans le Département et 7,2% dans la Région) soit 1.503 patients sans médecin traitant

A l'échelle départementale, on observe également une hausse du nombre d'actes réalisés par médecin ornaïs (6400 actes effectués par an pour une moyenne nationale de 4700).

Cette démographie médicale déclinante et résulte de plusieurs facteurs :

- **Une population vieillissante et un besoin qui augmente** : Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus de Flers Agglo représentant près de 23 % de la population du territoire, la diminution de la démographie médicale, confrontée à un accroissement des demandes de soins d'une population de plus en plus âgée, conduit vers des difficultés de qualité et d'accès aux soins.
En 2018, le territoire comptait 13.482 personnes âgées de plus de 65 ans soit une augmentation de 76,5% par rapport à 2013
- **Un vieillissement national de la profession médicale**, qui s'explique par l'instauration du numérus clausus en 1972 (non réévalué à la hausse jusqu'en 2006), limitant le renouvellement générationnel de ces médecins
- **Une évolution de l'exercice de la médecine** : L'exercice n'est plus le même qu'il y a 30 ans. Les jeunes médecins ne veulent plus travailler seuls et souhaitent consacrer davantage de temps à leur vie personnelle et familiale.
93% des internes et jeunes médecins privilégient ainsi l'équilibre professionnel/personnel en facteur d'installation en début de carrière.
Le salariat est également une piste de réflexion pour les internes et jeunes médecins

- **Un manque de services de proximité en zone rurale** : Les départements avec une démographie médicale peu élevée comme l'Orne cumulent souvent d'autres fragilités. On observe ainsi une disparition des infrastructures de services en zone rurale (fermeture de classe, commerces, ...), qui limite leur attractivité.

Plus spécifiquement pour la médecine générale, on constate :

☞ **Une filière de médecine générale moins attractive que d'autres spécialités**

En 2018, 3238 postes ont été ouverts pour l'internat de médecine générale (sur les 8738 postes ouverts à l'internat).

Les internes en médecine générale représentent ainsi plus d'un tiers des étudiants en troisième cycle mais ce choix n'est pas valorisé.

Des postes ouverts à l'internat de médecine générale restent ainsi vacants (94% des postes ont été pourvus en 2014).

De plus, la filière présentait en 2014 un indicateur d'attractivité de 0,84 sur 1 (plus il est proche de 0, plus la filière est attractive).

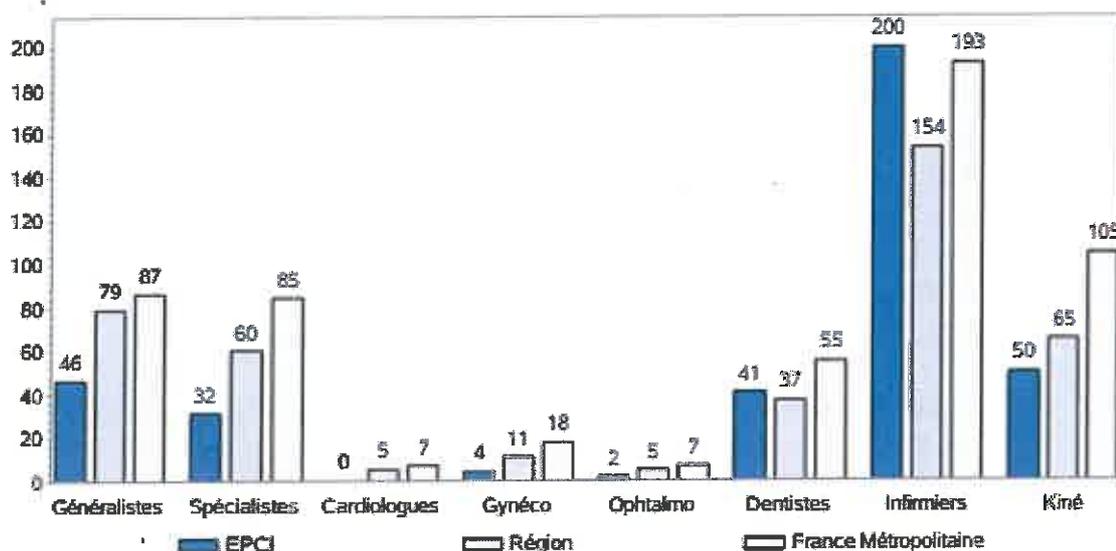
- **L'internat de médecine générale de Caen n'est pas le premier choix des étudiants de médecine suite à l'examen des Épreuves Classantes Nationales.**

Le nombre de places ouvertes chaque année pour l'internat de Caen n'a pas été atteint (sur les 82 postes proposés, seuls 70 avaient été choisis en 2018).

❖ **Densité des professionnels de santé au 01.01.2020 – Offre de soins libérale ou mixte**

Libelle	Date	Unité	EPCI	Région	France Métropolitaine	(Min-Max) EPCI
Densité de médecins généralistes	2020	pour 100 000	46.3	79.1	86.5	(29.6-150.6)
Densité de médecins spécialistes	2020	pour 100 000	31.5	60.3	84.5	(0.0-147.8)
Densité de cardiologues	2020	pour 100 000	0.0	5.4	7.1	(0.0-24.1)
Densité de gynécologues	2020	pour 100 000 femmes +15 ans	4.3	10.9	17.6	(0.0-34.5)
Densité d'ophtalmologues	2020	pour 100 000	1.9	5.0	6.8	(0.0-22.5)
Densité de chirurgiens-dentistes	2020	pour 100 000	40.8	37.1	55.3	(0.0-86.6)
Densité d'infirmiers	2020	pour 100 000	200.2	153.6	192.7	(60.9-327.9)
Densité de masseurs-kinésithérapeutes	2020	pour 100 000	50.0	65.3	104.9	(17.5-129.5)
Part de médecins généralistes de 55 ans et plus	2020	%	68.0	51.3	52.1	(0.0-85.7)
Part de médecins spécialistes de 55 ans et plus	2020	%	47.1	51.5	53.4	(0.0-100.0)
Part de cardiologues de 55 ans et plus	2020	%	0.0	48.0	52.4	(0.0-100.0)
Part de gynécologues de 55 ans et plus	2020	%	0.0	61.1	60.8	(0.0-100.0)
Part d'ophtalmologues de 55 ans et plus	2020	%	100.0	56.3	58.6	(0.0-100.0)
Part de chirurgiens-dentistes de 55 ans et plus	2020	%	45.5	35.8	36.6	(0.0-100.0)
Part d'infirmiers de 55 ans et plus	2020	%	24.1	22.6	22.1	(5.3-44.4)
Part de masseurs-kinésithérapeutes de 55 ans et plus	2020	%	25.9	19.1	18.7	(0.0-100.0)

Densité de professionnels de santé (libéraux ou mixtes) pour 100 000 habitants - 01/01/2020



❖ Quelques autres chiffres clés :

- En 2018, 36 % des assurés du régime général de Flers Agglo ne sont pas rendus chez un dentiste depuis plus de 2 ans
- En 2017, 20,5 % des assurés du Régime général de la Sécurité sociale étaient en affection de longue durée (17,8% en Normandie et 18,1 % dans le Département)
- 86% de la population peut accéder en moins de 15 mn à une structure d'urgence
- En 2021, 27 masseurs-kinésithérapeutes (dont 23% ayant plus de 55 ans et plus) contre 40 en 2016

5 – Les acteurs mobilisés sur le territoire

Le Contrat Local de Santé a pour caractéristique d'être un dispositif construit sur un mode participatif.

La réalisation du diagnostic et la construction du programme d'actions ont mobilisés :

- Des professionnels de santé (libéraux, salariés, médecins et paramédicaux) et du secteur social
- Des représentants d'associations intervenant dans les domaines sanitaires, sociaux, médico-sociaux
- Des représentants d'établissements de santé et médico sociaux
- Des représentants d'institutions
- Des directions de la collectivité

L'élaboration du Contrat Local de Santé a ainsi permis d'associer de nombreux acteurs en santé du territoire.

6 – Les dynamiques à l’œuvre et les dispositifs de coordination actifs sur le territoire

Des dispositifs visant à développer la prévention et la promotion de la santé existent sur le territoire :

- ✓ La présence de maisons médicales (3) et de pôles de santé (3) destinés à soutenir la démographie médicale et à développer l’exercice coordonné. Le pôle de santé de Flers a ouvert en juin 2023, dans les locaux réhabilités de l’ancienne clinique. Des projets de santé ont été élaborés par les professionnels de santé exerçant dans les pôles de Santé de La Ferté-Macé, Saint Georges des Groseillers et Flers
- ✓ La mise en place d’un Atelier Santé Ville (ASV) porté par la collectivité et l’ARS tourné vers les problématiques des deux quartiers « politique de la ville » du territoire. Les actions de l’ASV sont déterminées en relation avec les axes développés dans le Contrat Local de Santé
- ✓ Le renouvellement du Contrat politique de la ville 2024-2030
- ✓ Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé en cours de constitution et qui devrait être opérationnelle début 2024

De nombreuses actions, déjà engagées par Flers Agglo, contribuent indirectement à l’amélioration de la santé de la population :

- ✓ Une offre sportive variée et de qualité ainsi que le maillage territorial des équipements sportifs (centre aquatique, gymnases, terrains de sports, stades,..)
- ✓ Une offre de mobilité : transport à la demande, application de covoiturage KAROS, réseau de transports publics... La collectivité encourage le développement des mobilités douces en proposant notamment un service de location de vélos électriques
- ✓ Une politique en faveur de la politique de la petite enfance, un programme de réussite éducative (PRE)
- ✓ La mise en œuvre d’un Plan Alimentaire Territorial (PAT)
- ✓ La mise en place d’Opérations Programmées d’Amélioration de l’Habitat (OPAH)
- ✓ L’élaboration d’un Contrat Local contre les Violences Sexistes et Sexuelles
- ✓ La rénovation urbaine des quartiers politiques de la ville Saint-Sauveur et Saint Michel avec une attention particulière sur les aménagements favorables à la santé

Le programme d’actions du Contrat Local de Santé est construit dans un souci de cohérence et de compatibilité avec les dispositifs de coordination existants avec les actions engagées, avec le Projet Régional de Santé et les documents de planification et les schémas de territoire élaborés par la Collectivité

7 - La méthodologie de projet

La stratégie d'intervention du contrat, déterminée sur la base des résultats du diagnostic, s'articule autour d'axes thématiques stratégiques déclinés en enjeux.

Le plan d'actions du Contrat Local de Santé contribue à répondre à ces enjeux. IL a été élaboré d'une part à la suite de rencontres avec les associations, professionnels de santé et structures sanitaires médico-sociales œuvrant dans le domaine de la santé et d'autre part par la mise en place d'ateliers de concertation mobilisant les acteurs en santé intervenant sur le territoire de Flers Agglo (91 participants)

- *Une première phase de concertation*
 - ✚ **Lancement de la démarche** : réunion de lancement avec l'ARS et délibération du Conseil Communautaire
 - ✚ **Elaboration du diagnostic local de santé** : collecte des données, rencontres avec partenaires et Agence Régionale de Santé
 - ✚ **Définition des axes thématiques à l'issue du diagnostic**
 - ✚ **Identification des partenaires par thématiques**
 - ✚ **Validation du diagnostic, des partenaires et de la méthodologie de projet avec l'ARS**

- *Une seconde phase opérationnelle*
 - ✚ **Ateliers de travail** : deux ateliers par axe retenu (interconnaissance des professionnels,)
 - ✚ **Définition de la stratégie** : détermination des enjeux du territoire, dégager les objectifs généraux et opérationnels
 - ✚ **Validation de la stratégie** : avec l'Agence Régionale de Santé et validation du Conseil Communautaire
 - ✚ **Rédaction du plan d'actions**
 - ✚ **Contractualisation avec l'Agence Régionale de Santé**

A l'issue de la contractualisation du Contrat Local de Santé, la coordinatrice du CLS aura la charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du contrat qui sera applicable sur la période 2023-2026.

8 - Les principaux enjeux repérés dans le cadre du diagnostic

Les résultats du diagnostic local de santé ont conduit à identifier quatre axes thématiques prioritaires constituant les axes stratégiques du programme d'actions

Ces axes sont déclinés en enjeux opérationnels pour le territoire de Flers Agglo

	ENJEUX		OBJECTIFS GENERAUX
AXE 1 ACCES AUX SOINS	Accueillir de nouveaux PDS	1.1	Favoriser l'installation de nouveaux PDS mais également maintenir l'offre existante
	Promouvoir le territoire auprès des étudiants en santé	1.2	Créer des conditions d'accueil et d'attractivité pour favoriser la venue des étudiants
	Favoriser une meilleure coordination des PDS	1.3	Encourager le développement du partenariat entre professionnels
		1.4	Promouvoir les dispositifs d'exercice coordonné
	Accès à la prévention et aux soins des personnes âgées de plus de 70 ans	1.5	Permettre aux personnes âgées de conserver un maximum d'autonomie au domicile
	Créer des initiatives autour de la santé	1.6	Identifier et faire connaître les structures ressources
		1.7	Accompagner les structures dans le montage de projet
	Promouvoir l'éducation affective, relationnelle et sexuelle auprès des adolescents et jeunes adultes	1.8	Permettre la déconstruction des stéréotypes en vue de la promotion d'une culture de l'égalité, en améliorant l'accès à l'information sur la vie affective et sexuelle
	Favoriser l'implication du patient dans son parcours de soins	1.9	Recenser les offres de services santé du territoire dans un outil dématérialisé pour les PDS et le grand public
		1.10	Travailler sur une meilleure appréhension de la littératie en santé
		1.11	Agir en amont des pathologies en favorisant la prévention

	ENJEUX		OBJECTIFS GENERAUX
AXE 2 ACTIVITE PHYSIQUE ET ALIMENTATION	Favoriser une alimentation durable et locale pour tous	2.1	Fédérer les producteurs et les habitants dans une dynamique raisonnée
	Promouvoir l'activité physique pour tous	2.2	Faire prendre conscience de l'importance de l'activité physique et ou sportive pour tous dans un objectif de prévention
	Former les professionnels au contact du public à une culture commune	2.3	Renforcer les connaissances et compétences des professionnels en contact avec les habitants en matière de nutrition
	Promouvoir une alimentation saine auprès des jeunes et des personnes en situation de précarité	2.4 2.5	Permettre une gestion maîtrisée du budget alimentaire des publics vulnérables Favoriser l'appropriation des repères nutritionnels de santé publique
AXE 3 SANTE MENTALE ET ADDICTIONS	Améliorer la prévention et le repérage précoce en vue d'une destigmatisation de la santé mentale	3.1	Formation des professionnels et le grand public à une culture commune
	Apporter des réponses territoriales précises à des situations dites complexes localisées	3.2	Favoriser l'interconnaissance pour une gestion coordonnée des situations dites complexes
	Prévenir les addictions chez les jeunes	3.3	Renforcer les aptitudes et attitudes visant à réduire les conduites addictives et conduites à risques
AXE 4 URBANISME FAVORABLE A LA SANTE	Favoriser l'adaptation aux événements climatiques changeants	4.1	Protéger les populations confrontées aux évolutions climatiques
		4.2	Encourager la biodiversité et la qualité du paysage existant
		4.3	Améliorer la gestion de la ressource et qualité de l'eau en milieu naturel
	Faire évoluer les pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur (QAI)	4.4	Poursuivre et promouvoir les actions de sensibilisation aux enjeux de Qualité de l'Air Intérieur auprès de tous publics
	Favoriser les initiatives en terme d'aménagement et d'urbanisme durable	4.5 4.6	Prendre en compte la santé des habitants dans les projets d'aménagements Sensibiliser la population sur une mobilité raisonnée

LE PROJET REGIONAL DE SANTE 2023-2028

Après plusieurs mois de travaux de construction et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes, et à l'issue de la phase de consultation publique engagée du 13 juillet au 13 octobre 2023, le Projet Régional de Santé a été arrêté le 31 octobre 2023 par le Directeur général de l'ARS Normandie

Il définit, en cohérence avec la stratégie nationale de santé, un cadre général pour structurer les priorités de santé en région, afin d'agir collectivement, en faveur de la santé des Normands.

Le Projet Régional de Santé (PRS) définit tous les cinq ans les objectifs pluriannuels de la politique de santé pilotée par l'ARS Normandie. Il offre un cadre d'action collectif pour améliorer l'état de santé de la population, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé

Le nouveau PRS 2023-2028 se structure en trois composantes :

- Le **Cadre d'orientation stratégique (COS)** : il détaille les sept grands enjeux pour améliorer la santé en Normandie
- Le **Schéma régional de santé (SRS)** : sur la base d'une évaluation des besoins, il détermine pour l'ensemble de l'offre de soins, d'accompagnement et de prévention, des orientations prioritaires pour guider concrètement les actions des cinq ans à venir
- Le **Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)** : il comprend les actions à destination des publics les plus vulnérables et éloignés du système de santé

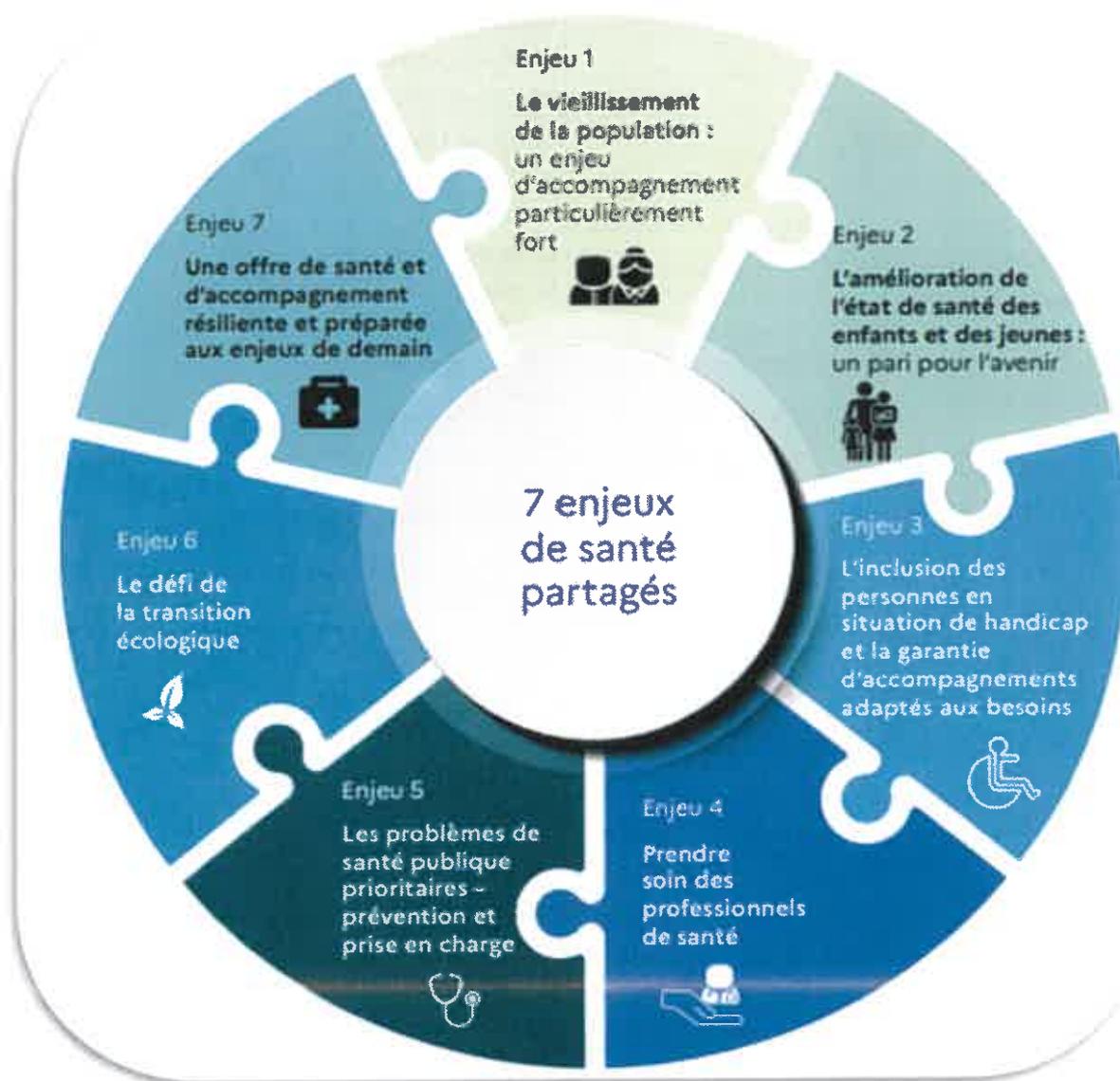
L'élaboration du projet régional de santé 2023-2028 s'est fondée autour de **3 principes d'action** qui constituent les objectifs autour desquels se construit notre action commune :

- Réduire les inégalités sociales de santé ;
- adapter notre action aux spécificités des territoires dans la poursuite et l'ancrage de la démarche engagée au travers du [CNR santé](#) ;
- Piloter le service rendu par le résultat pour les citoyens normands.

Afin de répondre aux enjeux de santé normands, le PRS s'articule autour de **12 priorités d'action** constituant le fil rouge des actions collaboratives pour la période 2023-2028 :

1. Relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie
2. Mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités
3. Améliorer la santé mentale des normands
4. Renforcer l'évolution inclusive de la société
5. Garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin

6. Agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles
7. Développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants
8. Soutenir l'utilisateur comme acteur du système de santé
9. Structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre les acteurs
10. Renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires
11. Accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles en encourageant notamment le virage numérique et les innovations
- 12 Engager le système de santé normand dans la transition écologique



LE CONTRAT LOCAL DE SANTE – 2023-2026

ARTICLE 1 – LES SIGNATAIRES

Les signataires, co-contractants, du Contrat Local de Santé (2023-2026) de Flers Agglo sont :

- La Communauté d'Agglomération de Flers Agglo, représentée par Yves GOASDOUE, en sa qualité de Président
- L'Agence Régionale de la Santé représentée par Anne-Catherine SUDRE, en sa qualité de directrice de la délégation départementale de l'Orne

Le CLS associe également les partenaires suivants (liste non exhaustive) :

Professionnels de santé	Associations sportives
GHT Les Collines de Normandie	Normandie Générations
IFSI - IFAS Flers	CMPR La Clairière
CPAM	Planeth Patient
ASTI	Coop des Territoires
Conseil régional	Normandie Pédiatrie
Conseil départemental	CMPR La Clairière
SIMBAN	AIFR
DAC	API POTAGER
CCAS	LA BEROUETTE
Maisons d'activités	Comite Départemental Olympique et Sportif
PIJ et Foyer Jeunes Travailleurs	Pôle psychiatrie GHT
CLIC DU BOCAGE	CMP
CAF	EPE
Planning familial	ELSA
Maison des Aidants	Centre Psychothérapique de l'Orne
SOLIHA	Maison des Adolescents
MSA	Drog'Aide 61 - CAARUD
Ligue contre le Cancer	CSAPA
COALLIA	CIDFF
CéGIDD	PTSM
CCSNP - Cellule de Coordination des Soins Non Programmés	UNAFAM
Normandie Pédiatrie	CISPD
CMPR La Clairière	Police municipale
Mission Locale	Police nationale
Maison Départementale de l'autonomie	Service Dal Incendie et de Secours
Infirmières ASALEE	Brigade de gendarmerie Flers
PASS	EPN Flers Agglo
MEDIADOM	Oxy Jeunes
IME Les Peupliers	IME site des Gentianes

ARTICLE 2 – LE PERIMETRE GEOGRAPHIQUE

Le périmètre géographique retenu est celui de Flers Agglo. Une attention particulière est accordée à certains pôles de vie des quartiers et quartiers prioritaires selon les spécificités identifiées dans le cadre du diagnostic local de santé

ARTICLE 3 – LES FICHES ACTIONS

Le plan d'intervention du Contrat Local de Santé compte 20 actions réparties dans 4 axes thématiques stratégiques déclinés en enjeux de santé et objectifs opérationnels
Ainsi, Flers Agglo et l'Agence Régionale de la Santé s'engagent plus particulièrement à mettre en œuvre les actions décrites dans ce contrat local de santé dont les axes sont les suivants :

- Accès aux soins
- Alimentation et éducation physique
- Santé mentale et addictions
- Urbanisme favorable à la santé

ARTICLE 4 – LA DUREE ET LES MODALITES DE REVISION

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature pour une durée de trois ans
Le CLS peut être révisé par avenant par les cocontractants. Ils pourront notamment avoir pour objet :

- Modifier/ajuster les actions inscrites au contrat et/ou en ajouter de nouvelles afin de répondre aux besoins émergents sur le territoire
- Associer de nouveaux signataires aux contrats

ARTICLE 5 – L'ANIMATION

L'animation du Contrat Local de Santé est confiée à la Direction de l'Attractivité de Flers Agglo qui bénéficie de l'appui méthodologique des services de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

La coordinatrice du CLS, chargée de mission santé à Flers Agglo, a pour missions :

- D'organiser et d'animer les instances de gouvernance (comité de pilotage, comité technique et réunion de l'équipe projet)
- D'accompagner et de coordonner le réseau d'acteurs mobilisés dans la mise en œuvre du plan d'actions du CLS
- De contribuer au suivi global de la démarche (mise en œuvre, évaluation, révision...)

ARTICLE 6 – LA GOUVERNANCE ET LE SUIVI DU CLS

La gouvernance du dispositif du Contrat Local de Santé est assurée par deux instances.

✓ **Le comité de pilotage**

Ses missions sont les suivantes :

- Valider les grandes orientations (méthode d'élaboration du contrat, modalités de réalisation, résultats du diagnostic, stratégie d'intervention, , plan d'actions) proposées par la coordinatrice du CLS
- Valider les éventuels avenants
- Suivre la mise en œuvre et l'évaluation du contrat
- Faciliter la recherche de financements dans le cadre de la mise en œuvre des actions

Sa composition est la suivante :

- La Directrice Départementale de l'Agence Régionale de santé ou son représentant
- Le président de Flers Agglo ou son représentant
- Le directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Orne ou son représentant
- Le directeur de la Mutualité Sociale Agricole ou son représentant
- Le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne ou son représentant
- Le directeur du GHT Collines de Normandie ou son représentant

Le comité de pilotage se réunit au minimum une fois par an

✓ **Les groupes de travail thématiques**

Il sera déterminé quatre groupes de travail correspondant aux thématiques abordées dans le contrat local de santé à savoir :

- L'accès aux soins
- La nutrition
- La santé mentale et les addictions
- L'urbanisme favorable à la santé

Ses missions sont les suivantes :

- Définir les grandes orientations et la programmation prévisionnelle annuelle de mise en œuvre du contrat
- Veiller à la cohérence de l'intervention des différents partenaires
- Accompagner le coordinateur dans l'élaboration, l'éventuelle révision et la mise en œuvre du contrat
- Participer au suivi et à l'évaluation du contrat

La coordinatrice associe pour chaque action, le porteur et les partenaires concernés, afin d'impulser et de coordonner les actions et d'examiner les difficultés rencontrées.

Sa composition est la suivante :

- Un représentant de l'Agence Régionale de Normandie
- La coordinatrice du Contrat Local de Santé
- La coordinatrice de l'Atelier Santé Ville
- Les directions de Flers Agglo concernées par la thématique
- Les acteurs et partenaires concernés par la thématique

ARTICLE 10 – LES PROPRIETES ET PUBLICITES DES RESULTATS

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelle. Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le rapport, devront mentionner les noms et logos des différents signataires

Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications

ARTICLE 11 – LES LITIGES OU DIFFERENDS ENTRE LES PARTIES

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires à raison du présent contrat ou de son application, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

Les signataires sont chargés, chacune en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions du présent contrat.

SIGNATURES

Entre Madame La Directrice Départementale de l'Agence Régionale de Santé de l'Orne et Monsieur le Président de Flers Agglo

Il a été convenu de signer le présent Contrat Local de Santé dont le contenu est décrit dans le présent document

A Flers, le 22.11.2023

Yves GOASDOUÉ



Président de Flers Agglo

Anne-Catherine SUDRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Directrice Départementale de l'ARS

Les groupes de travail se réuniront au minimum une fois par an

✓ **Le suivi de l'exécution du contrat**

Le suivi du contrat est assuré par la coordinatrice du Contrat Local de Santé avec l'aide des groupes de travail et des porteurs de l'action

Pour ce faire, seront élaborés :

- Un outil de suivi (tableau d'avancement de chacune des actions et de suivi des financements)
- Un volet communication pour mettre en lumière les travaux engagés dans le cadre du contrat

ARTICLE 7 – L’EVALUATION

Un bilan de l'avancement de la mise en place du programme d'actions se fait à un rythme annuel et fait l'objet d'un rapport d'activité, élaboré par la coordinatrice du Contrat Local de Santé avec l'aide des groupes de travail et des porteurs d'actions.

Ces derniers contribuent à fournir les éléments nécessaires à la production du rapport annuel. Ce rapport d'activité annuel a pour objectif de mettre en exergue les réalisations de l'année considérée et de pointer les difficultés rencontrées. Il est communiqué au comité de pilotage.

Par ailleurs, une évaluation du Contrat Local de Santé sera réalisée, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, au cours de la troisième et dernière année d'exécution du contrat sur la base des indicateurs prévus dans les fiches actions

ARTICLE 8 – LE FINANCEMENT DU CONTRAT

Les signatures du Contrat Local de Santé s'engagent à réserver les moyens matériels et financiers ainsi que le temps-agent permettant la mise en œuvre des actions inscrites au présent contrat, dans le respect des dispositions prévues dans les fiches actions. Cette mobilisation de moyens peut se faire, selon l'action, dans le cadre d'appels à projets.

Les partenaires non-signataires peuvent contribuer au financement des projets du Contrat Local de Santé et/ou être porteurs des actions du présent contrat.

ARTICLE 9 – LA REVISION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le présent contrat pourra être révisé et complété par avenant par les cocontractants engagés dans le contrat.

Les avenants envisagés dans le cadre du Contrat Local de Santé pourraient être les suivants :

- Mise en œuvre d'actions nouvelles afin de répondre aux attentes de la population ou de besoins émergents
- Association de nouveaux partenaires au Contrat Local de Santé

Les fiches-actions

Axe 1	ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS A LA SANTE	Page
Action 1-1	Accueillir de nouveaux professionnels de santé	50
Action 1-2	Promouvoir le territoire auprès des étudiants en santé	53
Action 1-3	Favoriser une meilleure coordination des professionnels de santé	56
Action 1-4	Accès à la prévention et aux soins des personnes âgées de plus de 70 ans	59
Action 1-5	Créer des initiatives autour de la santé	62
Action 1-6	Promouvoir l'éducation affective, relationnelle et sexuelle auprès des adolescents et jeunes adultes	67
Action 1-7	Favoriser l'implication du patient dans son parcours de soins	70
Axe 2	ALIMENTATION ET ACTIVITE PHYSIQUE	
Action 2-1	Favoriser une alimentation durable et locale pour tous	78
Action 2-2	Promouvoir l'activité physique pour tous	82
Action 2-3	Former les professionnels au contact du public à une culture commune	87
Action 2-4	Promouvoir une alimentation saine auprès des jeunes et des personnes en situation de précarité	89
Axe 3	SANTE MENTALE ET ADDICTIONS	
Action 3-1	Promouvoir une bonne santé mentale et améliorer le repérage précoce en vue d'une déstigmatisation de la santé mentale	94
Action 3-2	Apporter des réponses territoriales précises à des situations complexes localisées	98
Action 3-3	Prévenir les addictions chez les jeunes	101
Axe 4	URBANISME FAVORABLE A LA SANTE	
Action 4-1	Protéger les populations confrontées au changement climatique	106
Action 4-2	Encourager la biodiversité et la qualité du bocage existant	111
Action 4-3	Améliorer la gestion de la ressource et la qualité de l'eau en milieu naturel	114
Action 4-4	Faire évoluer les pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur	117
Action 4-5	Prendre en compte la santé des habitants dans les projets d'aménagements	122
Action 4-6	Sensibiliser la population sur une mobilité raisonnée	126

AXE 1 - RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS

Fiche action 1-1 : Accueillir de nouveaux professionnels de santé

Contexte	<p>La communauté d'Agglomération est confrontée à la désertification médicale notamment la pénurie de médecins généralistes qui assurent un rôle pivot dans la prescription de l'offre de soins.</p> <p>Cette situation engendre une dégradation des conditions d'exercice des professionnels de santé en place et une difficulté d'accès aux soins pour la population.</p> <p>Le diagnostic territorial montre que le territoire est confronté à une baisse rapide des médecins généralistes, des chirurgiens-dentistes, dermatologues et des ophtalmologistes notamment.</p> <p>Le Contrat Local de Santé doit permettre d'augmenter l'offre actuelle de professionnels de santé, toutes spécialités confondues, afin de lutter contre cette désertification mais également contre les problématiques engendrées à savoir la rupture dans le parcours de soins du patient, l'augmentation des patients qui renoncent aux soins, le surmenage des professionnels de santé, la difficulté à trouver des remplaçants....</p> <p>Il est donc nécessaire de travailler sur l'attractivité de notre territoire pour des professionnels qui connaissent une évolution de leur mode d'exercice et qui ont des attentes tant sur le plan professionnel que personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels de santé ne souhaitent plus travailler de manière isolée, ils veulent pratiquer dans un environnement pluridisciplinaire. Nos six équipements de santé constituent donc un atout • Ils souhaitent pouvoir s'appuyer sur un plateau technique : présence du GHT des Collines de Normandie avec ces 3 sites (Flers, la Ferté-Macé et Domfront) et favoriser l'activité mixte libéral et hospitalier • Les médecins généralistes diminuent considérablement, voire ne programment plus, les consultations à domicile ce qui peut entraîner des difficultés auprès des personnes en situation de vulnérabilité et/ou sans mobilité • Les professionnels sont de plus en plus soucieux de leur cadre de vie <p>L'enjeu est d'impulser et de soutenir des actions destinées à enrayer la baisse de la démographie médicale sur le territoire</p>
Objectif général	Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire mais également maintenir l'offre de soins existante
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une stratégie de marketing territorial en lien avec la démarche globale enclenchée par Flers Agglo ✓ Développer une offre d'accueil à destination des professionnels de santé et des familles

<p>Description</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place d'une stratégie de marketing territorial <ul style="list-style-type: none"> - Développer une prospection à destination des professionnels de santé - Recenser les offres du territoire en collaboration avec les professionnels de santé du territoire : volet emploi (les différents modes d'exercice y compris l'exercice mixte et le remplacement) volet implantation (locaux) - Relayer les dispositifs financiers développés par les partenaires (aides conventionnelles de l'assurance maladie ...) ainsi que les outils (plateforme de la Région « Med'install », portail d'accompagnement du Centre Départemental de Santé...) - Accompagner les professionnels de santé dans le cadre de cessation / reprise d'activité (absence ponctuelle ou départ en retraite) ✓ Développer une offre d'accueil à destination des professionnels de santé et leurs familles <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la mise en place d'un dispositif d'accueil ayant pour objectif de faciliter l'installation des professionnels de santé sur le plan professionnel (démarches administratives, recherche de locaux, dispositifs financiers) et sur le plan personnel (emploi du conjoint, garde et scolarité des enfants, mise en lien d'acteurs) ✓ Etudier la faisabilité d'une amélioration des conditions de mobilité des patients en faisant la promotion des dispositifs existants développés par la collectivité (Transport à la Demande, Application KAROS, transport urbain, location de vélos à assistance électrique...)
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de nouveaux professionnels de santé • Maintien de l'offre existante
<p>Porteurs de l'action</p>	<p>FLERS AGGLO – ARS</p>
<p>Acteurs mobilisables</p>	<p>Professionnels de santé, structures d'exercice coordonné, ARS, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseil Régional, Conseil Départemental de l'Orne, Unions Régionales des Professionnels de Santé, Centre Départemental de Santé, DAC, collectivités locales, Conseils de l'Ordre des professions de santé, Groupement Hospitalier de Territoire Collines de Normandie, SIMBAN, IFSI IFAS, Institut de Formation et de Recherche en Santé de Normandie (IFREPS), structures sanitaires, Lycée Jean Guéhenno, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Orne Ouest...</p>
<p>Public ciblé</p>	<p>Tous professionnels de santé et public du territoire</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Action réalisable sur la durée du Contrat Local de Santé</p>

Financement	Flers Agglo, ARS, autres financeurs à déterminer Cette action portera essentiellement sur du temps d'échanges et de travail partagé avec les autres acteurs du territoire
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de besoins recensés et les offres d'emploi recensées • Nombre de contacts établis entre la coordonnatrice du CLS et les professionnels de santé • Création d'un outil de suivi des professionnels sur le territoire • Nombre de communications concernant les différents dispositifs • Nombre de déplacements effectués vers les structures de santé via les dispositifs existants de mobilité • Nombre de contacts Professionnels de Santé/Collectivité dans le cadre de la cellule d'accueil • Nombre d'installations réalisées suite à un accompagnement • Nombre de rencontre entre les professionnels
Lien avec la politique régionale de santé	<p>Axe 3 – Objectif 10 du Plan Régional Santé 2023-2028 :</p> <p>Renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires</p> <p>Autres plan / programme / politique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil National de la Refondation 2023 ➤ Plan d'égalité d'accès aux soins 2017

AXE 1 - RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS

Fiche action 1-2 : Promouvoir le territoire auprès des étudiants en santé

Contexte

La communauté d'Agglomération est confrontée à la désertification médicale notamment la pénurie de médecins généralistes qui assurent un rôle pivot dans la prescription de l'offre de soins.
Cette situation engendre une dégradation des conditions d'exercice des professionnels de santé en place et une difficulté d'accès aux soins pour la population

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la présence d'une population âgée croissante sur le territoire augmente la demande soins.

Afin de pallier à cette démographie médicale insatisfaisante et de pallier les prochains départs en retraite de médecins généralistes, le contrat local de santé doit permettre d'augmenter l'offre actuelle en professionnels de santé et de renouveler l'offre de médecins généralistes actuelle

Flers Agglo compte trois maisons de santé et trois pôles de santé libéraux ambulatoires avec notamment 7 maîtres de stage pouvant accueillir des étudiants en médecine générale

Les études montrent que les internes en médecine ont plus de probabilité de s'installer sur le territoire où ils ont effectué leur stage. Il est donc primordial d'accueillir ces étudiants dans des conditions optimales d'externat et d'internat, permettant ainsi au territoire l'installation future de ces étudiants

L'offre de soins est primordiale mais les étudiants sont également à la recherche d'un environnement et d'un cadre de vie dynamique : logements d'internes collectifs permettant le partage d'expériences et éviter l'isolement social, favoriser la proximité de ces lieux de stage près des lieux d'exercice...

Les étudiants sont à la recherche d'un cadre de vie dynamique : logements collectifs durant leur internat, activités de loisirs, sportives, culturelles permettant de se divertir pendant leurs temps de repos

Accueillir ces étudiants dans de bonnes conditions dès les stages d'externat et d'internat permettra d'augmenter les chances de voir s'installer, à la fin de leurs études, de jeunes professionnels de santé

Faire de notre environnement rural et « vert » un atout majeur d'installation

Objectif général

Créer des conditions d'accueil et d'attractivité pour favoriser la venue des étudiants en santé

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer une dynamique d'accueil des internes en lien avec les partenaires du territoire ✓ Inciter les médecins généralistes, mais également les autres professions de santé, à devenir maître de stage universitaire (MSU) ✓ Développer et entretenir un lien régulier avec le Syndicat des Internes de Médecine générale Bas Normands (SIMBAN) ✓ Développer une offre satisfaisante de logements
Description	<p>Pour favoriser l'installation de jeunes professionnels de santé, un des leviers consiste à favoriser et développer l'accueil de stagiaires en leur présentant les atouts du territoire et en augmentant les lieux d'accueil de stages.</p> <p>Plusieurs pistes sont à réfléchir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la formation des Maîtres de Stage Universitaire (MSU) auprès des professionnels de santé • Identifier et recenser les besoins des MSU • Développer les partenariats avec les réseaux professionnels (universités, structures organisatrices de stages, syndicat d'étudiants...) • Organiser des moments de convivialité stagiaires/MG/directions de la collectivité et professionnels du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) • Promouvoir les dispositifs d'aide à l'installation • Favoriser la mise à disposition d'hébergements répondant aux besoins des étudiants • Recenser l'offre existante bailleurs publics et privés • Etudier la possibilité d'aide financière par la collectivité • Promouvoir le Service Sanitaire des Etudiants en Santé et accompagner les structures accueillantes
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de MSU • Augmentation du nombre de stagiaires accueillis • Recensement exhaustif de l'offre de logements étudiants
Porteurs de l'action	FLERS AGGLO - ARS
Acteurs mobilisables	Professionnels de santé, ARS, CPAM, GHT Collines de Normandie, SIMBAN, Faculté de médecine, Conseil Départemental, Région, IFSI-IFAS, Conseils de l'Orne, Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS)
Public ciblé	Etudiants en santé, professionnels de santé , le GHT Collines de Normandie
Calendrier prévisionnel	Action réalisable sur la durée du Contrat Local de Santé
Financement	Flers Agglo, ARS, autres financeurs à déterminer

	<p>Cette action portera essentiellement sur du temps d'échanges et de travail partagé avec les autres acteurs du territoire</p>
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres étudiants et professionnels de santé • Nombre de moments d'accueil organisés • Nombre d'étudiants et de professionnels présents • Nombre de professionnels de santé ayant formulé une demande pour devenir maître de stage • Nombre de formation organisées sur le territoire • Nombre et type d'hébergements recensés
<p>Lien avec la politique régionale de santé</p>	<p>Axe 3 – Objectif 10-4 du Plan Régional Santé 2023-2028 (en consultation) :</p> <p>Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, fidéliser les professionnels et valoriser les métiers de la santé et du soin en Normandie</p> <p>Autres plan / programme / politique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil National de la Refondation 2023 ➤ Plan d'égalité d'accès aux soins 2017

AXE 1 - RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS

Fiche action 1-3 : Favoriser une meilleure coordination des Professionnels de Santé

Contexte	<p>La communauté d'Agglomération est confrontée à la désertification médicale notamment la pénurie de médecins généralistes qui assurent un rôle pivot dans la prescription de l'offre de soins.</p> <p>Cette situation engendre une dégradation des conditions d'exercice des professionnels de santé en place et une difficulté d'accès aux soins pour la population.</p> <p>Les professionnels de santé ont des difficultés à répondre à la demande croissante de soins</p> <p>Il serait donc opportun de favoriser une meilleure coordination des professionnels de santé. La collectivité présente plusieurs atouts à valoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une offre d'exercice coordonné : 3 maisons médicales et 3 pôles de santé dont les projets de santé ✓ La présence d'infirmières du dispositif ASALEE sur plusieurs sites ✓ Le déploiement de matériel de télémédecine mis à disposition dans les équipements de santé <p>Lors des ateliers thématiques organisés dans le cadre de la réflexion collaborative autour des actions du Contrat Local de Santé, les partenaires présents ont évoqué une méconnaissance des acteurs et surtout des missions de chacun d'entre eux. Il a été déploré le manque de temps afin de pouvoir organiser des moments d'échanges</p> <p>Dans ce contexte, favoriser la coordination et l'interconnaissance des professionnels apparaît être un enjeu pour améliorer le parcours de soins du patient, diminuer les renoncements aux soins et donc favoriser la continuité de prise en charge de celui-ci</p>
Objectif général	Favoriser une meilleure coordination des professionnels de santé
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animer des réseaux d'échanges qui favorisent la connexion interprofessionnelle ✓ Accompagner l'émergence et la mise en place de projets ✓ Accompagner au déploiement de la télémédecine
Description	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animer des réseaux d'échanges qui favorisent l'interconnaissance des professionnels <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des temps d'échanges autour de l'organisation d'actions de promotion et prévention de la santé - Organiser des ateliers de travail autour de thématiques communes

	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la promotion des dispositifs existants en matière de santé (DAC, MAIA, CLIC, CSAPA...) - Organiser des temps d'échanges, des soirées débats, des ateliers de travail autour de thématiques prédéfinies (sport santé, dépistage, Repérage Précoce et Intervention Brève...) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner l'émergence de projets coordonnés <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le dispositif ASALEE, la formation d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA) - Accompagner les Professionnels de Santé dans la mise en place de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Orne Ouest <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner au déploiement de la télé expertise <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les besoins de la population dans la recherche de spécialistes - Développer un réseau de spécialistes afin de constituer un annuaire de professionnels de santé pouvant effectuer de la télé-expertise - Promouvoir les matériels et la mise à disposition dans les équipements <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire connaître le point relais documentaire <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des journées découverte des outils proposés dans le fonds documentaire - Accompagner les partenaires dans le choix d'outils pertinents en fonction des actions menées - Alimenter et développer les outils <ul style="list-style-type: none"> ✓ Relayer les formations des partenaires en santé (ARS, promotion santé Normandie, Planeth Patient...)
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la prise en charge du patient en évitant les ruptures de soins • Développement de la télé-expertise et la mise en place d'un réseau de professionnels de santé • Utilisation croissante des outils du fonds relais documentaire • Accompagner de nouveaux dispositifs de projets d'exercices coordonnés
Territoire	FLERS AGGLO – Professionnels MSU - ARS
Acteurs mobilisables	Professionnels de santé, ARS, CPAM, GHT Collines de Normandie, Promotion Santé Normandie, Région, Département, association ASALEE, DAC, CPTS Orne Ouest
Public ciblé	Professionnels de santé, structures médico-sociales et associations œuvrant dans le domaine de la santé
Calendrier prévisionnel	Action réalisable sur la durée du Contrat Local de Santé

Financement	<p>Flers Agglo, ARS, Promotion Santé Normandie, autres financeurs à déterminer</p> <p>Cette action portera essentiellement sur du temps d'échanges et de travail partagé avec les autres acteurs du territoire</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de temps d'échanges réalisés avec les professionnels de santé • Nombre de communications concernant les dispositifs • Nombre d'infirmiers ayant suivi la formation ASALEE ou IPA • Nombre de projets accompagnés • Nombre de professionnels souhaitant adhérer dans l'annuaire santé pour la télé-expertise • Nombre de téléconsultations effectuées • Nombre d'outils empruntés au fonds relais documentaire avec profil des emprunteurs et des outils utilisés
Lien avec la politique régionale de santé	<p>Axe 3 – Objectifs 10.4 et 10.5 du Plan Régional Santé 2023-2028</p> <p>10.4. Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, fidéliser les professionnels et valoriser les métiers de la santé et du soin en Normandie o 10.5. Promouvoir le travail entre pairs et la mixité d'exercice</p> <p>Autres plan / programme / politique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil National de la Refondation 2023 ➤ Plan d'action pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires – Juillet 2023

AXE 1 – ACCÈS AUX SOINS

Fiche action 1-4 : accès à la prévention et aux soins des personnes de plus de 70 ans

Contexte

Selon le Projet régional de santé 2023-2028 de l'Agence Régionale de Santé, la Normandie est une région particulièrement concernée par le vieillissement. L'espérance de vie s'allonge avec un indice du vieillissement de la population plus importante notamment dans l'Orne.

En plus de voir sa population vieillir, la région accueille de nouveaux habitants retraités avec des demandes et besoins spécifiques. Un enjeu fort autour de la prévention de la perte d'autonomie au domicile est identifié. L'objectif est de se doter des moyens permettant d'intervenir le plus tôt possible.

Force est de constater que beaucoup de personnes âgées se retrouvent souvent seule, en perte d'autonomie et par conséquent s'isolent.

Informé en amont de l'installation de la dépendance en touchant de plus en plus de personnes qui ne sont pas encore fragiles leur laisseraient le temps et les moyens d'anticiper les difficultés liées à l'âge.

Le maintien de l'autonomie de la personne âgée est renforcé par le développement d'une politique globale en matière de prévention, comme indiqué dans le plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie.

Les politiques publiques de l'autonomie privilégient de plus en plus le maintien à domicile pour les personnes âgées (virage domiciliaire). Il avait pour objectif de favoriser le retour à domicile après de simples chirurgies où le patient peut rentrer chez lui en fin de journée. Le virage domiciliaire est une nouvelle étape dans le système hospitalier.

Permettre à la personne d'avoir accès à des ateliers comme l'activité physique, le numérique, l'art, la participation à des débats ou même de l'information en générale contribue grandement au maintien de l'autonomie.

Des actions de prévention pour ce public fragile permettent d'apporter des solutions afin de pallier à ses problématiques. Ainsi sur le territoire, des actions de prévention de la perte d'autonomie et de lutte contre l'isolement existent déjà mais méritent d'être étendues et développées :

- sport adapté (notamment par la MJC de Flers et le Comité Départemental Olympique et Sportif)
- dispositif Réseau de Confiance, mis en œuvre par Unis-Cité
- évaluation au domicile par un ergothérapeute (Ergothèque 61)
- les ateliers seniors et numériques (CCAS, Oxy Jeunes, ASEPT)
- diverses actions de prévention avec l'Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires Normandie lors de la semaine bleue ou tout au long de l'année.

Objectif général	Permettre aux personnes âgées de conserver un maximum d'autonomie au domicile
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fédérer les professionnels gravitant autour du public vieillissant ✓ Animer des temps d'échanges et de sensibilisation ✓ Promouvoir des dispositifs de lutte contre l'isolement
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Fédérer les acteurs et promouvoir les dispositifs de lutte contre l'isolement • Proposer des activités physique adaptées à l'âge et à certaines pathologies (Activité Physique Adaptée) • Proposer des conseils en matière d'aménagement de l'environnement, d'adaptation et de sécurisation du logement en vue du maintien à domicile • Sensibiliser sur les dangers domestiques • Développer des ateliers sur l'audition, afin de détecter les troubles au plus vite, d'accompagner l'appareillage et éviter ainsi l'isolement qui découle de la perte d'audition • Développer des réseaux de bénévoles pour des appels ou visites de convivialité. • Développement d'ateliers pour une bonne hygiène de vie (nutrition, sommeil, addictions), pour réduire l'incidence et la gravité des accidents de la vie courante et améliorer la mémoire • Mener des actions en lien avec le Plan de prévention des chutes • Mener des ateliers sur l'alimentation saine et accessible • Développer des mesures en faveur des aidants • Formation des personnels encadrant les personnes âgées et/ou handicapés sur le repérage de la crise suicidaire et la prise en charge de la souffrance psychique chez la personne âgée
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Meilleure connaissance et appropriation des dispositifs existants ✓ Augmentation du nombre d'actions de prévention et du nombre de personnes sensibilisées.
Porteurs de l'Action	Flers Agglo et Centres Communaux d'action sociale
Acteurs mobilisables	CCAS, ARS, UNA, ADMR, SSIAD, Unis Cités, CLIC du Bocage, France Alzheimer, ASEPT, Néosilver, Oxy Jeunes, Les Petits Frères des Pauvres, MJC, CDOS, Maisons d'activités, Associations de personnes âgées, MONALISA, MACIF, Mutualité Française, Groupement Hospitalier de Territoire les Collines de Normandie, les EHPAD publics et privés, DAC

Public ciblé	Personnes de plus de 70 ans vivant à domicile
Calendrier prévisionnel	Action réalisable sur la durée du Contrat Local de Santé
Financement	Fliers Agglo, ARS, la Conférence des Financeurs, la CARSAT, les Caisses de Retraites, Complévie et autres organismes de complémentaire santé, autres financeurs à déterminer
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers collectifs de prévention du bien vieillir auprès des personnes vieillissantes vivant à domicile • Nombre de personnes sensibilisées et leurs niveaux de satisfaction • Réduction du nombre d'admissions non désirées en EHPAD suite à un passage aux urgences • Nombre d'ateliers d'activité physique adaptée pour prévenir la perte d'équilibre
Lien avec la politique régionale de santé	<p>Programme Régional de Santé 2023-2028 Enjeu 1 – Le vieillissement de la population : un enjeu d'accompagnement particulièrement fort en Normandie – PRS 2023-2028 Axe 1 – Relever le défi du vieillissement et de perte d'autonomie</p> <p>Autres plan / programme / politique ➤ Plan National d'Action de Prévention de la Perte d'Autonomie Axe 1 – Améliorer les grands déterminants de la santé et de l'autonomie Axe 2 – Prévenir les pertes d'autonomie évitables</p>

AXE 1 – ACCÈS AUX SOINS

Fiche actions 1-5 : Créer des initiatives autour de la santé

Contexte Commun aux deux actions	<p>Flers agglo est une agglomération dynamique regroupant de nombreuses structures agissant dans le domaine de la santé au sens large. Malgré tout de nombreux habitants ne connaissent pas le territoire dans lequel ils vivent, les structures ressources ; les établissements de santé tels que le Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CegiDD) pour le dépistage et la vaccination ; la Maison des Adolescents (MDA), l'Ecole des Parents et des Enfants (EPE) et bien d'autres encore. S'ils ne connaissent pas leurs localisations ni leurs missions, comment peuvent-ils s'informer et se protéger</p> <p>L'objectif de l'agence régionale de santé est de promouvoir les recommandations de santé publique auprès de la population. Flers agglo s'engage avec les partenaires locaux, en répondant aux questions des enfants et des adultes en matière de santé de manière concrète, ludique et interactive grâce à l'organisation d'évènements ou d'actions innovantes</p>
Objectif général	ACTION 1.5-1 - IDENTIFIER ET FAIRE CONNAÎTRE LES STRUCTURES RESSOURCES
Objectif opérationnel	Prévenir et informer des comportements à risques en facilitant l'orientation du public vers les structures ressources
Description	<p>Organiser des événements pour différents publics type forum - rallye en vue de prévenir et informer des comportements à risques</p> <p>Un évènement type rallye regroupe un forum et une course d'orientation</p> <p>Chaque année la thématique change pour donner un nouvel élan à l'action.</p> <p>L'objectif du forum est de donner les clefs pour une meilleure appropriation des messages de santé publique. L'ensemble des professionnels de chaque thématique tiennent un stand d'information avec des outils ludiques, participatifs. Les groupes tournent de stand en stand grâce à une feuille route et répondent à un questionnaire afin de les rendre actifs sur le stand.</p> <p>La seconde partie de la journée les groupes partent à la visite d'une ou plusieurs structures afin de découvrir leur fonctionnement, missions avec comme outils un plan de la ville afin de leur apprendre à se repérer, et une feuille de route pour les guider dans les informations à récolter. Pour aller plus loin il est possible de leur donner un titre de transport pour leur faire découvrir les différents dispositifs de mobilités existants.</p> <p>Les résultats du questionnaire du forum ainsi que les informations récoltés pendant la course d'orientation les départageront pour la remise des prix</p>

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure connaissance des structures du territoire • Se repérer et utiliser les outils de mobilité de Flers agglo • Une appropriation des messages de santé publique • Développer l'interconnaissance entre professionnels et structures
Porteurs de l'action	FLERS AGGLO
Acteurs mobilisables	Flers Agglo, ARS, ensemble des partenaires selon la thématique retenue
Public ciblé	Scolaires et grand public
Calendrier	Evénement annuel
Financement	Complévie, Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Orne, Agence Régionale de Santé ; autres financeurs à déterminer
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants • Nombre de partenaires mobilisés • Satisfaction des participants • Qualité des interventions

Objectif général	ACTION 1.5-2 - ACCOMPAGNER LES STRUCTURES DANS LE MONTAGE DE PROJET
Objectif opérationnel	Accompagner les initiatives dans la méthodologie de projets et la recherche de financements
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un fond d'outils pour aider les professionnels dans la mise en place d'actions de prévention et promotion de la santé <p>Le point relais documentaire est un outil s'inscrivant dans l'atelier santé ville et dans une démarche d'éducation et de promotion de la santé. Il s'agit, à travers d'outils pédagogiques, de transmettre des messages de santé publique à la population de Flers agglo.</p> <p>Le fonds documentaire est financé dans sa majorité par l'Agence Régionale de Santé et sera géré par la Direction de l'attractivité.</p> <p>L'ensemble des outils (ouvrage ; jeux) ont été choisies suivant les quatre axes du contrat local de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès aux soins - Santé mentale et addiction - Nutrition (alimentation et activité physique) - Urbanisme favorable à la santé

Afin que ce point relais soit utilisé auprès de l'ensemble des structures du territoire ; le choix des outils a été réfléchi de façon à toucher aussi bien les enfants, dès la petite enfance, jusqu'aux personnes âgées en passant par les adolescents et les adultes

Des outils sont également adaptés aux personnes non francophones et d'autres à destination des personnes porteuse de handicaps

- **Créer un Fonds d'Initiatives Pour la Santé (FIPS) accessible aux porteurs de projet en lien avec la santé**

L'appel à projets « Fonds d'Initiatives Pour la Santé » de Flers Agglo vise à soutenir les initiatives locales permettant la prévention mais également toutes actions de santé à destination des habitants.

Seront privilégiées les actions répondant concrètement aux thématiques du Contrat locale de santé

Cet appel à projets s'adresse aux associations ou aux porteurs de projets habilités à recevoir des fonds publics.

Les actions proposées doivent concerner le territoire de Flers Agglo et ses habitants.

L'aide de Flers Agglo ne pourra excéder 50% du coût total du projet et sera plafonnée à 2 000 € maximum. La recherche de cofinancements sera fortement recommandée.

Si le projet est accepté, l'ensemble des modalités liées aux conditions de réalisation du projet ainsi qu'au versement de l'aide seront formalisés dans le cadre d'une convention cadre.

Ce fonds peut être sollicité à tout moment de l'année afin de soutenir des projets pertinents, dans la limite des crédits disponibles prévus au budget primitif de l'année en cours. L'aide apportée par le FIPS peut être sous forme de subventions ou de prestations. Dans le cas des prestations, les sommes sont versées sur réalisation effective et sur la base d'un devis préalablement signé par l'élu en charge de la thématique.

- **Promouvoir le Service Sanitaire des Etudiants en Santé et accompagner les structures accueillantes**

Le service sanitaire est un outil de la nouvelle stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie. Il participe à la réorientation du système de santé en faveur de la prévention de la maladie et de la promotion de la santé et répond aux enjeux de santé publique.

Le service sanitaire répond à plusieurs objectifs généraux et opérationnels :

- ✓ Initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire.
- ✓ Permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire participant à la politique de prévention mise en place par la SNS.
- ✓ Favoriser l'inter-professionnalité et l'interdisciplinarité de l'apprentissage des professionnels de santé.

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser l'apprentissage du travail en mode projet, outil indispensable au travail en équipe. ✓ Contribuer à lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé. <p>À cet égard, le service sanitaire permettra, à court terme, la réalisation d'action de prévention pour les publics cibles et à moyen terme, l'intégration de la prévention dans les pratiques des professionnels de santé</p> <p>Les thématiques prioritaires, dans le cadre du Service Sanitaire des Etudiants en Santé sont les pratiques addictives (tabac, alcool, autres addictions), la nutrition (alimentation favorable à la santé et activité physique), la santé sexuelle (y compris contraception), les écrans dans la vie quotidienne et la santé environnementale.</p> <p>Flers Agglo pourrait être structure accueillante au sein de directions qui répondent aux enjeux de santé ou pourrait accompagner les partenaires qui le souhaitent dans la méthodologie de projet et l'accompagnement dans la mise en place d'actions</p> <p><i>Le SSES répond également aux enjeux d'accueil et d'attractivité du territoire pour tout nouveau professionnel de santé (fiches action 1-1 et 1-2)</i></p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure connaissance des structures du territoire • Se repérer et utiliser les outils de mobilité de Flers agglo • Une appropriation des messages de santé publique • Développer l'interconnaissance entre professionnels • Soutien méthodologique et financier des porteurs de projets • Accompagnement des acteurs du territoire dans la mise en œuvre d'actions
Porteurs de l'action	FLERS AGGLO - ARS
Acteurs mobilisables	Flers Agglo, ARS, professionnels de santé, SIMBAN, Université de Caen, structures médico-sociales, GHT Les Collines de Normandie, Promotion Santé Normandie
Public ciblé	Professionnels de santé, associations ou structures agissant en faveur de la santé, étudiants en santé
Calendrier prévisionnel	Fonds d'outils et FIPS : 2024 Accompagnement des structures du dispositif SSES tout au long du CLS
Financement	ARS, Flers Agglo, autres financeurs à déterminer Enveloppe dédiée FIPS annuelle estimée à 20.000 € Cette action portera essentiellement sur du temps d'échanges et de travail partagé avec les autres acteurs du territoire
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Evénement annuel dédié à la santé : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nombre d'événements organisés <input type="checkbox"/> Nombre de participants et leur provenance <input type="checkbox"/> Niveau de satisfaction

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du fonds relais documentaire <ul style="list-style-type: none"> □ Nombre d'outils empruntés au fonds documentaire □ Thématique de l'outil □ Type d'action organisée et le public accueilli • Mise en place d'un FIPS : <ul style="list-style-type: none"> □ Nombre d'actions soutenues □ Nature de la structure bénéficiaire □ Action soutenue : public destinataire, quelle thématique du CLS retenue □ Présence de cofinanceurs • Service Sanitaire des Etudiants en santé <ul style="list-style-type: none"> □ Nombres de structures accueillants et la typologie □ Nombres de structures FA accueillantes □ Thématique retenue □ Spécialité des étudiants accueillis □ Public destinataire
--	--

Lien avec la politique régionale de santé	<p>Axe 3 – Objectif 10 du Plan Régional Santé 2023-2028 : Renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires</p> <p>Axe 3 – Objectif 11 du PRS 2023-2028 Accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles, en encourageant notamment le virage numérique et les innovations*</p>
--	--

AXE 1 - ACCES AUX SOINS

Fiche action n°1.6 : Promouvoir l'éducation affective, relationnelle et sexuelle auprès des adolescents et jeunes adultes

Contexte

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : « La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité. La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sécuritaires, sans coercition, ni discrimination et violence »

Selon COREVIH Normandie, en 2021, 3153 personnes vivant avec le VIH sont prises en charge par les services de soins en Normandie. On estime à 425 le nombre de personnes en Normandie ignorant leur séropositivité et 85 le nombre de personnes ayant découvert leur séropositivité VIH. Parmi l'ensemble des diagnostics, 21.2 % des diagnostics VIH sont tardifs.

Le nombre de dépistages positifs de gonococcie est en augmentation depuis 2019 en Normandie, principalement chez les hommes jeunes (+ 1% en 3 ans en Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD))
Le nombre de dépistages positifs de Chlamydia est en nette augmentation depuis 2018 et est très élevé chez les jeunes femmes de moins de 25 ans (taux de positivité de 8,5%)

Selon le baromètre réalisé par le Haut Conseil à l'Égalité, 25% des écoles déclarent n'avoir mis en place aucune action d'éducation à la sexualité malgré l'obligation légale.

Ce chiffre montre l'importance d'accompagner les établissements scolaires dans la réalisation d'un parcours.

Pour les enfants et les jeunes, son objectif premier est d'accompagner et de protéger le développement sexuel. L'éducation sexuelle leur donne, en fonction de leur âge et de leur niveau de développement, les informations, les compétences et les attitudes qui leur permettent de comprendre leur sexualité, d'avoir des relations sûres et satisfaisantes, et d'assumer la responsabilité de leur propre santé et bien-être sexuels.

Elle permet aux enfants et aux jeunes de faire des choix qui améliorent leur qualité de vie et contribuent à une société bienveillante et équitable.

Objectif général

Permettre la déconstruction des stéréotypes en vue de la promotion d'une culture de l'égalité, en améliorant l'accès à l'information sur la vie affective et sexuelle

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer et éduquer sur les droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle ✓ Contribuer au renforcement de l'estime de soi et au respect de l'autre dans la vie affective, relationnelle et sexuelle ✓ Faire du lien avec le Contrat Local contre les Violences Sexistes et Sexuelles
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Relayer les campagnes nationales <u>Mettre en place la journée mondiale de lutte contre le SIDA ou le Sidaction</u> Proposer une journée de dépistage (TROD et Bilan complet) et organiser des stands de prévention animés avec des outils ludiques, pédagogique et participatifs pour transmettre des messages de prévention. <u>Organiser des actions autour de la semaine de la santé sexuelle</u> Relayer la campagne nationale de l'ARS en se basant sur les thématiques suivantes : La promotion de la contraception (prévention des grossesses non prévues) ; La promotion du consentement (prévention des violences) La prévention diversifiée (VIH et IST) ; • Sensibiliser le public scolaire et les publics vulnérables L'objectif des interventions est de donner des clefs aux personnes pour faire des choix éclairés en matière de santé sexuelle en promouvant des comportements sains. Elles doivent s'attacher à améliorer le niveau de connaissances des individus mais également à faire évoluer les attitudes, les comportements et les compétences. Les contenus doivent porter en priorité sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, le respect de soi et d'autrui, la lutte contre les préjugés et les discriminations, la lutte contre les violences sexuelles, la prévention des IST et du VIH, l'information sur la contraception et l'IVG. Ils doivent également permettre aux différents publics d'identifier et de s'orienter vers les structures et professionnels ressources en fonction de leurs besoins. • S'inscrire et/ou accompagner les actions du Contrat Local contre les violences sexuelles et sexistes en cours de constitution
Porteurs de l'action	Flers Agglo, Planning Familial, PMI
Acteurs mobilisables	CegiDD, Planning familial, CIDFF, CSAPA, CESCEII, PMI, sage femmes libérales, Van Plurielles 61, infirmières ASALEE, Centre INTIM'AGIR, Ligue contre le Cancer, ARS, Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et de l'Egalité, YSOS , Contrat Local contre les Violences Sexuelles et Sexistes de Flers Agglo

Public ciblé	Adolescents et jeunes adultes, personnes porteuses de handicap
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de dépistage • Développement des actions en santé sexuelle dans les établissements scolaires • Meilleure tolérance et respect des uns et des autres • Renforcement du socle connaissance et compétences
Calendrier prévisionnel	Durée du Contrat Local de Santé
Financement	Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Délégue départementale aux Droits des Femmes Cette action portera essentiellement sur du temps d'échanges et de travail partagé avec les autres acteurs du territoire
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dépistages effectués • Nombre d'action de prévention et par nature d'établissement • Nombre de problématique recensées dans les établissements scolaires en lien avec les préjugés et discriminations • Typologie du public accueilli
Lien avec la politique régionale de santé	<p>Axe 2 – Objectif 6.1 du Plan Régional Santé 2023-2028 : Renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé au plus près des usagers dans les territoires</p> <p>Axe 2 - Objectif 6.5 du Plan Régional de Santé 2022-2023 Développer la prévention, la promotion de la santé et la réduction des risques dans tous les milieux de vie</p> <p>Autres plan / programme / politique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ PRAPS – Axe 3.4 : Prendre en compte les personnes les plus vulnérables dans chaque parcours de santé et de vie ➤ ETAT – Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2023

AXE 1 – ACCÈS AUX SOINS

Fiche 1.7 : Favoriser l'implication du patient dans son parcours de santé

Contexte commun aux trois actions

Le territoire de Flers agglo dispose d'un large panel de structures intervenant dans le domaine de la santé, de la prévention et du soin. Ces structures sont diverses dans leur organisation (établissement public, association, ...) leur fonctionnement, leur champ d'activité. Elles sont parties prenantes dans la dynamique de projet autour du bien-être de la population et sont force de proposition pour travailler avec les services de Flers Agglo.

Le diagnostic territorial, complété des contributions des professionnels des structures locales, montre l'importance de mieux répondre aux besoins des professionnels en termes de lisibilité de l'offre de soins, de prévention et de communication entre professionnels. En structurant l'offre existante, cela permettrait aux professionnels de connaître les missions des uns et des autres et orienter les habitants au plus près de leurs besoins.

Le constat est aussi porté par les habitants qui ont des difficultés à se repérer dans le système de soins, ont une méconnaissance des dispositifs qui peuvent leur être attribués.

Afin de permettre aux habitants d'être acteurs de leurs parcours il est important qu'ils puissent avoir accès à l'information mais aussi la comprendre.

S'informer pour promouvoir sa santé requiert la mobilisation parfois simultanée de nombreuses capacités : lire, écrire et calculer, mais aussi communiquer, résoudre des problèmes, évaluer les renseignements trouvés, appliquer une information en fonction de son propre contexte de vie. Ces capacités peuvent être altérées par de nombreux facteurs comme la barrière de la langue, l'illettrisme, la maladie, ...

L'organisation mondiale de la santé définit la littératie en santé comme des aptitudes cognitives et sociales qui déterminent la motivation et la capacité des individus à obtenir, comprendre et utiliser des informations d'une façon qui favorise et maintienne une bonne santé.

Avoir un bon niveau de littératie en santé signifie être capable de trouver et de comprendre l'information nécessaire pour gérer sa santé quotidiennement. Idéalement, une personne présentant un bon niveau de littératie en santé est en mesure de trouver et d'évaluer l'information relative à la santé requise pour :

- Comprendre et mener à bien des directives de soins personnels, y compris la gestion de tâches médicales complexes quotidiennes;

- Planifier et réaliser les changements de modes de vie qui sont requis pour améliorer l'état de santé;
- Prendre de bonnes décisions éclairées en matière de santé;
- Savoir comment trouver les soins de santé en temps utile;
- Faire la promotion d'activités favorisant la santé auprès des autres;

Par exemple, on peut examiner les avantages qui pourraient découler d'une amélioration de la littératie en santé du point de vue de la prévention et de la gestion des maladies chroniques.

Chaque année, 67 % de tous les décès sont causés par quatre maladies chroniques majeures :

- Le cancer,
- Le diabète,
- Les maladies cardiovasculaires
- Et les maladies respiratoires chroniques.

Trois adultes sur cinq souffrent d'une maladie chronique. La littératie en santé joue un rôle essentiel lorsqu'il s'agit d'aider les gens à modifier leurs comportements.

Selon une étude de l'Organisation de Coopération de Développement Economique (OCDE) seulement 34 % des français dispose du niveau minimum en littératie contre 38.2% pour les pays de l'OCDE. Seulement 7.7 % des français ont un niveau adéquat contre 11.8 % des pays de l'OCDE.

Certains groupes de la population, comme les aînés, les personnes non francophones et les personnes sans emploi, ont tendance à avoir des difficultés à accéder efficacement aux services de santé, à obtenir et à comprendre l'information pertinente et à prendre des décisions éclairées en matière de santé.

En plus d'exercer un effet défavorable sur la santé et la qualité de vie, un faible niveau de littératie en santé représente un lourd fardeau financier, des visites inutiles aux urgences de l'hôpital et des réadmissions pouvant être évitées.

Sachant qu'en France, il est estimé que 40% des cancer sont évitables, avec principalement deux origines, que l'on nomme facteurs de risque

- Les facteurs de risques comportementaux (tabac, alcool, alimentation, sédentarité, etc.),
- Les facteurs de risques environnementaux (exposition à pollution de l'air, au radon, au soleil, etc.).

	<p>Pour réduire cette part de cancers évitables, il est important de promouvoir et mettre en œuvre plusieurs actions afin de réduire l'exposition à ces différents facteurs de risques et encourager l'adoption de comportements favorables à la santé.</p>
--	---

Objectif général	1.7.1 - Recenser les offres de service de santé du territoire dans un outil dématérialisé pour les professionnels de santé et le grand public
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer un outil numérique accessible à tous publics ✓ Rendre visible les acteurs locaux du milieu médical - médico-social - associatif ✓ Diriger le public vers des professionnels identifiés pour établir un parcours de soins adapté aux besoins du patient
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une plateforme numérique <p>Pour créer une plateforme intuitive et interactive, utilisable aussi bien par les professionnels que par les habitants, un cahier des charges sera établi en partenariat avec la direction informatique de la collectivité.</p> <p>L'objectif principal de cet outil est de recenser les offres existantes de santé, aussi bien les actions de prévention mais aussi les dispositifs, missions et objectifs des structures du territoire et les communiquer de manière simples concises et précises.</p> <p>Pour faciliter la recherche plusieurs modes de recherche sont proposés : par thématique, par nom de structure, par territoire.</p> <p>Afin de permettre un double accès grand public et professionnels, un accès sécurisé avec mot de passe individuel sera communiqué aux professionnels. Dans cet espace sécurisé, ils trouveront des contacts plus précis, des fiches « facile à lire et à comprendre » à télécharger, des informations à partager entre professionnels, la liste des actions prévus, les outils à emprunter du Point Relais Documentaire avec réservation en ligne, ...</p> <p>Pour les professionnels de santé, il sera également inséré un onglet actualités et formations afin de communiquer sur les informations transmises par les partenaires et notamment ARS et Promotion Santé Normandie</p>

	<p>Dans le portail grand public, une cartographie interactive des structures, des informations simples sur les structures (mission, public, contact), la diffusion des actions santé des partenaires et de Flers agglo. Sera communiquer les actions ville-hôpital en promouvant les consultations externes du Centre Hospitalier Intercommunal des Andaines (CHIC) et en relayant certain dispositif.</p> <p>Afin que la fracture du numérique ne soit pas un frein pour le public, proposer un support papier à réactualiser tous les ans.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure visibilité de l'offre de soins et des compétences existantes sur le territoire. • Fluidité des adressages et des parcours pour les professionnels • Meilleure autonomie des habitants dans leur parcours de santé • Interconnaissance de la communauté professionnelle • Développement des partenariats entre les structures
Porteurs de l'action	FLERS AGGLO - ARS
Acteurs mobilisables	Ensemble des partenaires , professionnels, associations et structures, œuvrant dans le domaine de la santé , DAC, ARS
Public ciblé	Professionnels de santé et grand public
Calendrier prévisionnel	1 ^{er} semestre 2024
Financement	ARS, Flers Agglo, autres financeurs à déterminer Cette action portera essentiellement sur du temps d'échanges et de travail partagé avec les autres acteurs du territoire
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures souhaitant intégrer la plateforme • Nombre d'outils empruntés via la plateforme de réservation • Nombre de recherches effectuées par les PDS et le Public • Niveau de satisfaction des utilisateurs PDS à l'année N+1 (questionnaire) • Nombre de contact pris auprès du service santé (renseignements, réservation, accompagnement dans les recherches....)

Objectif général	1.7.2 – Acquérir une meilleure appréhension de la littératie en santé
Objectif opérationnel	✓ Améliorer le niveau de littératie en santé pour favoriser l'autonomie des personnes dans leurs parcours de soins
Description	<p>La littératie en santé est reconnue être un élément déterminant de la santé publique. On entend par ce terme la motivation et les compétences des individus à accéder, comprendre, évaluer et utiliser l'information en vue de prendre des décisions concernant leur santé.</p> <p>Le niveau de littératie en santé est préoccupant, notamment en Europe et y compris en France.</p> <p>Améliorer le niveau de littératie est un enjeu majeur de santé publique pour que la population soit en capacité de prendre en charge au mieux sa santé.</p> <p>Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre des actions pour renverser cette situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrypter les mécanismes qui ne permettent pas d'accéder à un niveau de littératie suffisant, - Prendre en compte cette préoccupation dans les politiques publiques, - Veiller à créer des environnements qui incluent les faibles niveaux de littératie en santé et, aussi, assurer une meilleure communication sur la santé. <p>Le point relais documentaire de Flers aggro propose des outils aux professionnels « Facile à Lire et à comprendre » sur l'ensemble des thématiques du Contrat Local de Santé permettant l'appropriation des messages de santé public à l'ensemble de la population.</p> <p>Flers Agglo souhaite mettre en place dans ses équipements de santé des affichages relayant certaines campagnes nationales avec un discours simple, des images pour faciliter la compréhension. Un travail peut être réalisé de simplification des supports écrits.</p> <p>La création d'un guide pour permettre aux habitants de se repérer dans le système de soins et rendre accessible les ressources du territoire.</p> <p>Des séances santé dans des programmes d'alphabétisation avec des associations du territoire (ASTI, ...)</p>

	<p>La collectivité pourra s'inscrire dans le projet Santé Familles, piloté par l'ARS, dont les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'améliorer les connaissances des familles sur leur santé quotidienne - De faire évoluer les représentations, les attitudes et les aptitudes des familles face aux problèmes de santé les plus courants, les situations d'urgence et d'exception et en prévention - Donner aux familles les moyens pour solliciter les services de santé de manière appropriée
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure appropriation du vocabulaire médical • Une autonomie des personnes dans leur parcours de santé • Une adhésion des professionnels de santé
Porteurs de l'action	FLERS AGGLO – ARS – Promotion Santé Normandie
Acteurs mobilisables	Professionnels de santé, ARS, Directions de Flers et Flers Agglo, les associations œuvrant dans le domaine de la santé, le GHT les collines de Normandie, ASTI, Maisons d'activités, Promotion Santé Normandie, DAC
Public ciblé	Professionnels de santé et grand public
Calendrier prévisionnel	2024
Financement	ARS, Flers Agglo, autres financeurs à déterminer Cette action portera essentiellement sur du temps d'échanges et de travail partagé avec les autres acteurs du territoire
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes utilisatrices du guide • Retour de satisfaction des utilisateurs

Objectif général	1.7.3 – Agir en amont des pathologies en favorisant la prévention
Objectif opérationnel	Diagnostiquer précocement l'apparition de maladies cardiovasculaires, cancers et maladies chroniques afin de réduire le délai de prise en charge
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et organiser des actions de dépistage <p>Afin que les habitants soient acteurs de leur santé, il est important de faire tomber les idées reçues.</p> <p>En effet cela entraîne des freins aux dépistages mais aussi à la vaccination et au recours aux soins.</p>

	<p>Pour que les actions aient du sens il semble important d'agir sur les freins pour permettre à tous l'accès aux bonnes informations avant d'entamer des actions de dépistage.</p> <p>Un jeu « info – intox » créé par la ligue contre le cancer et Flers aggro permet de parler librement des représentations, craintes, questionnements que peuvent avoir les habitants à ce sujet parfois sensible.</p> <p>Relayer certaines campagnes nationales en s'appuyant sur les acteurs locaux, en créant des événements en partenariat ou en communiquant largement les actions de nos partenaires.</p> <p>Mars bleu : Mois de sensibilisation au dépistage du cancer colorectal Juin vert : Mois de prévention et sensibilisation contre le cancer du col de l'utérus Septembre turquoise : mois de sensibilisation aux cancers gynécologiques Octobre Rose : Mois de sensibilisation au cancer du sein Ainsi que toute autre campagne de santé publique promouvant les actions de dépistage</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de dépistages • Accès à une culture commune valorisant la prévention
Porteurs de l'action	FLERS AGGLO – Ligue Contre le Cancer – 3C de l'Orne
Acteurs mobilisables	Ligue contre le Cancer, le GHT les Collines de Normandie, les partenaires en lien avec les thématiques, Maisons d'activités, Associations, CPAM, ARS, Promotion Santé Normandie, MJC, CDOS, Planeth Patient
Public ciblé	Professionnels de santé et grand public
Calendrier prévisionnel	Action réalisable sur la durée du Contrat Local de Santé
Financement	ARS, Flers Agglo, AAP de la CPAM, INCA, Ligue contre le Cancer
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'évènements réalisés ▪ Nombre de bénéficiaires informés et participants ▪ Evaluation des taux d'activité avant/après l'action ▪ Nombre de partenaires/collectivités engagés ▪ Nombre et type de canaux de communication utilisés ▪ Nombre de bénéficiaire touchés par ces actions ou dépistages

Lien avec la politique régionale de santé

Axe 1 – Objectif 2.1 du Plan Régional Santé 2023-2028:

Garantir l'accès aux soins et aux dépistages en proximité, et penser les mobilités nécessaires

Autres plan / programme / politique

> Campagnes de santé publique organisées autour des dépistages et de la prévention

AXE 2 – ALIMENTATION ET ACTIVITÉ PHYSIQUE

Fiche action 2.1 : Favoriser une alimentation durable et locale pour tous

Contexte

Flers agglo a été sélectionnée par la région Normandie dans le cadre de l'AMI Territoire Durable 2030, dans l'élaboration de stratégie de développement durable sur les territoires normands. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030, un accord international signé par les 193 Etats membres des Nations Unies.

Flers agglo a souhaité développer cinq axes de travail :

- ✓ L'éducation aux changements climatiques
- ✓ L'adaptation aux changements climatiques
- ✓ L'économie circulaire
- ✓ La santé
- ✓ L'Agriculture durable et l'alimentation

Dans l'axe « agriculture durable et alimentation », est décliné le Plan National Alimentaire. Dans ce plan nous retrouvons 5 volets ; justice sociale, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation alimentaire, la restauration collective et le Projet Alimentaire Territorial.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a pour ambition de créer une boucle vertueuse sur un territoire entre les producteurs et les consommateurs autour d'une nourriture saine et produite localement pour un bilan carbone le plus bas possible et une commercialisation en circuits courts. Après un diagnostic territorial, certains freins et leviers ont été identifiés et permettent à l'Agglo de définir 4 objectifs et axes de travail :

- ✓ Adapter la production et les filières agricoles aux besoins du territoire
- ✓ Augmenter la part de l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective
- ✓ Augmentation des ventes en circuit court auprès de la population
- ✓ Créer un cadre de coopération pour une gouvernance alimentaire territoriale

La consommation de produit biologique semble avoir un effet bénéfique sur la santé. D'après l'étude Bionutrinet consommer beaucoup de produits biologiques permet de diminuer de 25% le risque de cancers et de 31 % le risque d'obésité.

Les produits sont de meilleure qualité nutritionnelle notamment pour leur apport en calcium, magnésium, vitamine B6, vitamine C et en fibres. (Source CNAM)

Objectif général

- ✓ Fédérer les producteurs et les habitants dans une dynamique raisonnée et favorable à la santé

<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser la population sur des actions de réduction des déchets/ du gaspillage alimentaire ✓ Fédérer les producteurs locaux et les consommateurs dans le but de faire connaître une agriculture durable et une alimentation de qualité, accessible à tous ✓ Favoriser l'accès digne et durable de tous à une alimentation de qualité et permettre l'inclusion sociale et citoyenne ✓ Favoriser la mise en place d'actions en lien avec le Plan Alimentaire Territorial ✓ Inscrire un volet santé dans le Plan Alimentaire Territorial ✓ Labelliser Flers Agglo « collectivité active PNNS » respectant les engagements de la charte PNNS
<p>Description</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmenter la part d'approvisionnement bio et locale dans la restauration collective <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une légumerie – conserverie • Création d'un restaurant d'insertion • Formation du personnel de la restauration collective SCIC Nourrir l'Avenir ✓ Accompagner les ventes en circuits courts auprès de la population ✓ Sensibiliser les scolaires aux enjeux diététiques et saisonnalités (action à mener dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial) ✓ Permettre la sensibilisation des citoyens autour des enjeux d'alimentation durable <p><u>Assiette en scène</u> : L'objectif de cette animation est de promouvoir les producteurs locaux et toutes les actions menées par les associations et autres organismes autour de l'alimentation durable. Cette action s'inscrit sur une journée et propose un moment convivial et festif dont la thématique abordée serait l'alimentation locale. Dans ce cadre, il est proposé des animations, ateliers, démonstrations, repas collectif, concert, information, sensibilisation le tout sur un programme ouvert à tous durant une journée.</p> <p><u>Disco soupe</u> : Permet proposer une animation festive, conviviale de partage où les personnes peuvent cuisiner ensemble des produits rebuts ou invendus, récupérés auprès de producteurs, d'associations ou de supermarchés. A travers cette animation, les personnes seront sensibilisées au gaspillage alimentaire <i>via</i> la revalorisation des invendus, mais aussi permettre une redécouverte du plaisir de cuisiner ensemble et une rééducation à la cuisine saine et équilibrée en toute simplicité.</p> <p><u>Les jardins partagés</u> : Proposer la visite des jardins partagés aux habitants permet de faire connaître l'initiative et d'amener le public à s'investir dans ce projet ou bien d'en créer davantage dans d'autres lieux du territoire. L'animation des jardins permet une dynamique du lieu, un enrichissement des connaissances, des rencontres.</p>

	<p>Il sera privilégier les actions qui s'inscrivent dans la durée tout en s'appuyant sur le développement des Compétences Psychosociales (CPS) et après des formations dédiées aux professionnels en charge et/ou en contact de publics les plus vulnérables, précaires telles Nut'Précarité dispensées par Promotion Santé Normandie</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner à la mise en place des défis familles zéro déchet L'objectif de ces défis est d'apporter via une « compétition » entre différents foyers de l'animation sur le territoire, du partage entre les familles et de l'information sur la réduction des déchets. Les familles vont se défier les unes aux autres en montrant leur façon de produire moins de déchets, mais elles vont également partager leurs expériences. Une méthode ludique d'apprendre à moins jeter, ce qui pourrait à l'occasion donner de bonnes idées aux habitants de Flers agglo ✓ Accompagner la mise en place de la sécurité sociale alimentaire En partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Flers, l'ensemble des associations sociales volontaires, les accueils d'Hébergements et d'insertion de Flers Agglo et les professionnels compétents en nutrition, accompagner le projet global nutritionnel (mise en œuvre, suivi et évaluation) alliant alimentation favorable à la santé et activités physiques à destination des publics les plus vulnérables en Quartier Prioritaire de la Ville et en milieu rural isolé sur la durée du CLS. ✓ Accompagner les professionnels et bénévoles en charge des publics précaires en les formant à Nut'Précarité de Promotion Santé Normandie ✓ Devenir une collectivité active PNNS Respecter les six engagements de la charte et devenir une ville active ou EPCI actif du Plan National Nutrition Santé
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation des producteurs du territoire s'engageant pour une alimentation durable et bio ✓ Augmentation des ventes en circuit court ✓ Tous les habitants de Flers Agglo, y compris les plus fragiles et précaires en Quartier Prioritaire de la Ville ou en zones rurales isolées, doivent avoir accès à une alimentation de qualité locale, de saison et bio ✓ Labellisation « collectivité active PNNS » de Flers Agglo
Porteurs de l'action	<p>FLERS AGGLO – PAT – Coop des Territoires Cette action portera essentiellement sur du temps d'échanges et de travail partagé avec les autres acteurs du territoire</p>
Acteurs mobilisables	<p>CCAS, ARS, Direction Régionale de l'Alimentation , l'Agriculture et la Forêt (DRAAF), La Bérquette, AIFR, API POTAGER, Mission Locale, Producteurs locaux et magasin alimentaire, régie des quartiers, SIRTOM, Les Fourmies vertes, COOP des territoires, QQOMDB, Maisons d'activités, cantines scolaires, CLSH, Accueil</p>

	Collectif de Mineurs (ACM), diététiciennes, professionnels de santé, antennes locales des associations sociales nationales (Secours Populaire, Restos du Cœur, Banque Alimentaire...) , écoles et instituts de formation enseignement supérieur et agricoles, apprentissages
Public ciblé	Habitants de Flers Agglo
Calendrier prévisionnel	Mise en place sur 2024 - Action réalisable sur la durée du Contrat Local de Santé
Financement	Cofinancements mobilisables : PAT – Territoires Durables 2030 Appel à projet Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ARS – FIR pour un projet structuré ciblant les publics les plus vulnérables
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de producteurs en reconversion • Nombre de foyers ayant changés leurs consommations (déchets et alimentation) • Nombre de professionnels et bénévoles en charge de publics précaires formés à Nut’Précarité • Nombre de personnes présentes aux évènements • Nombre de projets structurés de qualité « nutrition » ciblant les publics les plus vulnérables mis en œuvre durant la durée du CLS • Labellisation effective « collectivité active PNNS »
Lien avec la politique régionale de santé	<p>Enjeu n°5 du Plan Régional Santé 2023-2028 : Les problèmes de santé publique prioritaires – prévention et prise en charge</p> <p>Autres plan / programme / politique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan National Nutrition Santé Objectif 2 « Mieux manger en restauration hors foyer » Objectif 13 « Mieux former les professionnels œuvrant dans le champ de la nutrition pour renforcer leurs compétences en prévention dans ce domaine » ➤ Plan National Alimentaire ➤ Plan Alimentaire Territorial ➤ PRAPS ➤ Pacte National des Solidarités 2023-2027 -Action nouvelle 4 du volet enfance : lutter contre la malnutrition infantile -Action nouvelle 1 du volet transition solidaire : faire grandir tout au long du quinquennat le programmer mieux manger pour tous -Action nouvelle 2 : prolonger le dispositif « cantine à 1€ » et renforcer le soutien aux communes pour l’amélioration de la qualité des repas. Soutenir la généralisation de la tarification sociale des cantines dans les collèges, en particulier pour les établissements en Réseau d’Education Prioritaire (REP/REP+)

AXE 2 – ALIMENTATION ET ACTIVITÉ PHYSIQUE

Fiche action 2.2 : Promouvoir l'activité physique pour tous

Contexte

Au-delà de comportements alimentaires malsains pour la santé, le manque d'activité physique est également un facteur de développement de nombreuses pathologies.

Le risque cardiovasculaire et maladies cardio-neurovasculaires, présentent des chiffres inquiétants dans l'Orne. Le nombre de cas pour ces pathologies est d'autant plus présent chez les femmes. La surmortalité liée aux maladies de l'appareil circulatoire est très significative dans notre département soit une moyenne de 26,0% contre 23,8% pour la France

Le pourcentage de sur-hospitalisation pour insuffisance cardiaque est de 30% contre une moyenne de 17% pour la France. (Données Complévie)

Ainsi, l'absence d'activité physique conduit les enfants et les adolescents à devenir de plus en plus sédentaires avec des effets négatifs à court terme : baisse de la condition physique, diminution des capacités cardiovasculaires, pulmonaires et musculaires et plus grave de l'espérance de vie.

Etre assis plus de trois heures par jour est responsable de 3.8 % des décès. Au-delà de 10 heures par jour, cela est majorés de 34 %.

La sédentarité constitue également un facteur de risque de développer un diabète de type 2, passer 2 heures quotidiennes devant la télévision augmente le risque de 14% alors que réduire de deux heures hebdomadaires le temps passé assis diminue le risque de 12%. (Source CNAM)

L'activité physique régulière est associée à une réduction de la mortalité précoce de 29 à 41 %. L'activité physique présente des effets protecteurs sur la santé :

- Augmentation de la qualité de vie
- Participe à la prévention des cancers, maladie cardio-vasculaire et l'ostéoporose
- Participe au traitement des pathologies chroniques
- Aide au contrôle du poids
- Améliore la qualité du sommeil
- Améliore la santé mentale en diminuant l'anxiété, la dépression et développe la confiance et l'estime de soi
- Améliore la fonction respiratoire, la force musculaire, la souplesse et l'équilibre

Objectif général

- ✓ Faire prendre conscience de l'importance de l'activité physique et/ou sportive pour tous, en particulier des plus fragiles soit atteints de pathologies chroniques et/ou en situation de précarité, dans un objectif de prévention

<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fédérer les acteurs locaux (associations, établissements et toutes les structures accueillant du public) en faveur du développement de l'Activité Physique Adaptée ✓ Rendre accessible et promouvoir l'activité physique pour les personnes en situation de fragilité ✓ Permettre à tous de pouvoir pratiquer de l'activité physique facilement en collectivité, en famille ou à domicile ✓ Orienter tous les patients porteurs de maladies chroniques vers les Maisons Sport Santé du territoire (CDOS 61 et Planeth Patient)
<p>Description</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le déploiement du Dispositif Sport Santé et le déploiement de l'Activité Physique Adaptée pour tous. <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur le dispositif sport santé auprès des professionnels de santé pour l'orientation des patients vers ce dispositif, des associations pour étendre le panel d'activités proposées labélisées « sport santé ». Sport Santé Normandie (sportsantenormandie.fr) - Promouvoir la pratique de la marche en proposant des challenges connectés en équipe pour les personnes ne pratiquant pas d'activités physique ou bien des personnes avec des pathologies. - Accompagner l'expérimentation de la Prescription d'Activités Physiques Adaptées par les services de santé au travail (ex via l'antenne ornaise ouest du service santé BTP Normandie dans le cadre d'un projet global « nutrition » alliant activité physique et alimentation dans une entreprise de BTP de Flers Agglo) • Faire vivre les équipements sportifs du territoire <ul style="list-style-type: none"> - Le principe est de proposer une offre d'activité ludique, accessible à tous, basée sur des jeux traditionnels et des jeux pré-sportifs adaptés en fonction de l'âge, du degré d'intensité et de la condition physique de la personne. L'idée est de favoriser l'activité physique pour tous, mais aussi de mettre le pied à l'étrier aux moins actifs et aux moins compétents grâce à une pratique plus accessible. Cela passe par une information régulière sur l'offre d'activité physique, son accessibilité, ses éléments de sécurité (horaires, lieu, conditions de participation, personne référente de la structure concernée) - Mettre en place des journées découverte multisports sur des publics spécifiques (handicap, personnes âgées, scolaire) sous forme de forum proposant la découverte de la pratique du sport présenté ou bien d'olympiade. <p>Outre l'opportunité de découvrir et de pratiquer de nombreuses activités et de donner le goût de l'activité physique, la dynamique globale de ces journées a des répercussions positives sur la qualité des relations sociales entre enfants ou entre enfants et adultes. De plus, elles favorisent la visibilité des structures du territoire.</p>

- Mobiliser les acteurs locaux (association, établissement et toutes les structures accueillant du public) en faveur du développement d'activité physique et sportive
- Baliser un parcours médico-actif : L'objectif est de réfléchir pour que ce parcours soit inclusif, accessible aux personnes à mobilité réduites, aux personnes ayant des pathologies, aux personnes âgées. Les ateliers relayeront des recommandations de bonnes pratiques et de la prescription idéale d'activité physique et sportive. Des relais peuvent être fait vers les structures sportives locales pour faire connaître l'offre de service que propose Flers aggro.
- **Valoriser et accompagner les actions du projet "envie de mieux être" porté par la maison d'activités Saint Michel et promouvoir le programme d'actions « A vos marques, prêts, santé » avec la MJC de Flers comme un programme d'actions exemplaire**
- **Faire connaître les recommandations d'activité physique.**
 - Identifier et déconstruire les freins de la pratique de l'activité physique en proposant des activités permettant de dissocier la lutte contre la sédentarité, l'activité physique et le sport.
 - Promouvoir l'activité physique en renforçant les compétences psychosociales afin de faire prendre conscience des bienfaits pour la santé. Cela passe par l'appropriation de la définition de l'activité et de l'inactivité physique, les effets de l'activité physique sur le corps et sur la santé mais aussi sur l'environnement, la cohésion sociale, etc. La découverte des différentes formes d'activité physique dans la vie quotidienne passe par les déplacements, les loisirs ou bien les sports et moyens de les pratiquer en s'inspirant du programme d'actions de la MJC de Flers
 - Proposer des exercices simples à reproduire à domicile (vidéos, fiches pratiques par pathologie...)
 - Implanter un programme de type Intervention auprès des Collégiens centrés sur l'Activité Physique et la Sédentarité (ICAPS), probant d'augmentation de l'activité physique (+1h/semaine) et de réduction du temps passé sur les écrans (-20 min/jour), à destination des enfants de 3 à 18 ans sur au moins un micro-territoire prioritaire, s'appuyant sur 3 niveaux :
 - Les jeunes (connaissances, attitudes, motivation, comportements),
 - Le support social (famille, enseignants, éducateurs, pairs),

	<ul style="list-style-type: none"> • Et l'environnement (conditions institutionnelles, organisationnelles et matérielles d'activité physique) <p>Et qui intègre 4 types d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation de l'offre d'activité physique et sportive sous toutes ses formes, en garantissant un accès à la pratique à tous, • La mobilisation de partenaires pour la mise en place de conditions institutionnelles et environnementales favorisant l'activité physique ; l'idée étant de favoriser la synergie et la cohésion partenariale au niveau local et régional • La sensibilisation et la mobilisation de l'entourage des jeunes pour les encourager à augmenter leur niveau de pratique d'activité physique, • Le développement des compétences des jeunes à travers des débats et des actions de sensibilisation
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure appropriation des messages de santé publique • Augmentation de l'utilisation des équipements sportifs par tous • Augmentation des adhésions aux clubs sportifs de Flers Agglo • Inclusion des personnes atteinte de pathologie • Adoption d'une attitude proactive dans la vie quotidienne. • Valorisation de la pratique régulière d'activité physique, bonne connaissance de l'offre d'activités physiques et de ses aspects sécuritaires • Augmentation de l'offre Activité Physique Adaptée sur Flers Agglo • Mise en œuvre effective d'un programme probant type ICAPS sur au moins un territoire prioritaire
Porteurs de l'action	FLERS AGGLO – CDOS - MJC
Acteurs à mobiliser	Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES 61), Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Association sportives, CDOS 61, Centre National d'Appui au Déploiement des Activités Physiques et Sportives (CNDAPS), ARS, Planeth Patient, MJC, Fourmis vertes, service des sports, maisons d'activités de Flers Agglo, associations sociales
Public ciblé	Habitants de Flers Agglo en ciblant en priorité les personnes atteintes de pathologies chroniques et celles en situation de vulnérabilité
Calendrier prévisionnel	Action réalisable sur la durée du Contrat Local de Santé

Financement	ARS, Flers Agglo, Complévie, autres financeurs à déterminer Cette action portera essentiellement sur du temps d'échanges et de travail partagé avec les autres acteurs du territoire
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes et typologie de publics utilisant les équipements • Nombre de personnes et intérêt des participants aux manifestations • Déploiement du dispositif sport santé : nombre de rencontres, de réunions de présentation....
Lien avec la politique régionale de santé	<p>Axe 2 – Objectif 7 du Plan Régional Santé 2023-2028 : Permettre aux patients atteints de maladie chronique de mieux vivre avec leur maladie en renforçant l'accès aux programmes d'éducation thérapeutique et aux soins de support</p> <p>Autres plan / programme / politique</p> <p>➤ Plan National Nutrition Santé Objectif 7 : Promouvoir les nouvelles recommandations nutritionnelles du PNNS » Objectif 8 : Lutter contre les comportements sédentaires » Objectif 19 « Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée à des fins d'appui thérapeutique »</p> <p>➤ Plan National des Solidarités 2023-2027 : renforcer et prolonger les aides à l'achat de vélos pour les publics les plus précaires</p>

AXE 2 – ALIMENTATION ET ACTIVITÉ PHYSIQUE

Fiche action 2.3 : Former les professionnels au contact du public à une culture commune

Contexte	<p>En tant qu'acteur relais, outiller les professionnels dispensant des animations auprès des publics est essentiel pour encourager les personnes en situation de précarité à adopter des comportements nutritionnels favorable à leur santé.</p> <p>Aussi Flers Agglo souhaite, que l'ensemble des structures de la collectivité soient en capacité de délivrer un discours commun en matière de nutrition afin qu'un habitant, peu importe où il se rende retrouve les mêmes discours.</p> <p>La connaissance des bases scientifiques, des objectifs, des stratégies, des mécanismes et outils développés par le Programme national nutrition santé ainsi que de la méthodologie de projets est nécessaire aux acteurs qui développent, sur l'ensemble du territoire national, des interventions.</p> <p>Le but est de favoriser une cohérence globale afin de permettre l'atteinte des objectifs du PNNS.</p>
Objectif général	Renforcer les connaissances et compétences des professionnels en contact avec les habitants en matière de nutrition pour favoriser des projets de qualité en nutrition
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre de formation en se basant sur les problématiques du territoire • Promouvoir la formation Nut'précarité dispensée par Promotion Santé Normandie • Associer les partenaires de la thématique afin qu'ils puissent communiquer sur les missions et dispositifs de leurs structures aux participants. • Accompagner les structures dans la mise en place de parcours nutrition en laissant de côté les actions ponctuelles. • Faire un lien avec le PAT
Description	<p>Former les acteurs (professionnels de santé, associations, structures, agents de la collectivité...) au contact du public précaire pour intervenir en santé nutrition. Cette formation vise une appropriation des repères et des préconisations du Plan National Nutrition Santé, démarche « d'aller vers » et de santé communautaire.</p> <p>Former les acteurs des collectivités à la formation nationale PNNS</p> <p>Dans un premier temps recueillir les attentes des professionnels et les actions déjà menées. Recenser les actions permettra de donner des idées aux participants de ce qui peut être réalisable sur le territoire. Cela peut être enrichi avec d'autres actions.</p>

	<p>Recenser les acteurs, professionnels de santé et autres agissant sur la thématique de la nutrition, afin que cette formation soit dispensée en partie par des acteurs locaux ayant une connaissance des spécificités du public de Flers agglo.</p> <p>Cette démarche permettra aux professionnels de faire du lien avec les participants tout en transmettant un apport théorique. L'accent sera mis sur les compétences psychosociales.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Une culture commune de l'ensemble des acteurs agissant auprès du public • Appropriation des messages de santé publique • Mise en application des messages dans les pratiques professionnelles • Mise en place d'actions sous forme de parcours et laissés de côté les actions isolées dans le cadre de projets structurés inscrits dans la durée
Porteur de l'action	FLERS AGGLO – Coop des Territoires - PAT
Acteurs mobilisables	ARS, Diététicienne libérale, GHT les Collines de Normandie, Promotion santé Normandie, Mutualité Française
Public ciblé	Professionnels animant des ateliers autour de l'alimentation sur Flers agglo
Calendrier prévisionnel	Action réalisable sur la durée du Contrat Local de Santé
Financement	Promotion santé Normandie, ARS PRAPS – Appel à Projets alimentation et nutrition autres financeurs à déterminer
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants aux formations • Nombre de services/directions engagés dans la démarche • Quantifier les changements de pratiques • Satisfaction de la formation
Lien avec la politique régionale de santé	<p>Objectif 10 du Plan Régional Santé 2023-2028 : Renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires</p> <p>Autres plan / programme / politique > Plan National Nutrition Santé Objectif 7 « promouvoir les nouvelles recommandations nutritionnelles du PNNS »</p>

AXE 2 – ALIMENTATION ET ACTIVITÉ PHYSIQUE

Fiche action 2-4 : Promouvoir une alimentation saine auprès des jeunes et des personnes en situation de précarité

Contexte commun aux deux actions

L'alimentation est un élément majeur de la culture et de l'identité de chacun et un moment de partage essentiel, en famille, au travail, entre amis.

Les pratiques culinaires, d'approvisionnement alimentaire, le recours à la restauration collective, les modes de consommation... évoluent de façon très rapide.

Ainsi chacun doit avoir accès à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans le cadre d'une agriculture durable. Mais il faut aussi promouvoir un environnement qui facilite les choix alimentaires favorables pour la santé

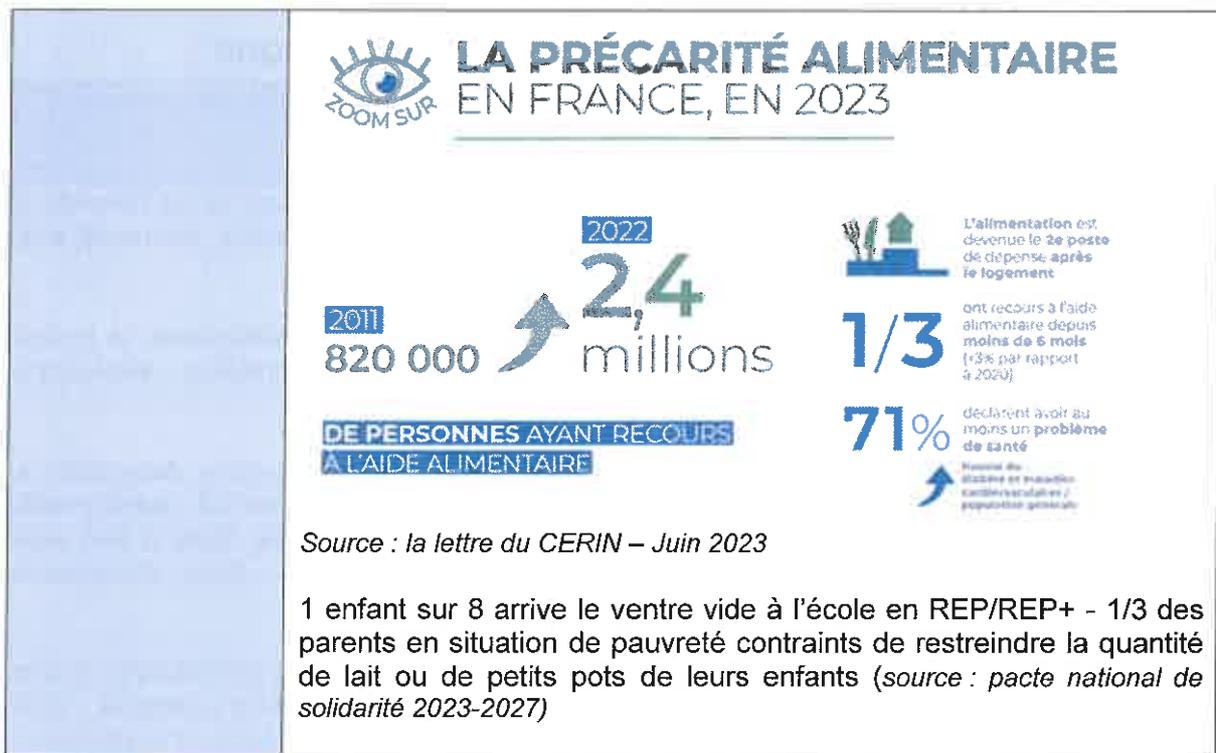
La Normandie est la 3ème région la plus touchée par l'obésité. L'Orne est le premier département en France Métropolitaine (23% comparativement aux autres départements et nettement supérieure à la France Métropolitaine 14%)

Une prévalence plus élevée en Normandie – 14,8% des élèves dans leur 12ème année en situation de surcharge pondérale. Ces prévalences sont notamment plus importantes dans les départements de l'Orne.

Les étudiants représentent 3,5 % de la population normande. D'après une étude de l'ORS-CREAI et de l'OR2S portant sur la santé des étudiants normands de l'année universitaire 2021-2022, ces jeunes sont très exposés à des risques sur leur santé. Ainsi, 42 % des jeunes sautent un repas au moins de temps en temps. Les jeunes en désinsertion sociale ou en recherche d'emploi et les apprentis sont de plus en plus nombreux à souffrir de précarité alimentaire (enquête santé jeunes en Missions Locales en Normandie ORS CREAI 2022-2023)

Un soutien du gouvernement est apporté afin de réduire les inégalités en adoptant la Loi du 13 avril 2023 visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré. Cette stratégie est renforcée avec le Plan National Nutrition Santé 2019-2023 grâce à l'objectif 5 : Mieux manger en situation de précarité alimentaire.

Flers agglo, dans le cadre du Plan alimentaire territoriale s'engage sur les questions d'alimentation durable pour tous et particulièrement vis-à-vis des publics vulnérables.



Objectif général	Fiche 2.4-1 : Permettre une gestion maîtrisée du budget alimentaire des publics vulnérables
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre la précarité alimentaire des étudiants Donner aux habitants des clefs pour préserver sa santé et son budget en consommant différemment et en luttant contre le gaspillage alimentaire
Description	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre la précarité alimentaire des étudiants <p>-Fédérer les associations caritatives et les dispositifs locaux afin de proposer des paniers repas aux étudiants Recenser les partenaires pouvant proposer des aides financières via des dispositifs, ou bien matériel (associations caritatives, dispositifs d'aides financières, services de Flers ville et Flers agglo). Pour l'élaboration des paniers repas, travailler en collaboration avec les acteurs du territoire (agriculteurs du territoire, les acteurs de terrain comme les commerçants des marchés, les structures d'insertions professionnelles).</p> <p>-Proposer un forum d'aides aux étudiants en début d'année afin de faire connaître les dispositifs et aides que pourrait proposer la collectivité.</p> <ul style="list-style-type: none"> Donner aux habitants des clefs pour préserver sa santé et son budget en consommant différemment et en luttant contre le gaspillage alimentaire

	<p>-Séances de coaching et gestion budgétaire Permet de démontrer à des familles qu'il est possible de manger équilibré, bio, local et de saison sans augmenter le budget de son panier. Par le biais d'animations sur la gestion du budget, des ateliers culinaires, des visites de producteurs locaux ; les familles seront guidées dans une éducation pour consommer différemment (outil : OPTICOURSES)</p> <p>-Mettre en place un projet "fourchettes et baskets" L'objectif est d'utiliser les mobilités douces pour se rendre auprès de producteurs locaux et découvrir les fruits et légumes de saison, les cuisiner et les partager auprès des publics des associations caritatives.</p> <p>-Promouvoir et développer les jardins partagés Pouvoir étendre le nombre de jardins partagés permettrait à davantage de personnes de tisser du lien sur l'ensemble du territoire de Flers agglomération. Inclure et faciliter les relations entre les différents lieux de vie: écoles, maisons de retraite, maisons d'activité, UNA, CCAS... en utilisant l'animation du jardin partagé comme vecteur de rencontre.</p>
--	--

Objectif général	Fiche action 2.4-2 : Favoriser l'appropriation des repères nutritionnels de santé publique
Objectif opérationnel	✓ Promouvoir des comportements nutritionnels (alimentation et activité physique favorable à la santé)
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les personnes au quotidien, dans la mise en œuvre des recommandations de santé publique inscrites dans le Plan National Nutrition Santé • Sensibiliser et former les bénévoles du CCAS et des associations d'aide alimentaire sur la thématique de la nutrition (alimentation et activité physique) <p>L'objectif est de permettre aux bénévoles de pouvoir être outillés afin de transmettre les messages de santé au public de l'épicerie sociale via la prévention par les pairs. Cela permet la valorisation et la diversification du travail des bénévoles dans le cadre de la distribution. Les bénévoles étant un public précarisé, cela permet également de renforcer leurs compétences psychosociales pour leur permettre de rebondir.</p> <p>Favoriser la formation Nut'Précarité auprès des acteurs de l'aide alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et augmenter les actions autour du fait maison, la consommation de protéines végétales et de fruits et légumes

	<p>Des évènements festifs sont organisés toute l'année par les maisons d'activités comme des ateliers cuisine, la semaine du goût ou la découverte alimentaire via les petits déjeuners du monde.</p> <p>Un lien peut être fait avec les volontaires européens accueillis tout au long de l'année en leur permettant de faire découvrir les spécificités culinaires de leur pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en place de la sécurité sociale alimentaire <p>La sécurité sociale de l'alimentation part du constat que le système alimentaire national actuel ne permet pas une alimentation saine et de qualité pour toutes et tous (augmentation constante du nombre de personnes bénéficiant de l'aide alimentaire, obésité galopante, perturbateurs endocriniens...) et que l'alimentation est la variable d'ajustement dans les budgets des familles aux plus faibles revenus. L'initiative est portée par un collectif de structures qui travaillent à l'intégration de l'alimentation dans le même objectif que le régime général de la Sécurité sociale : cotiser tous et toutes à la hauteur de son salaire dans une caisse commune, puis tout le monde reçoit un budget dédié à l'alimentation à part égale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la restauration collective des établissements scolaires dans l'élaboration d'un cercle vertueux <p>Permettre aux associations caritatives ou personnes dans le besoin, de bénéficier des repas réchauffés non mangés, ou bien des plats en excédents ou la chaîne du froid n'a pas été rompu.</p>
--	--

Porteur de l'action	FLERS AGGLO - CCAS
Acteurs à mobiliser	ARS, Coop des territoires dans le cadre du PAT, PIJ, diététicienne, agriculteurs locaux, les magasins alimentaire, associations caritatives, établissements scolaires, Groupement d'Intérêt Public (GIP), maisons d'activités, AIFR, La Berouette, CCAS, Direction Régionale de l'Alimentation , l'Agriculture et la Forêt (DRAAF), AIFR, API POTAGER, Mission Locale, Producteurs locaux et magasin alimentaire, COOP des territoires, QQOMDB, Maisons d'activités, cantines scolaires, CLSH, Accueil Collectif de Mineurs (ACM), diététiciennes, professionnels de santé, antennes locales des associations sociales nationales (Secours Populaire, Restos du Cœur, Banque Alimentaire...) , écoles et instituts de formation enseignement supérieur et agricoles, apprentissages
Cibles	Jeunes (6-18 ans) et personnes en situation de précarité
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Attitude et intention positives • Motivation pour adopter des pratiques nutritionnelles favorables • Meilleures connaissances nutritionnelles • Renforcement de la confiance en soi pour faire des choix favorables en nutrition

	<ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants s'emparent des dispositifs locaux pour subvenir à leurs besoins • Diversification des actions
Calendrier prévisionnel	Action réalisable sur la durée du Contrat Local de Santé
Financement	ARS, Flers Agglo, autres financeurs à déterminer:
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de paniers repas distribués et l'utilisation des dispositifs du territoire • Qualification du public bénéficiaire • Nombre d'ateliers nutritionnels • Nombres d'ateliers de sensibilisations auprès des bénévoles du CCAS • Nombre de personnes présentes aux événements organisés • Nombre de projets structurés de qualité « nutrition » ciblant les publics les plus vulnérables mis en œuvre durant la durée du CLS
Lien avec la politique régionale de santé	<p>➤ Plan National Nutrition Santé Objectif 5 : Mieux manger en situation de précarité alimentaire Axe 2 : Encourager les comportements favorables à la santé</p> <p>➤ Plan Alimentaire Territorial</p> <p>➤ PRAPS : Axe 3.2 : Agir sur les déterminants de santé et réduire les inégalités sociales de santé</p> <p>➤ Pacte National des Solidarités 2023-2027 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Action nouvelle 4 du volet enfance : lutter contre la malnutrition infantile -Action nouvelle 1 du volet transition solidaire : faire grandir tout au long du quinquennat le programme mieux manger pour tous - Action nouvelle 2 : prolonger le dispositif « cantine à 1€ » et renforcer le soutien aux communes pour l'amélioration de la qualité des repas, soutenir la généralisation de la tarification scolaire des cantines dans les collèges en particulier pour les établissements en REP/REP+ <p>➤ Éducation Nationale : école promotrice de santé - CESCEI</p>

AXE 3 - SANTE MENTALE ET ADDICTIONS

Fiche action 3-1 : Promouvoir la santé mentale et améliorer le repérage et l'intervention précoces en vue d'une déstigmatisation de la santé mentale

Contexte

L'organisation Mentale de la Santé (OMS) définit la santé comme suit : « la santé est un état de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Selon l'OMS, les troubles mentaux ou neurologiques touchent une personne sur 4 dans le monde. En France une personne sur 5 serait touchée au moins une fois dans sa vie. Il est à souligner l'augmentation de la complexité des prises en charge.

Le trouble mental demeure au 3ème rang des maladies les plus fréquentes après le cancer et les maladies cardiovasculaires.

En France, au cours des 12 derniers mois, seulement 32,6% des personnes atteintes de troubles psychiques ont reçu l'aide de professionnels

Les troubles psychiques peuvent se manifester à des âges différents. Dans la majorité des cas, c'est à l'adolescence, entre 15 et 20 ans, que ces troubles se manifestent, de façon le plus souvent aiguë.

L'intervention précoce doit permettre la mise en place de prises en charge adaptées -dès l'apparition des premiers symptômes d'une pathologie-, afin de prévenir son aggravation et les conséquences qui y sont associées.

Elle se distingue de la prévention, qui vise à lutter contre les facteurs identifiés comme pouvant contribuer au développement de troubles psychiques (risques psychosociaux, négligences parentales, exposition au stress, consommation de substances psychoactives et conduites addictives ...).

Les Assises de la Santé Mentale et de la Psychiatrie (septembre 2021) ont prévu l'amplification du déploiement du secourisme en santé mentale, conçu sur le modèle « des gestes qui sauvent ». Le secouriste en santé mentale est à entendre dans le sens d'une capacité à réagir à la détresse psychique d'une personne et d'entrer en relation avec elle.

Les fausses croyances ou idées préconçues autour des troubles psychotiques témoignent souvent d'un manque d'information. Elles peuvent entraîner de la stigmatisation et de la discrimination envers les personnes atteintes d'un trouble mental ou celles qui ont des comportements qui ne correspondent pas « à la norme ». Ces personnes peuvent alors être jugées, rejetées ou évitées.

En plus de causer de la souffrance et de l'isolement, ces préjugés peuvent décourager des personnes à demander de l'aide pour elles-mêmes ou pour un proche, entraînant ainsi des retards importants dans le diagnostic

	Plus la maladie est diagnostiquée tôt, meilleure sera la prise en charge
Objectif général	Former des professionnels et le grand public à une culture commune
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Acquérir les connaissances de base concernant les troubles en santé mentale ainsi que leur repérage ✓ Identifier et orienter précocement afin que les troubles ne s'installent ou s'aggravent ✓ Informer, renseigner, encourager à aller vers les professionnels de santé adéquats et en cas de crise relayer au service le plus adapté ✓ Promouvoir les plateformes téléphoniques pour prévenir le risque suicidaire : numéro d'appel national 31-14, écoute de pairs formés en pairs dédiés aux étudiants NIGHTLINE pour les étudiants
Description	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire connaître et développer les formations premiers secours en santé mentale auprès des agents de la collectivité dont l'objectif est : <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des connaissances de base concernant les différents troubles de la santé mentale (anxieux, dépressifs, Troubles Obsessionnels Compulsifs, bipolarité, schizophrénie) - Repérer : savoir reconnaître les signes de souffrance psychique ou de malaise afin d'appréhender au mieux les différents types de crises - Conseiller et orienter : écouter sans jugement, rassurer, lui donner l'information et l'orienter vers le soin si besoin - Agir : mieux faire face aux comportements agressifs et aux crises <p>Les employeurs publics ont été invités à participer à l'effort de développement et de connaissance de l'offre de formation en santé mentale (Assises de la Santé Mentale)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser des actions de sensibilisation à la santé mentale, à destination du public, autour notamment des Semaines de la Santé Mentale en lien avec la coordinatrice du PTSM 61 <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître la santé mentale en tant qu'enjeu majeur de santé publique - Informer et communiquer des éléments essentiels sur comment préserver sa santé mentale - Déstigmatiser les troubles psychiques - Promouvoir les lignes d'écoute 31-14, Nightline 22h30-2h00 - Favoriser le développement de réseaux d'échanges sur la santé mentale

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablir un protocole de prise en charge de la personne en situation de crise avec les acteurs territoriaux <ul style="list-style-type: none"> - Sur la base du guide générique mhGAP de l’OMS, il peut être établi un protocole permettant d’identifier les troubles, les interventions à adapter et l’orientation vers les structures spécialisées en fonction du contexte et ce avec les acteurs de la santé mentale du territoire de Flers Agglo - Diffuser le protocole de prise en charge auprès des structures accueillant du public en situation de fragilité - Diffuser le protocole de prise en charge auprès des agents de Flers Agglo intervenant auprès du public ✓ Accompagner le dispositif « sentinelles » en lien avec la Préfecture, la Mutualité Sociale Agricole, la coordinatrice du PTSM de l’Orne afin de détecter au plus tôt le mal-être agricole <p>Ce dispositif permet, en étant en contact quotidien et familier d’agriculteurs, de détecter des situations de détresse ou de mal-être. Par leur proximité, ces « sentinelles » sont essentielles pour repérer les signes précurseurs de mal-être et intervenir en amont. Elles constituent un relai entre l’agriculteur ou le salarié en difficulté et les structures spécialisées (en soins, aide sociale, économique).</p>
Porteurs de l’action	FLERS AGGLO – GHT Collines de Normandie
Acteurs mobilisables	Flers Agglo, ARS, Groupement Hospitalier Territorial les Collines de Normandie, Centre Médico-psychologique, Pôle psychiatrie, Centre Psychothérapique de l’Orne, Conseil Territorial de Santé Mentale, Centre Local d’Information et de Coordination gérontologique du Bocage, Centre Communaux d’Action Sociale de Flers et la Ferté-Macé, UNAFAM, Média’Dom, Structures d’aides à domicile, Préfecture, MSA, PTSM
Public ciblé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous publics pour le volet sensibilisation et déstigmatisation ✓ Professionnels de la santé mentale pour mise en place du protocole et améliorer le langage commun ✓ Agents de la collectivité ✓ Familles ou proches aidants
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer des outils permettant de déceler les premiers signes d’un trouble psychique et apporter l’aide la plus adaptée à la personne malade - Prendre conscience des idées reçues et de leurs effets pour les déconstruire et les dépasser - Comprendre les limites d’intervention de chacun - Améliorer le diagnostic précoce et la prise en charge du patient

Calendrier prévisionnel	Action réalisable sur la durée du Contrat Local de Santé
Financement	ARS, Flers Agglo, MSA, autres financeurs à déterminer Cette action portera essentiellement sur du temps d'échanges et de travail partagé avec les autres acteurs du territoire
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de journées de sensibilisation - Nombre de participants - Nombre d'actions de formation mises en place PSSM - Nombre de participants - Retour des évaluations sur chaque formation - Evaluation à N+1 sur les acquis de la formation PSSM et la mise en place dans le quotidien - Nombre de signataires du protocole de prise en charge - Evaluation à N+1 du nombre de bénéficiaires ayant eu recours au protocole de prise en charge
Lien avec la politique régionale de santé	<p>Axe 1 – Objectif 3 du Plan Régional Santé 2023-2028 : Améliorer la santé mentale des Normands</p> <p>Autres plan / programme / politique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan Territorial de Santé Mentale 2020-2025 ➤ Projet Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2018-2023

AXE 3 – SANTE MENTALE ET ADDICTIONS

Fiche action 3.2 - Apporter des réponses territoriales précises à des situations dites complexes localisées via une cellule d'analyses multi partenariale

Contexte	<p>La prise en charge des personnes atteintes de troubles psychiques ne se cantonne plus à l'hôpital. En effet, de façon récurrente les élus, la police et les bailleurs sont interpellés pour gérer des « troubles de voisinage » et des « troubles de l'ordre public » qui impliquent potentiellement des personnes atteintes de maladies mentales.</p> <p>Ces situations complexes mobilisent de nombreux acteurs. Des services de police aux services sociaux, de la psychiatrie aux services de secours, autant de professionnels qui tentent d'agir dans l'intérêt du malade, sans pour autant trouver de solutions satisfaisantes dans des délais raisonnables.</p> <p>Au-delà de la forte mobilisation d'un panel important de professionnels, on observe un épuisement, un sentiment d'isolement voire d'impuissance des services à gérer les unes après les autres des situations dont ils ne maîtrisent pas l'ensemble des composantes.</p> <p>Il peut arriver que l'ensemble des intervenants soient mobilisés mais les outils nécessaires à la prise en charge font défaut et mettent ainsi en péril la solution trouvée ou imposent aux différents protagonistes d'agir en dehors du cadre de leur mission.</p> <p>Fort de ce constat, il ressort le besoin de prévenir et d'améliorer la prise en charge des troubles psychiques des habitants dans leur lieu de vie (Flers et agglomération).</p>
Objectif général	Favoriser l'interconnaissance pour une gestion coordonnée des situations dites complexes
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tenter de trouver des réponses adaptées pour les personnes présentant des troubles psychiques et/ou en souffrance psycho-afin d'accéder à un parcours de soins adaptés ou réintégrer un parcours abandonné <p>Identifier les problématiques rencontrées par les professionnels intervenants dans des structures médicales, sociales, sanitaires et médico-sociales</p>
Description	Dans certaines situations, les équipes accompagnatrices (médicales, soignantes ou sociales) sont confrontées à des freins ne leur permettant pas de trouver des solutions adaptées pour aller vers un accompagnement pertinent et éviter les ruptures de parcours.

	<p>Les équipes ne trouvent pas d'instance dans le dispositif de droit commun pour organiser des réunions inter disciplinaires afin de coordonner un parcours médico-social cohérent. Elle permet de croiser les regards et les expertises, de déterminer le rôle de chacun dans la prise en charge afin d'élaborer un plan d'action inter partenarial.</p> <p>Suite à ce constat, il est donc proposé un espace de concertation et de coordination pour les professionnels du territoire autour de problématiques de maintien dans le logement, de troubles de voisinage ou sur la voie publique liées à des questions de santé mentale qui permettrait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travailler en réseau : mieux se connaître (possibilités et limites d'intervention de chacun) et de ne pas rester isolé. -Mettre en place des formations communes et développer des outils communs - Proposer un espace d'échange de pratiques à partir de l'analyse de situations concrètes rencontrées au quotidien par les professionnels - Rechercher ensemble des pistes d'orientation réalisables et pragmatiques dans la prise en charge de la situation (structures ressources, modalités d'accompagnement) -Elaborer une charte d'éthique et de fonctionnement ainsi qu'une fiche de saisine -Communiquer sur cette instance auprès des professionnels de santé pour leur présenter l'outil et rechercher leur participation au dispositif
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une meilleure identification des partenaires concernés par le champ de la santé mentale ➤ Apporter un accompagnement aux partenaires du territoire en favorisant les échanges d'information dans le respect des règles de confidentialité et déontologie propre à chaque acteur institutionnel
<p>Porteur de l'action</p>	<p>FLERS AGGLO</p>
<p>Acteurs mobilisables</p>	<p>FLERS AGGLO (Service Santé, Service Habitat, Coordinateur Prévention de la Délinquance/Tranquillité Publique), Agence Régionale de la Santé, CMP et pôle psychiatrie du Groupement Hospitalier Territorial, CIDFF, PASS du GHT, PJJ, SPIP, Police municipale, Police nationale, Pompiers, Centre Communal d'Action Sociale , MEDIADOM, UNAFAM,DAC</p>

Public ciblé	Tous publics vulnérables et fragiles rencontrant des difficultés de santé physique ou mentale, des difficultés dans le logement et la gestion du quotidien
Calendrier prévisionnel	2023 – 2025 : Ville de Flers à titre expérimental 2026 : Développement sur les communes de Flers Agglo
Financement	ARS, Flers Agglo, autres financeurs à déterminer Cette action portera essentiellement sur du temps d'échanges et de travail partagé avec les autres acteurs du territoire
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une compréhension commune sur la notion d'urgence et / ou de crise : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Alertes nombreuses, en peu de temps par différents émetteurs <input type="checkbox"/> Récurrence du trouble à l'ordre public <input type="checkbox"/> Notion de danger (conduites à risque/passage à l'acte) <input type="checkbox"/> Dégradation de la santé de l'utilisateur (mentale/physique) ➤ Définir la pluralité des problématiques rencontrées pour agir au mieux sur la situation du patient : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Isolement (géographique, social, familial) <input type="checkbox"/> Habitat dégradé/incurie <input type="checkbox"/> Précarité financière <input type="checkbox"/> Personne vulnérable ➤ Nombre de rencontres annuelles ➤ Evaluation des facteurs de réussite et les freins
Lien avec la politique régionale de santé	<p>Axe 1 – Objectif 3 du Plan Régional Santé 2023-2028 : Améliorer la santé mentale des Normands</p> <p>Autres plan / programme / politique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan Territorial de Santé Mentale 2020-2025 ➤ Projet Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2018-2023

AXE 3 - SANTÉ MENTALE ET ADDICTIONS

Fiche action n° 3.3 : Prévenir les addictions chez les jeunes

Contexte	<p>La Normandie est marquée par une prégnance des conduites addictives de la population et les jeunes ne sont pas épargnés. Ainsi la Normandie est la troisième région française pour l'usage quotidien de tabac chez les jeunes de 17 ans. Elle se hisse aussi au deuxième rang des régions françaises quant à la prévalence de l'usage régulier d'alcool. Pour finir, 9 % des jeunes normands ont déjà expérimenté des drogues illicites, soit une proportion supérieure à celle observée en France Métropolitaine.</p> <p>La première orientation de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027 est de doter chacun de la liberté de choisir. Cette liberté exige d'abord de disposer des compétences psycho-sociales permettant d'éviter des comportements à risque. Concrètement, cela signifie que la prévention et l'éducation sont une priorité en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives.</p> <p>C'est aussi au sein des familles que les pratiques d'initiation aux conduites addictives sont présentes (alcool, tabac, jeux d'argent, ...). De ce fait c'est en sensibilisant l'entourage familial que nous pouvons agir quant aux risques auxquels les enfants sont ainsi exposés.</p>
Objectif général	Renforcer les aptitudes et attitudes visant à réduire les conduites addictives et conduites à risques
Objectif opérationnel	Promouvoir les bonnes pratiques en prévention des addictions, l'intervention précoce et la réduction des risques et des dommages liés à la consommation de produits psychoactifs et/ou comportements à risques et amener les personnes à réfléchir sur la motivation de leurs consommations
Description	<ul style="list-style-type: none">• Conduire des animations de prévention ciblées auprès des jeunes et adultes <p>L'objectif étant d'assurer un continuum dans les actions et interventions de promotion de la santé de l'école au lycée mais aussi dans les lieux de vie de Flers Agglo fréquentés par la population. Axer les actions de prévention en lien avec la réduction des risques et des dommages (RDRD) sans nier le caractère illicite de certains usages permet de considérer l'addiction comme une maladie chronique.</p> <p>Elle s'adresse également aux personnes non dépendantes dont les pratiques s'avèrent particulièrement dangereuses, démarche d'intervention précoce des Consultations Jeunes</p>

Consommateurs (CJC). L'arrêt de la consommation n'est pas possible pour certaines personnes, à certains moments de leur trajectoire et il faut alors mobiliser des leviers pragmatiques et adaptés pour améliorer leur qualité de vie (Réduction Des Risques et des Dommages)

Elle se fonde sur des résultats scientifiques solides et participe d'un ensemble de réponses visant à prévenir les consommations, accompagner et soigner les usagers et réduire les conséquences des usages de substances psychoactives, pour l'individu comme pour la société. La réduction des risques et des dommages est encadrée par la loi (article L3411-8 du code de la santé publique)

- **Renforcement des actions de prévention et de promotion de la santé en faveur des jeunes en insertion notamment en missions locales et en favorisant la mise en œuvre du Dispositif Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPAJ)**

- **Prévention de l'usage raisonné des écrans auprès des parents et des enfants**

Les actions de prévention ont pour rôle de promouvoir un usage raisonné des écrans et prévenir des usages abusifs des écrans. L'objectif est de s'appuyer principalement sur le développement des compétences psychosociales : savoir prendre de la distance par rapport à sa pratique, avoir l'esprit critique, apprendre à gérer son rapport aux écrans...

Accompagner les parents pour renforcer leurs connaissances sur les besoins des enfants en se basant sur le développement des compétences psychosociales sur l'usage raisonné des écrans en faisant intervenir différents partenaires (Mutualité Française, BIJ 61, associations d'éducation populaire...) missionnés pour déployer une offre complémentaire

- **Prévention autour du tabagisme**

En proposant des animations de prévention ainsi qu'un accompagnement pour les personnes souhaitant arrêter ou diminuer leurs consommations de tabac. Des activités sportives seront proposées pour que les personnes puissent se rendre compte des bénéfices rapides de l'arrêt du tabac sur leur santé en se réappropriant leur corps. Aussi, des rendez-vous avec des professionnels de santé (infirmière et diététicienne) seront pris en charge à 100% pour pallier les craintes de l'arrêt et proposer des substituts nicotiniques.

Mise en place sur le territoire de lieux de santé sans tabac

Formation des professionnels à la prescription de Traitements Substitutifs Nicotiniques (IDE, médecins, masseurs kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes et sages-femmes)

- **Impliquer les jeunes dans la réalisation et la diffusion de supports de prévention.**

Différents canaux peuvent être utilisés comme le dessin, le cinéma, le modelage, ... L'idée est de permettre aux jeunes de s'intéresser en enrichissant ses connaissances sur un sujet et de retranscrire les principales idées en développant ses compétences artistiques.

- **Encourager au développement et accompagner l'implantation des programmes probants en milieu scolaire (Education Nationale, enseignement catholique et hors milieu scolaire)**

Il existe différents programmes probants tels que GBG (écoles primaires), UNPLUGGED (collèges), TABADO (lycées, MFR, CFA), programmes dont l'efficacité a été prouvée scientifiquement.

Programmes probants portés par Addictions France et Fondation Normandie Générations pour UNPLUGGED

Encourager leur implantation en milieu scolaire de l'éducation nationale, de l'enseignement catholique et hors milieu scolaire (établissements professionnels et agricoles, ESMS personnes handicapées, structures PJJ)

- **Relayer les jeunes et leurs familles auprès des professionnels et structures d'accompagnement.**

Dans le cadre des actions de santé, l'objectif est de promouvoir le territoire en informant les personnes des structures pouvant être relais ou bien des sites internet référencés par l'Agence régionale de santé et notamment faire connaître les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) aux professionnels des lieux d'accueil des jeunes (scolaires et hors milieu scolaire, mission locale...) pour réduire les usages à risques

- **Développer l'intervention précoce par la formation des acteurs de première ligne prioritairement au contact des jeunes et personnes en situation de précarité dans le cadre de programmes de prévention**

Favoriser les formations dispensées par Addictions France :

- « Conduites addictives et motivation au changement » des professionnels du milieu scolaire et des professionnels de 1^{ère} ligne
- « Prévention des conduites addictives : conception et animation d'un programme de prévention à destination des jeunes en s'appuyant sur le renforcement des Compétences Psychosociales

- **Promouvoir la pratique du Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB) auprès des professionnels de santé et des professionnels de première ligne au contact des jeunes et des personnes en situation de précarité**

Il s'agit d'une démarche de prévention qui permet d'améliorer le repérage, la réduction des risques et l'initiation d'un accompagnement auprès des consommateurs de substances psychoactives (avec un profil d'usage à risque et non un profil de dépendance).

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les formations RPIB en direction des professionnels qui interviennent auprès des jeunes Dispensées par Addictions France en direction des professionnels de santé et des professionnels de première ligne qui interviennent auprès des jeunes et des personnes en situation de précarité (travailleurs sociaux, secteur de l'animation...)
Porteurs de l'action	Flers Agglo – ARS – Promotion Santé Normandie – Education Nationale
Acteurs mobilisables	CSAPA/CJC, CARUDD, Pole psychiatrie du GHT, CMP, ELSA, MDA, mutualité française, CPAM, IME , ARS, Promotion Santé Normandie, CegiDD, BIJ 61, PIJ, Foyer Jeunes Travailleurs, Associations d'éducation populaire, Unis Cités
Public ciblé	Adolescents et jeunes adultes, personnes porteuses de handicaps
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une meilleure connaissance des prises de risques ○ Repérage précoce des consommations ○ Renforcement des compétences psycho-sociales (CPS) ○ Meilleure connaissance de la réduction des risques et des dommages
Calendrier prévisionnel	<p>2023 : Adhésion au programme d'actions dans le cadre de la campagne Mois sans tabac</p> <p>Durant toute la durée du Contrat Local de Santé</p>
Financement	MILDECA, CPAM (mois sans tabac) FLERS AGGLO, ARS, autres financeurs à déterminer
Indicateurs	<p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'actions de prévention à destination des jeunes du territoire <p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions entre CJC et établissements scolaires - Nombre de conventions entre JC et structures accueillant des jeunes - Nombre de formations d'intervention précoce et nombre de formations de RPIB - Nombre de personnes bénéficiant d'une prise en charge dans les structures du territoire - Nombre de programmes probants implantés - Nombre de jeunes touchés par les actions de prévention - Evolution des discours, des comportements, des consommations - Nombre de substituts nicotiques distribués
Lien avec la politique régionale de santé	<p>Enjeu n°2 du Plan Régional Santé 2023-2028 : L'amélioration de l'état de santé des enfants et des jeunes : un pari pour l'avenir</p> <p>Objectif 1 – Prévenir les pratiques addictives</p>

Engagement Conseil National de la Refondation (CNR) santé régional n°5 : renforcer le savoir-faire en promotion et prévention de la santé des intervenants auprès des enfants et des jeunes

Autres plan / programme / politique

- Plan Départemental de lutte contre les pratiques addictives de l'Orne 2023-2027
- Projet Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2018-2023

AXE 4 – URBANISME FAVORABLE A LA SANTE

Fiche action n°4-1 : Protéger les populations confrontées au changement climatique

Contexte

Le changement climatique désigne l'ensemble des variations des caractéristiques climatiques en un endroit donné au cours du temps : réchauffement ou refroidissement. La définition actuelle du changement climatique implique que certaines formes de pollution de l'air, résultant principalement de l'activité humaine, menacent de modifier sensiblement le climat, contribuant à un réchauffement global.

L'émission de gaz à effet de serre, la surconsommation des ressources planétaires et la réduction des puits naturels de captage du CO₂ comme les forêts accentuent les changements climatiques.

L'industrie, le transport, l'énergie, la mode, l'agriculture intensive, etc. représentent autant de secteurs qui nuisent fortement à l'équilibre climatique.

Novembre 2021 - Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Les 120 dirigeants mondiaux sont revenus sur une décision primordiale de l'Accord de Paris sur le climat signé en 2016 : **maintenir le réchauffement climatique à 1,5-2 °C maximum d'ici à 2100.**

Le changement climatique a des répercussions directes et indirectes sur la santé

L'organisation Mondiale de la santé estime que « le changement climatique a déjà des répercussions sur la santé de multiples façons, et entraîne notamment des décès et des maladies dus à des phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents, comme les vagues de chaleur, les tempêtes et les inondations, la perturbation des systèmes alimentaires, l'augmentation des zoonoses, des toxi-infections alimentaires et des maladies à transmission hydrique ou vectorielle, ainsi que des problèmes de santé mentale.

Les canicules ont été à l'origine de plus de 33.000 décès en France sur la période 2014-2022. En 2022, les relevés météorologiques de Flers mentionnent un record historique de température de 40,1°C. Les travaux du GIEC Normand prévoient une évolution du nombre moyen de jours annuels supérieurs à 30°C de 6jours/an actuellement à 40 jours/an à l'horizon 2100.

Le changement climatique a un impact sur les espèces végétales et animales à enjeux pour la santé humaine. L'expansion de l'aire de répartition du moustique tigre en France Métropolitaine a atteint le département de la Mayenne, limitrophe de l'Orne en 2022.

De même, l'expansion de la chenille processionnaire est favorisée par le réchauffement du climat. Des hivers sans gelée favorisent également la prolifération des tiques, vectrices de la maladie de Lyme

En outre, le changement climatique compromet de nombreux déterminants sociaux d'une bonne santé, tels que les moyens de subsistance, l'égalité et l'accès aux soins de santé et aux structures de soutien social. Ces risques sanitaires sensibles au climat sont ressentis de manière disproportionnée par les personnes les plus vulnérables et défavorisées, notamment les femmes, les enfants, les minorités ethniques, les communautés pauvres, les migrants ou les personnes déplacées, les populations âgées et les personnes souffrant d'affections sous-jacentes. »

A court et moyen terme, les effets du changement climatique sur la santé seront principalement déterminés par la vulnérabilité des populations, leur résilience face au rythme actuel du changement climatique, l'ampleur et le rythme de l'adaptation.

Le changement climatique s'est également orienté vers la construction écologique et durable, c'est-à-dire créer de nouveaux bâtiments respectueux de l'environnement et économe en ressources tout au long du cycle de vie du bâtiment (du choix du site à la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance, la rénovation et la déconstruction).

Préserver les ressources telles que les matières premières, l'énergie et l'eau, de lutter contre le réchauffement dû aux effets de serres, de minimiser les déchets et autres pollutions. Un bâtiment durable vise à apporter le confort mais également la santé aux occupants par l'utilisation de matériaux de haute qualité sanitaire et environnementale tant pour la construction que pour l'isolation thermique notamment estivale

La sensibilisation des jeunes publics doit être encouragée afin de prendre conscience de la vulnérabilité des ressources. Les animations proposées aux élèves des écoles du quartier Saint-Michel par l'association API POTAGER dans le cadre du projet de rénovation urbaine constituent un point de départ encourageant qui nécessite de tendre vers un déploiement face à l'implication assidue de ces futurs citoyens.

Des leviers peuvent être activés pour agir au niveau local :

- Réduire la dépendance des territoires aux énergies fossiles (bâtiments, transports, etc...)
- Renforcer la capacité d'adaptation des territoires aux impacts inévitables du changement climatique (lutte contre les inondations, lutte contre les îlots de chaleur, l'artificialisation des sols, l'implantation des espèces nuisibles, allergènes...)
- Animer un réseau des acteurs du territoire et les accompagner dans la prise en compte des changements climatiques dans leur stratégie

Objectif général	✓ Protéger les populations confrontées au changement climatique et sensibiliser les publics qui ne le sont pas encore
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser et informer la population sur l'adaptation aux conséquences des changements climatiques ✓ Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes ✓ Encourager les habitants et la collectivité à aller vers les modes de production énergétique renouvelable
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Journées de sensibilisation et /ou balade de sensibilisation sur le changement climatique Informer sur les enjeux de santé liés à l'environnement et les bénéfices à agir. La sensibilisation à des concepts promoteur de santé comme « une seule santé », qui repose sur un principe simple, selon lequel la protection de la santé de l'Homme passe par celle de l'animal et de leurs interactions avec l'environnement. La santé animale, végétale, la santé de l'environnement et celle des humains sont donc intimement liés. • Sensibiliser les agents de la collectivité et les professionnels du bâtiment, les maîtres d'œuvre publics et privés à l'utilisation de matériaux écoresponsables de la phase de construction / rénovation au devenir du bâtiment <p>Sont qualifiés d'écoresponsables les matériaux qui répondent aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les matériaux sont issus de ressources renouvelables, recyclables et présentent une empreinte écologique réduite lors de leur production et leur utilisation sur tout leur cycle de vie ○ Ils sont durables et n'ont pas besoin d'être renouvelés fréquemment ○ Ils sont capables de remplacer les matériaux classiques avec des performances similaires, voire supérieures (résistance structurelle aux intempéries, au feu...); ○ Ils sont issus, si possible, du circuit court et de l'économie locale et présentent un impact carbone moindre au niveau du transport; ○ Ils améliorent le confort de vie d'une habitation de par leurs performances d'isolation thermique et phonique, de consommation énergétique etc. ○ En fin de vie, ils sont eux-mêmes renouvelables, recyclables et prêts à être reconditionnés pour une nouvelle vie ou une nouvelle utilisation ○ L'utilisation de biomatériaux dans la construction (bois, paille, chanvre, etc...) permet le stockage de carbone sur du long terme

	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire la collectivité dans une démarche d'exemplarité (politique d'achat responsable, développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, organisation des manifestations dans une démarche éco responsable,) • Poursuivre la formation des agents de la collectivité aux bonnes pratiques et aux éco gestes • Valoriser et développer l'accompagnement mis en place par la collectivité des personnes les plus vulnérables lors de canicules • Encourager la rénovation des bâtiments et logements pour atteindre un niveau de performance énergétique • Intégrer des mesures favorables à l'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme • Organiser des actions de sensibilisation du grand public et des publics scolarisés aux risques liés aux tiques et à la maladie de Lyme et autres zoonoses
Porteurs de l'action	FLERS AGGLO - CPIE
Acteurs mobilisables	Agence Régionale de la Santé, CPIE les Collines de Normandie, ADEME, Agence Normande de la Biodiversité Développement Durable (ANBDD), Réseau des Agences Régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE), Biomasse Normandie, ATMO Normandie, CEREMA, Espace Info Energie, DREAL
Public ciblé	Collectivités, techniciens, associations, entreprises, citoyens
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les acteurs sur leur propre territoire et susciter une prise de conscience - Identifier des préconisations concrètes et spécifiques qui pourront nourrir le Plan Climat Air Eau du Territoire - Développer l'utilisation des éco matériaux et durables dans la construction/réhabilitation des bâtiments communaux - Nourrir une culture commune quant aux éco-gestes tant pour le grand public que les agents d'entretien - Former les animateurs et/ou éducateurs de la collectivité intervenant auprès des publics en nature
Calendrier prévisionnel	Tout au long du Contrat Local de Santé

Financement	ARS, Flers Agglo, autres financeurs à déterminer
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du choix des matériaux durables dans les cahiers des charges des marchés publics de la collectivité - Baisse des factures énergétiques dans les bâtiments communaux - Nombre de participants aux manifestations - Diminution du budget de produits d'entretien
Lien avec la politique régionale de santé (Plan Régional Santé Environnement 4)	AXE1 Programme Régional Santé Environnement 4 : Informer, sensibiliser les publics et développer les capacités d'agir sur son environnement, sa santé au quotidien

AXE 4 – URBANISME FAVORABLE A LA SANTE

Fiche action n°4-2 : Encourager la biodiversité et la qualité du paysage existant

Contexte

La biodiversité contribue à une meilleure résilience face aux changements climatiques ainsi qu'aux aléas sanitaires et aux maladies (exemple : présence de mésanges prédateurs de chenilles urticantes, terrains remaniés /nus favorable au développement d'Espèces Exotiques Envahissantes comme l'ambrosie ou la berce de Caucase)

Flers-Agglomération est marqué par un paysage typiquement bocager. Les bocages sont présents dans différentes régions de l'Hexagone. Les plus étendus et les mieux conservés se situent en Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Bourgogne Franche-Comté.

Le bocage est un paysage agricole composé d'une mosaïque de prairies et de cultures de tailles et formes variables, délimitée par des haies, avec ou sans talus, souvent associées à des bois et des réseaux de mares.

Le Bocage et les haies ont pour principaux objectifs :

- La conservation de la biodiversité
- La protection des animaux d'élevage et des cultures
- La création d'un paysage et d'un cadre de vie
- Le stockage du carbone et la production de bois
- La stabilisation et l'enrichissement des sols
- La régulation des inondations et l'épuration des eaux
- La fonction de barrière physique contre les produits phytosanitaires

Les haies jouent également une fonction majeure dans la régulation du climat. Elles protègent les cultures du vent et contribuent au confort des animaux élevés en plein air, leur offrant des abris contre les intempéries ou le soleil et parfois du fourrage en période de sécheresse. Les bandes herbeuses maintiennent sur les terres agricoles les pollinisateurs et les prédateurs utiles à l'agriculture. Les arbres et arbustes, ressources naturelles renouvelables, permettent la production locale de bois de chauffage et de bois d'œuvre, une matière première biodégradable.

Une biodiversité riche permet un fonctionnement optimal des écosystèmes et permet une bonne qualité de services écosystémiques : la présence de prédateurs naturels des insectes dans les haies permet par exemple une limitation de l'usage des pesticides en agriculture et ainsi une meilleure qualité des produits alimentaires locaux (Lien à établir avec le Plan Alimentaire Territorial). Cette biodiversité peut aussi être un atout dans la régulation d'espèces ayant un impact sur la santé humaine (chenilles processionnaires, moustique tigre, tiques)

	<p>Le maintien du maillage bocager, de ses talus et de ses chemins creux permet l'implantation de sentiers de randonnée sur le territoire.</p> <p>Au-delà de la pratique de l'activité physique douce et accessible à tous ce le contact avec la nature permet la diminution du taux de cortisol, l'hormone du stress. Les offices du tourisme de Flers agglo proposent chaque année des randonnées de groupe régulières gratuites sur les sentiers. Plusieurs sites naturels du territoire sont aménagés pour la promenade en autonomie : La Roche d'Oëtre et les Gorges de la Rouvre, la Marais du Grand Hazé, le Mont de Cerisy, le lac de la Ferté Macé.</p> <p>Ainsi, l'intérêt d'une meilleure acculturation commune des décideurs, professionnels, acteurs locaux sur les bienfaits de la préservation de la biodiversité et l'intégration des solutions fondées sur la nature dans les projets.</p>
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintenir le bocage existant et augmenter son linéaire par de nouvelle plantation.
Objectif(s) opérationnels(s)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lutter contre l'érosion ✓ Maintenir le bocage existant ✓ Préserver et/ou restaurer la biodiversité
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un état des lieux du bocage existant et proposer une augmentation du linéaire des haies classées • Accompagner à la formation les agriculteurs, les agents des espaces verts et le grand public aux bonnes pratiques d'entretien des haies et inciter à la plantation de haies • Valoriser la préservation et la restauration de la biodiversité dans chaque projet d'aménagement • Accompagner les collectivités pour installer des chaufferies collectives au bois déchiquetées, alimentées par du bois local labellisé « Label Haie ». • Proposer des actions en lien avec la biodiversité et le Plan Alimentaire Territorial • Proposer des actions santé : randonnées, sortie nature, balades contées...

Porteurs de l'action	Flers aggro - CPIE
Acteurs mobilisables	CPIE, Chambre d'Agriculture, SIC Bois Bocage Energie, AFAC, Office Français de la Biodiversité, DRAAF, ANBDD, Parc Naturel Régional Normandie Maine, Office Français de la Biodiversité (OFB), API Potager
Public ciblé	Agriculteurs, professionnels de la forêt et de l'agriculture, collectivités et grand public
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et amélioration de l'état du bocage existant - Augmentation du linéaire de haie - Augmentation des chaudières à bois déchiqueté alimentées par des haies labellisé « Label haie ».
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux du bocage existant : 2024.2025 - Formation des professionnels/grand publics : tout au long du CLS - Programme de replantation annuel -
Financement	Région, État, Agence de l'Eau , ARS, autres financeurs à déterminer
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chaufferies collectives à bois déchiqueté sur Flers-Agglo. - Linéaire de haies sur Flers-Agglo.
Lien avec la politique régionale de santé	Plan Régional Santé Environnement 4

AXE 4 – URBANISME FAVORABLE A LA SANTE

Fiche action n°4-3 : Améliorer la gestion de la ressource et qualité de l'eau du milieu naturel jusqu'au robinet

Contexte

La ressource en eau potable du territoire est particulièrement sensible aux sécheresses et aux pollutions car il s'agit principalement de captages d'eau de surface. En effet, la nature géologique des terrains ne permet pas l'infiltration de l'eau en profondeur, d'où la présence de nappes phréatiques superficielles uniquement. En 2022, lors de la sécheresse estivale, l'approvisionnement en eau du robinet a failli être suspendu à quelques jours près sur le territoire. Dans un contexte de changement climatique, la fréquence des épisodes de sécheresse et de forte évaporation va probablement augmenter créant des difficultés d'accès à la ressource.

Chaque français utilise en moyenne 149 litres d'eau potable par jour. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, un minimum vital de 20 litres d'eau par jour et par personne est préconisé pour répondre aux besoins fondamentaux d'hydratation et d'hygiène personnelle. Pour vivre décemment : 50 litres d'eau par jour et par personne.

Si l'eau du robinet est conforme aux limites de qualité sur l'ensemble du territoire de Flers aggro, certains captages présentent des taux de nitrates assez proches des limites autorisées ainsi que des dépassements récurrents de pesticides.

D'autres prélèvements proches des anciens secteurs miniers présentent des dépassements ponctuels de référence de qualité (taux de fer dissous).

Selon les secteurs et les captages, la qualité gustative de l'eau du robinet fournie est peu appréciée de certains habitants. (CPIE)

En zone rurale comme en zone urbaine, les cours d'eau et les zones humides ont souvent été artificialisés pour les besoins humains. Ces aménagements ont conduit à une dégradation des habitats disponibles et une baisse des fonctionnalités biologiques. D'autres pressions sont venues s'ajouter comme les pollutions diffuses et ponctuelles (produits phytosanitaires, assainissement défectueux, hydrocarbure, etc.), l'augmentation des prélèvements et la diminution des ressources disponibles.

Devant ce constat, Flers Agglo a mis en place un programme de restauration des cours d'eau.

Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre les travaux de restauration des cours d'eau et des milieux humides. ✓ Sécuriser la ressource en eau du territoire ✓ Améliorer la qualité de l'eau
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Renaturer les cours d'eau • Encourager les habitants, les collectivités les entreprises et les agriculteurs à aller vers des modes d'usage raisonné de la ressource en eau • Renforcer la protection des captages et favoriser les pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau • Avoir un meilleur cadre de vie plus reposant • Coupler les restaurations à des cheminements piétons
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre en surface les cours d'eaux existants • Méandrer les rivières • Créer des cheminements piétonniers • Clôturer les berges pour interdire l'accès aux animaux • Recréer des talus afin que l'eau, la terre et les polluants ne se retrouvent pas dans les rivières • Sensibiliser les agriculteurs et les propriétaires riverains sur les gains que permet la restauration hydromorphologique des cours d'eau et des zones humides • Sensibiliser les agriculteurs du bassin versant en amont des prises d'eau superficielles pour l'eau potable à réduire leur utilisation des produits phytosanitaires pour améliorer la qualité de l'eau distribuée • Sensibiliser le grand public à l'adoption d'une gestion raisonnée de la ressource en eau et notamment en période estivale • Sensibiliser le grand public à l'usage des produits ménagers, de bricolage et d'hygiène plus respectueux de l'eau
Porteurs de l'action	FLERS AGGLO - CPIE

Acteurs mobilisables	Agence de l'Eau Seine Normandie, Agence de l'eau Loire Bretagne, CATER COM, Fédération de pêche de l'Orne, Région Normandie, CPIE Collines Normandes
Public ciblé	Tous publics
Résultats attendus	<p>-Amélioration de la qualité de l'eau et des peuplements (insectes, poissons....)</p> <p>-Diminution des consommations d'eau des ménages et amélioration de l'accès à la ressource en période estivale</p> <p>-Diminution du nombre de non conformités sur la qualité de l'eau potable : objectif de moyen-long terme (10-25 ans) notamment sur les prélèvements de nappes souterraines</p>
Calendrier prévisionnel	Durée du contrat Local de Santé – 2023-2026
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'eau Seine-Normandie - Région Normandie - FEADER
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi écologique avant et après travaux
Lien avec la politique régionale de santé	<p>Plan régional santé environnement 4 Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celles des écosystèmes Ressources en eau : renforcer la protection des captages, sécuriser l'alimentation en eau potable et mieux communiquer sur les pratiques agricoles favorables à la restauration et la protection de la ressource Renforcer l'échange, le partage, la communication des connaissances sur la qualité de l'eau</p>

AXE 4 - URBANSIME FAVORABLE A LA SANTE

Fiche action n°4-4 : Faire évoluer les pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur

Contexte

Nous passons 14 heures par jour en moyenne à notre domicile et 80 % de notre temps dans des espaces clos (habitat, travail, établissements recevant du public...).

L'air que nous y respirons n'est pas toujours de bonne qualité. En effet, les sources de pollution dans les logements sont nombreuses : tabagisme, moisissures, matériaux de construction, meubles, acariens, produits d'entretien, peintures...

Les troubles de santé potentiellement associés à une mauvaise qualité de l'air intérieur sont nombreux et variés. Les pathologies du système respiratoire (rhinites, bronchites) sont le plus souvent rapportées.

Les expositions aux polluants chimiques de l'air intérieur, le plus souvent chroniques, concernent de faibles doses sur de longues périodes. Mais les situations d'exposition aiguë existent, comme l'intoxication au monoxyde de carbone, parfois mortelle. Certains polluants cancérogènes comme le benzène ou le radon peuvent être retrouvés dans l'air intérieur. Une mauvaise qualité de l'air peut également favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritation des yeux, nausées, etc.

Au contraire, une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet positif démontré sur le taux d'absentéisme et le bien-être des occupants ainsi que sur l'apprentissage des enfants.

Les enjeux sanitaires et économiques liés à la qualité de l'air intérieur sont importants. En France, on estime à 19 milliards d'euros par an le coût de la mauvaise qualité de l'air intérieur (source : OQAI). Il est donc important de mettre en œuvre des actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans les logements ou dans les établissements recevant du public, comme les écoles.

En France, le cancer du poumon est responsable d'environ 30.000 décès chaque année. Une évaluation quantitative de l'impact sanitaire de l'exposition domestique au radon, publiée en 2018 par l'IRSN et Santé Publique France, permet de conclure que le radon pourrait jouer un rôle dans la survenue de certains décès par cancer du poumon dans une proportion qui serait d'environ 10%. Chaque année, 3.000 décès lui seraient ainsi attribuables et il serait la deuxième cause de mortalité par cancer du poumon après le tabac

	<p>Depuis plusieurs années, Flers agglo mène des actions visant l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et la diminution de l'exposition de la population au gaz radon. Le radon est un facteur de risque du cancer du poumon reconnu comme cancérigène certain pour l'Homme</p> <p>La qualité de l'air intérieur reste encore trop souvent négligée, Flers agglo a donc décidé de travailler conjointement à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur sur le territoire, en proposant des outils pratiques selon les différents lieux d'exposition (ERP, habitat...). Ces outils visent ensuite à mettre en œuvre un dispositif global d'amélioration de la qualité de l'air intérieur à destination du plus grand nombre.</p> <p>Dans un lieu qui n'est pas suffisamment aéré, les polluants s'accumulent, en particulier l'hiver, lorsque l'on ouvre moins les fenêtres. Cette pollution peut avoir des effets sur la santé : allergies, irritations des voies respiratoires, maux de tête voire intoxications.</p> <p>Chacun peut réduire les polluants de l'air intérieur qu'on soit collectivité, habitant ou bien enfant.</p> <p>Une révision du dispositif de la Qualité de l'Air Intérieur est parue fin 2022, est applicable depuis le 1^{er} janvier 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une évaluation annuelle des moyens d'aération des bâtiments incluant notamment la mesure à lecture directe de la concentration en CO2 de l'air intérieur - Un auto diagnostic de la qualité de l'Air Intérieur au moins tous les 4 ans - Une campagne de mesure de polluants réglementés réalisée à chaque étape clé de la vie des bâtiments (par un organisme accrédité) - Un plan d'actions prenant en compte l'évaluation annuelle des moyens d'aération, l'auto diagnostic et la campagne de mesures précitées <p>La surveillance du gaz radon relève du décret n°2018-434 du 4 juin 2018 (article 1) sur la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants.</p>
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre et promouvoir les actions de sensibilisation aux enjeux de Qualité de l'Air Intérieur auprès de tous publics
Objectif(s) opérationnels(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Eduquer et encourager le public, la collectivité, les professionnels du bâtiment et les bailleurs à devenir des acteurs de promotion de la qualité de l'air intérieur • Poursuivre les campagnes de sensibilisation du public au gaz radon dans les habitations

Description

- **Développer de nouvelles actions autour des polluants de l'air intérieur (monoxyde, moisissures, produits ménagers...) et veiller à l'application de la réglementation de surveillance de la qualité de l'air**

A destination du grand public et notamment les habitants susceptibles d'engager des travaux de réhabilitation énergétique. L'objectif est de mettre en place des outils et/ou d'actions de sensibilisation pour une meilleure compréhension des enjeux de la qualité de l'air intérieur.

Ceci leur permettra d'identifier les leviers et l'intérêt des pratiques d'aération, de ventilation et d'utilisation raisonnée des produits ménagers. Guide prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les marchés publics de travaux et de produits d'entretien

Les collectivités et plus largement les Etablissements Recevant du Public (ERP) sont concernés par la réglementation de surveillance de la qualité de l'air

Ressources : ([Couverture.indd \(ecologie.gouv.fr\)](#) / [OQAI](#))

- **Former les agents de la collectivité, les responsables d'Etablissements recevant du public (ERP) et plus généralement les acteurs accueillant des publics sensibles à la qualité de l'air intérieur en vue d'une acculturation commune**

En ce qui concerne plus particulièrement les agents des collectivités, ces derniers sont confrontés à de nombreuses réglementations et contraintes qu'ils subissent sans nécessairement se les approprier.

La prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les opérations de construction et de rénovation sont importantes et du ressort de la collectivité. Il s'avère en effet nécessaire de proposer une formation aux agents afin que chacun puisse disposer d'une culture commune ceci permettant le signalement de problématique, l'information en amont des travaux, ou bien le choix des matériaux et/ou équipements les moins émissifs

Nécessité de former les agents de la collectivité intervenant dans les ERP en vue de pouvoir effectuer des autodiagnostic (obligation légale 2026)

[GOUVERNEMENT \(cerema.fr\)](#) – Présentation synthétique du dispositif révisé de surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public

- **Poursuivre et promouvoir les actions de sensibilisation aux enjeux de qualité de l'Air Intérieur en milieu scolaire**

Par la mise en place d'actions de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur à destination des élèves et des enseignants

ainsi qu'un travail sur les différentes sources d'émission de polluants.

L'objectif est de sensibiliser aux bonnes pratiques d'aération des salles de classe sous forme d'ateliers pratiques et expérimentaux en s'appuyant notamment sur le Défi Ecoles à Energie Positive. Ces actions seront mises en œuvre de façon ponctuelle et insérée à un projet éducatif. Par ailleurs, l'utilisation de boîtiers de sensibilisation (mesure du CO2) au cours de ces ateliers pourront permettre une amélioration du renouvellement d'air dans la majorité des salles de classe, par la mise en œuvre de pratiques d'aération adaptées.

- **Poursuivre les campagnes de sensibilisation au gaz radon**

Identifier chaque année un territoire déterminé sur Flers Agglo afin de sensibiliser la population à la présence du gaz radon dans les habitations.

Accompagner les habitants à la mise en place de solutions d'aménagements suite à des diagnostics supérieurs au niveau de référence

- **Déployer des journées de sensibilisation auprès des professionnels du bâtiment avec délivrance d'une attestation de participation**

- **Promouvoir les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) initiées par Flers Agglo avec les partenaires associés : Maison de l'Habitat, CDHAT, CAUE, ADIL...**

Dispositif qui permet d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires occupants ou bailleurs qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation, d'économie d'énergie ou d'adaptation au vieillissement. L'objectif pour l'agglomération étant de rendre le parc de logements privés plus attractif.

Les porteurs de projets profitent d'une assistance administrative et technique gratuite, apportée par le CDHAT (centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires) opérateur mandaté par Flers Agglo.

Le CDHAT conseille et accompagne les propriétaires du diagnostic à la finalisation des travaux. Il aide à définir un projet en adéquation avec leurs besoins et leurs moyens financiers tout en optimisant son financement grâce aux aides mobilisées

- **Promouvoir au sein de la collectivité les achats de produits plus sains (mobilier, produits d'entretien...)**

- **Favoriser une clause environnementale (émissivité des matériaux et des produits) dans les marchés publics de la collectivité**

Porteurs de l'action	FLERS AGGLO – ARS - CPIE
Acteurs mobilisables	CPIE, ARS, Ligue contre le cancer, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Education Nationale, ATMO Normandie, CEREMA, ADEME, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), Education Nationale, DREAL, CAUE, ADIL, CDHAT, Professionnels du bâtiment du territoire
Public ciblé	Collectivités, Grand Public, Etablissements scolaires, Professionnels du bâtiment
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la prise en compte de la qualité de l'air intérieur et du radon par les habitants • Montée en compétences des professionnels (agents de la collectivité, professionnels du bâtiment) • Prise de conscience et appropriation des gestes de prévention pour lutter contre les polluants intérieurs par la collectivité, les professionnels du bâtiment et le grand public.
Calendrier prévisionnel	Action sur la durée du Contrat local de santé
Financement	ARS, Fiers Agglo, autres financeurs à déterminer
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels du bâtiment sensibilisé - Nombre d'élèves sensibilisés - Nombre d'agents de la collectivité sensibilité - Nombre de dossiers déposés au titre des OPAH de la collectivité - Nombre d'auto diagnostics produits - Retour d'expérience sur les formations/sensibilisation et évènements <p><u>Campagne de sensibilisation au gaz radon :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de kit distribués - Qualification des diagnostics (mesures, secteur...) - Nombre d'habitations avec travaux suite au diagnostic - Nombre de contrôles effectués à la saison suivante
Lien avec la politique régionale de santé	<p>Plan Régional Santé Environnement 4 Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celles des écosystèmes sur le thème de la qualité de l'air intérieur Développer le pouvoir d'agir des populations pour prévenir les risques sanitaires liées à la qualité de l'air intérieur Sensibiliser les professionnels du bâtiment à la qualité de l'air intérieur</p> <p>Autres plan / programme / politique ➤ Plan national pour la gestion du risque lié au radon, qui inscrit en première priorité le développement d'une stratégie d'information et de sensibilisation du public et des acteurs concernés à ce risque.</p>

AXE 4 – URBANISME FAVORABLE A LA SANTE

Fiche action n°4-5 : Prendre en compte la santé des habitants dans les projets d'aménagements

Contexte

Fondé sur l'approche de la santé dans toutes les politiques, promu par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le concept d'urbanisme favorable à la santé (UFS) vise à tenir compte systématiquement et simultanément des conséquences sur la santé et sur l'environnement de tout projet d'urbanisme. Il s'agit d'encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risque tels que la pollution de l'air, les nuisances sonores, l'isolement social, etc., et qui maximisent leur exposition à des facteurs de protection - comme la pratique de l'activité physique, l'accès aux soins ou aux espaces verts, etc., le tout dans une optique de réduction des inégalités sociales de santé.

Le vieillissement de la population étant une réalité nationale et notamment dans l'Orne, les projets d'aménagement doivent prendre en compte ce vieillissement afin de faciliter la vie des personnes âgées dans la ville : logement adapté pour éviter d'aller en EHPAD, accessibilité de la voirie qui passe par des zones de repos pour leur permettre de se déplacer à pieds, des places de parkings adaptés à l'instar des places familles. Ces projets d'aménagement doivent également prendre en compte les personnes à mobilité réduite et personnes en situation de handicap

En effet, l'état de santé d'une population ne dépend pas seulement de la qualité du système de santé qui lui est proposé, mais d'abord et avant tout de ses conditions de vie ainsi que des déterminants sociaux, environnementaux et économique.

Flers agglo, adopte une politique d'urbanisme favorable à la santé déjà ancrée depuis de nombreuses années. Les projets d'aménagements de la place du marché en passant par la rénovation du quartier Saint Sauveur sont des exemples concrets et réussis de projets animé par Flers agglo qui tiennent compte de l'ensemble des déterminants de santé afin de permettre un mieux-être des habitants.

A cela vient se rajouter la rénovation du quartier Saint Michel en cours pour lequel les habitants ont contribué largement à l'élaboration du projet urbain. En 2017, l'école des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes a réalisé une étude du projet urbain sous le prisme d'un « urbanisme favorable à la santé » et a ainsi préconisé à la collectivité d'agir notamment autour de deux axes : les espaces urbains et le logement

	<p>Plusieurs immeubles ont été démolis pour laisser place aux jardins partagés, à des chemins piétonniers arborés pour sécuriser les déplacements pour se rendre dans les différents lieux de vie du quartier et de la ville.</p> <p>Une rénovation des immeubles est prévue permettant un cadre de vie plus agréable. Des espaces de détente et des îlots de fraîcheur sont également prévus pour tendre vers un quartier plus résilient</p>
<p>Objectif général</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre en compte la santé des habitants dans les projets d'aménagements
<p>Objectif(s) opérationnels(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer une culture commune autour de l'urbanisme et l'aménagement favorable à la santé ✓ Accompagner la collectivité et les communs membres vers une labellisation santé environnementale ✓ S'appuyer sur les fiches de recommandations « pour un urbanisme favorable à la santé » élaborées dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Michel pour une prise en compte de la santé des habitants dans les projets d'aménagement à l'échelle du territoire
<p>Description</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer une charte de l'Urbanisme Favorable à la Santé pour un mieux-être des habitants. <p>Cette charte favorable à la santé a vocation à être une boussole pour orienter les projets de réhabilitation, de construction et d'aménagement, portés par des professionnels (promoteurs, bailleurs sociaux, architectes, aménageurs et autre maître d'œuvre, etc.) ou par les habitants de Fiers aggro (qui rénovent leur logement ou leur copropriété par exemple), vers l'intégration complète des questions de santé et de bien-être, physique et mental.</p> <p>Il s'agit de proposer aux habitants des lieux de vie agréables et protégés des nuisances (pollutions, fortes chaleurs estivales, bruits, etc.), dont la configuration les incite à adopter des comportements bénéfiques pour leur santé. Ces mesures concernent autant l'aménagement que la conception des immeubles et l'agencement des logements.</p> <p>La charte viendra compléter d'autres outils d'aménagement, comme le plan local d'urbanisme intercommunal, qui a une portée réglementaire.</p> <p>L'ambition est d'inciter les parties prenantes à dépasser les obligations légales, notamment en matière de surface des logements, de</p> <p>Végétalisation ou de place réservée au stationnement des vélos afin de faire progresser la manière de construire un territoire plus durable, plus adaptable et plus équitable.</p>

	<p>Les enjeux environnementaux amènent par ailleurs à accorder une place plus importante à deux leviers : la réhabilitation et le low-tech.</p> <p>✓ Labelliser Flers Agglo dans le réseau Ville Santé OMS</p> <p>Ce label permettrait de mettre en lumière l'ensemble des mesures prises par Flers Agglo en matière d'urbanisme favorable à la santé. Partager via ce réseau des expériences, des idées qui peuvent être dupliqués.</p> <p>La mission du Réseau français Villes-Santé est de soutenir la coopération entre les villes ou les EPCI qui ont la volonté de mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine, en permettant une coopération entre ses villes et EPCI membres, et en facilitant les échanges entre les Villes-Santé françaises et le Réseau européen Villes-Santé de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) ainsi que les partenaires nationaux.</p> <p>Etre une Ville-Santé c'est : s'inscrire dans un cadre d'action à la fois international, national et local qui s'appuie sur des connaissances scientifiques et penser les actions selon le prisme de la promotion de la santé, dans l'objectif d'améliorer la santé des populations.</p> <p>✓ Créer un écolabel pour les initiatives mises en place sur le territoire</p> <p>C'est encourager les communes et les accompagner dans la mise en place d'actions ou de projets pouvant avoir un impact positif sur l'environnement et la santé de ses habitants.</p>
Porteurs de l'action	FLERS AGGLO – CPIE - ARS
Acteurs mobilisables	Acteurs de la promotion immobilière, bailleurs, architectes, expert-es de la santé et de la construction, organismes de conseil, habitantes et habitants, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),
Public ciblé	Habitant Flers agglo et les porteurs de projet immobilier
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à l'urbanisme favorable à la santé des porteurs de projets pour que les nouvelles constructions ou réhabilitations puissent suivre la charte • Engagement des communes de Flers agglo à opter pour des conduites plus responsable • Amélioration de la qualité du cadre de vie et de la santé des habitants • Développement de lieux favorisant l'échange, le partage et l'entraide entre les habitants • Diminution des îlots de chaleurs au profit d'îlots de fraîcheur dans les milieux urbains

Calendrier prévisionnel	2025-2026
Financement	ARS, Flers Agglo, autres financeurs à déterminer, Cette action portera essentiellement sur du temps d'échanges et de travail partagé avec les autres acteurs du territoire
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives nouvelles • Changement de comportement dans les projets d'urbanisme (rénovation et création) • Surface des espaces ayant donné lieu à une renaturation • Observation de l'usage et de la fréquentation des îlots de fraîcheur aménagés • Satisfaction des habitants vis-à-vis de leur cadre de vie et de leur logement • Part d'adaptation des bâtiments au changement climatique
Lien avec la politique régionale de santé	<p>Plan régional santé environnement 2020-2024 Renforcer l'action en santé environnement menées par les collectivités dans les territoires</p> <p>Renforcer la sensibilisation, la formation des collectivités, professionnels de l'urbanisme, de l'aménagement, associations et leur coopération pour intégrer la santé environnement et l'urbanisme favorable à la santé dans les politiques territoriales d'aménagement</p>

AXE 4 – URBANISME FAVORABLE A LA SANTE

Fiche action n°4-6 : Sensibiliser la population à une mobilité active et collective

Contexte

Flers agglo est déjà très engagée en faveur de la mobilité, En effet le réseau de transports publics Némus propose des moyens de mobilité variés tel que :

- Trois lignes urbaines (Flers, Saint-Georges-des-Groseillers et La Lande-Patry)
- Le transport à la demande (TAD) est disponible sur réservation sur l'ensemble des 42 communes de Flers Agglo Ce service souple et économique permet de se déplacer sur toutes les communes de Flers Agglo à partir des points d'arrêts scolaires, des arrêts urbains et des arrêts TAD spécifiques. La desserte des personnes à mobilité réduite (PMR) titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une carte de stationnement européen, est effectuée en porte à porte, d'une adresse de départ à une adresse de destination située sur le domaine public. Ce service est ouvert à tous et fonctionne toute l'année du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 7h30 à 19 h (7h45 le samedi).
- Un service de co-voiturage courte et moyenne distance sous la forme d'une application mobile : Karos.
- La location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) sur une durée variable (1 à 6 mois). Le parc est composé de 70 vélos de ville à assistance électrique, trois vélos cargo à assistance électrique et quatre remorques pour vélo.
- Le transport scolaire : Flers Agglo organise le transport des élèves vers les écoles primaires, les collèges et les lycées de son territoire. 35 circuits sillonnent l'ensemble du territoire.

La politique tarifaire de Flers Agglo est de permettre à tous les habitants l'accès à l'offre de transports publics sur l'agglomération. Dans ce but, elle propose des tarifs selon le quotient familial de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Par ailleurs, Flers Agglo encourage la pratique du vélo sur son territoire en accordant une aide à l'achat de vélo (vélo à assistance électrique et classique, vélo neuf et d'occasion). L'aide attribuée est de 30 % du prix de la facture plafonnée à 200 €. Afin d'encourager la pratique du vélo, améliorer la sécurité des cyclistes et développer la continuité des aménagements cyclables sur son territoire, Flers Agglo a approuvé en octobre 2023 son schéma directeur cyclable.

Pratiquer une activité physique ne signifie pas obligatoirement pratiquer un sport.

	<p>L'activité physique au sens large inclut également tous les mouvements effectués dans la vie quotidienne, ceux nécessités par la pratique professionnelle, ceux de la vie courante, ceux liés aux déplacements (marche, vélo...) ou aux loisirs (promenade, jeux...)</p> <p>La pratique d'une activité physique quotidienne (pour un adulte 30 minutes par jour contre 60 minute pour un enfant) réduit le risque de plusieurs cancers comme le cancer du côlon, du sein, du poumon ou de l'endomètre. L'effet bénéfique de l'activité physique est dû notamment à des mécanismes hormonaux et à une amélioration de l'immunité et du transit intestinal.</p> <p>En 40 ans, d'après les chiffres de la Fédération Française de Cardiologie, les enfants en âge d'aller au collège ont perdu 25% de leur capacité cardiaque. En France, moins de 50% des enfants respectent les 60 minutes d'activité physique quotidienne préconisées par les autorités sanitaires</p>
Objectif général	✓ Sensibiliser la population sur une mobilité active et collective
Objectif opérationnel	✓ Valoriser les mobilités actives et collectives
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Baliser un parcours médico-actif type physio parc, résultant des recommandations de bonnes pratiques et de la prescription idéale d'activité physique et sportive avec des modules inclusifs permettant aux personnes vulnérables (personnes âgées, atteintes de pathologies) de pouvoir pratiquer une activité physique adapté. • Assurer la connectivité du maillage du réseau cyclable et piétonnier afin de permettre à tous une circulation sécurisé pour se rendre dans les différents lieux de vie de Flers agglo. Cela passe par penser cette connectivité dans l'ensemble des projets de création ou de rénovation urbaine en évitant les ruptures dans les chemins doux. Créer des pistes ombragées, des aires de repos, de pique-nique et de détente permettent de rendre ces aménagements attractifs. • Promouvoir l'ensemble des dispositifs de mobilité existants (Karos, Transport à la demande, prime vélo, lignes urbaines et location vélos) en communiquant plus largement. • Développer et étendre le transport à la demande. Le besoin n'est pas d'étendre le TAD au dimanche et aux horaires décalés mais de disposer d'un nombre de véhicules / conducteurs plus importants sur les horaires actuels. On va renouveler pour septembre 2024 notre nouvelle délégation de service public.

	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les parcours (éclairage public, signalétique adaptée, réduction de la vitesse en ville...) Travailler la « marchabilité » et les différents parcours, en tenant compte des contraintes inhérentes à chaque population (enfants, jeunes parents, personnes vieillissantes, personnes en situation de handicap...), les « diagnostics en marchant » peuvent être une solution mobilisable et intéressante • Développer les actions de communication, d'initiation et de sensibilisation auprès des habitants (jeunes scolarisés, jeunes en dehors du temps scolaire, familles...)
Porteur de l'action	Flers Agglo
Acteurs mobilisables	Transporteurs, associations, centrale de mobilité, usagers
Public ciblé	L'ensemble des habitants des Flers Agglo
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la fréquentation des cheminements piétonniers et cyclables • Diminution de la circulation de voitures • Augmentation du recours aux différents dispositifs (Transport à la demande, karos, prime vélo) • Lieux propices aux échanges
Calendrier prévisionnel	Tout au long du Contrat Local de Santé
Financement	Europe, Etat, Région, Département, ...
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire de voies cyclables, piétonnes (nombre de km et/ou de piste) • Nombre de places de stationnement pour cycles • Nombre d'usagers utilisant les transports publics (lignes urbaines, TAD, covoiturage, location VAE, transports scolaires...) • Aides de Flers Agglo accordées à l'achat de vélos
Lien avec la politique régionale de santé	Programme national nutrition santé (PNNS) Objectif 4 : Encourager la mobilité active Plan vélo 2023-2027

Glossaire

A

AASQA	Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air
AAP	Appel A Projet
AAH	Allocation Adultes Handicapés
ABS	Analyse des Besoins Sociaux
ACM	Accueil Collectif de Mineurs
ADAPEI	Association Départementale de Parents et Amis des Personnes Handicapées mentales
ADEME	Agence Départementale de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
ADMR	Aide A Domicile en Milieu Rural
AIFR	Association d'Insertion Formation pour Réussir l'emploi
AIV	Aide Information aux Victimes
ALF	Allocation Logement Familial
ALS	Allocation Logement Social
ANBDD	Agence Normande Biodiversité Développement Durable
ANCT	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
APA	Activité physique Adaptée
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APL	Allocation Personnalisée au Logement
APL	Accessibilité Potentielle Localisée
ARB	Agence Régionale de la Biodiversité
ARS	Agence Régionale de la Santé
ASN	Autorité de Sûreté Nucléaire
ATMPO	Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Orne
ASALEE	Action de SANTé Libéral En Equipe
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASEPT	Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires
ASTI	Association de Solidarité avec tous(tes) les immigrés(ées)
ASV	Atelier Santé Ville

C

CA	Communauté d'Agglomération
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAFS	Centre d'Accueil Familial Spécialisé
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Polyvalent
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDHAT	Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires

CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CéGIDD	Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic
CEREMA	Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CGET	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CH	Centre Hospitalier
CHIC	Centre Hospitalier Inter Communal
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIRC	Centre International de Recherche sur le Cancer
CJC	Consultations Jeunes Consommateurs
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination
CLS	Contrat Local de Santé
CLSH	Centre de Loisirs Sans Hébergement
CLSM	Contrat Local de Santé Mentale
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMPA	Centre Médico-Psychologique pour Adolescents
CMPE	Centre Médico-Psychologique pour Enfants
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMU-C	Couverture Maladie Universelle – Complémentaire
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
CNDAPS	Centre National d'Appui au Déploiement des Activités Physiques et Sportives
CNL	Confédération Nationale du Logement
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNR	Conseil National de la Refondation
COFIL	Comité de Pilotage
COS	Cadre d'Orientation Stratégique
COTECH	Comité Technique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPEF	Centre de Planification et d'Education Familiale
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CPS	Compétences Psychosociales
CRAVS	Centre ressources pour les Auteurs de Violence Sexuelle
CRPV	Centre ressources Politique de la Ville
CSAPA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSP	Code de la Santé Publique
CSTB	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
CTA	Coordination Territoriale d'Appui
CTS	Contrat Territorial de Santé

D

DAC	Dispositif d'Appui à la Coordination
DAT	Direction de l'Attractivité
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DHUP	Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
DGPR	Direction Générale de Prévention des Risques
DGS	Direction Générale de la Santé
DGT	Direction Générale du Travail
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRE	Dispositif de Réussite Educative
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local

E

EANM	Etablissement d'Accueil Non Médicalisés
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EJS	Education, Jeunesse et Sport
ELSA	Equipe de Liaison et des Soins en Addictologie
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPE	Ecole des Parents et des Educateurs
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESA	Equipe Spécialisée Alzheimer
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS	Etablissement ou service social ou médico-social
ESP	Equipe de Soins Primaires
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETAPS	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives
ETP	Education Thérapeutique du Patient

F

FA	Flers Agglo
FIR	Fonds d'Intervention Régional
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

G

GBG	Programme Good Behavior Game (Jeu du comportement adapté)
GEM	Groupement d'Entraide Mutuel
GHT	Groupement Hospitalier Territorial
GIEC	Groupe d'Experts sur l'Evolution du Climat
GIP	Groupement d'Intérêt Public

H

HAS	Haute Autorité de Santé
HCSP	Haut Conseil de Santé Publique
HPST	Hôpital, Patients, Santé, Territoires

I

ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
ICAPS	Intervention auprès des Collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité
IDE	Infirmière Diplômée d'Etat
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
IFAS	Institut de Formation des Aides-Soignants
ILS	Infractions à la Législation sur les Stupéfiants
IEM	Institut d'Education Motrice
IME	Institut Médico-Educatif
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPA	Infirmière en Pratique Avancée
IREPS	Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé
IRSA	Institut Inter régional pour la SANTé
Itep	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

L

LHI	Lutte contre l'Habitat Indigne
-----	--------------------------------

M

MAIA	Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de Soins dans le champ de l'Autonomie
MCO	Médecine Chirurgie Obstétrique
MDA	Maison Des Adolescents
MDPH	Maison des Personnes Handicapées
MhGAP	Mental Health Gap Action Program
MFR	Maisons Familiales Rurales
MG	Médecin généraliste
MILDECA	Mission Interministérielle de lutte contre le Drogues Et les Conduites Addictives
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
MNA	Mineurs Non Accompagnés
MSP	Maison de Santé Pluridisciplinaire
MSS	Maison Sport Santé
MSU	Maître de Stage Universitaire
MT	Médecin traitant

O

OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODLC	Office de Lutte contre le Cancer
OFB	Office Français de la Biodiversité
OFDT	Office Français des Drogues et Conduites Addictives
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OQAI	Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur
ORS	Observatoire Régional de la Santé

P

PAEJ	Point Accueil Ecoute Jeunesse
PAT	Plan Alimentaire Territorial
PASS	Parcours d'Accès Spécifique Santé
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PDS	Professionnels de Santé
PEL	Projet Educatif Local
PIJ	Point Information Jeunesse
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PM	Particulate Matter (particules fines)
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PNNS	Programme National Nutrition Santé
PNSA	Programme National de Santé Alimentaire
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PPS	Prévention et Promotion de la Santé
PRAPD	Programme Régional d'Accès aux Soins
PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
PRE	Projet de Réussite Educative
PRS	Projet Régional de Santé
PRSE	Projet Régional de Santé Environnement
PSLA	Pôle de Santé Libéral Ambulatoire
PSN	Promotion Santé Normandie
PSSM	Premiers Secours en Santé Mentale
PTSM	Projet Territorial de Santé Mentale

Q

QAI	Qualité de l'Air Intérieur
QPV	Quartier Prioritaire de la Ville
QQMDB	Qu'est ce Qu'on Mange Demain dans le Bocage (projet)
QVA	Quartier classé Vieille Active

R

RARE	Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement
RDRD	Réduction Des Risques et des Dommages

REP	Réseau d'Education Prioritaire
RPIB	Repérage Précoce et Intervention Brève
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSD	Règlement Sanitaire Départemental

S

SACHA	Service d'Accueil et Consultations Hospitalières en Alcoologie
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SCIC	Société Coopérative d'intérêt Collectif
SDJES	Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Services A Domicile
SSIAD	Service de Soins Infirmiers A Domicile
SISM	Semaines d'Information de la Santé Mentale
SPIP	Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRS	Schéma Régional de Santé
SST	Service de Santé au Travail
SSR	Soins de Suite et de Réadaptation

T

TABADO	Programme pour donner les moyens d'arrêter de fumer à destination des lycéens et apprentis
TAD	Transport A la Demande
TAPAJ	Travail Alternatif Payé A la Journée
TD 2030	Territoire Durable 2030
TOC	Troubles Obsessionnels Compulsifs
TSN	Traitement Substitutif Nicotinique

U

UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UFS	Urbanisme Favorable à la Santé
UFSBD	Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire
UNAFAM	Union Nationale des Familles et Amis de Personnes Malades Et/ou Handicapées psychiques
UNASS	Union Nationale des Sauveteurs Secouristes
UNPLUGGED	Programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire (collèges)
URML	Union Régionale des Médecins Libéraux
URPS	Union Régionale des Professionnels de Santé

V

VAE	Vélo à Assistance Electrique
VGAI	Valeurs Guides Air Intérieur